



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

INCENDIE  
SECOURS  
GENÈVE



# SOMMAIRE

Rapport de la présidente	2
Mot du commandant	4
<b>Groupement SIS</b>	<b>6</b>
Missions	7
Organigramme	9
Chiffres clés	10
Gouvernance	11
Bilan de la législature 2022-2025	14
Projets stratégiques	19
Secrétariat exécutif	20
Division ressources humaines, finances et informatique	22
Division incendie et secours	30
École SIS	43
Division infrastructures, appuis et logistique	46
Division État-major	51
Bureau communication et relations publiques	57
Musée des sapeurs-pompiers	58
Bilan social	59
<b>Comptes annuels</b>	<b>64</b>
Glossaire	115

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2025 marque une étape déterminante dans le développement du Groupement SIS. À la fois année de transition institutionnelle, de consolidation et d'aboutissement de projets structurants, elle témoigne de la maturité croissante de notre organisation et de sa capacité à se projeter dans l'avenir.

Je souhaite ouvrir ce rapport en mettant en lumière le travail remarquable accompli au quotidien par l'ensemble des équipes du Groupement SIS. Sur le terrain comme dans les fonctions de soutien, sapeuses-pomprières, sapeurs-pompiers, personnel ambulancier ainsi que collaboratrices et collaborateurs civils, techniques et administratifs jouent un rôle déterminant. Par votre sens des responsabilités, votre expertise et votre engagement constant, vous assurez non seulement l'efficacité de nos interventions, mais aussi la confiance et la sécurité de la population genevoise.

L'année écoulée a été marquée par le renouvellement des instances de gouvernance, dans le cadre du passage à une nouvelle législature communale. Cette transition marque la fin de la première législature du Groupement SIS, période constitutive qui a permis de concrétiser une réforme ambitieuse et de structurer une organisation désormais pleinement opérationnelle.

À ce titre, il convient de saluer l'engagement des membres du Comité sortant. Messieurs Christophe Senglet, Christophe Baumberger, Samy Kanaan et Vincent Mottet ont, par leur implication et leur sens des responsabilités, joué un rôle déterminant dans la mise en place de bases solides pour le Groupement SIS. Leur action collective a contribué de manière essentielle à la construction et la consolidation de notre gouvernance intercommunale.

L'entrée en fonction du nouveau Comité, conjuguée à l'arrivée de nombreux nouveaux élus et de nombreuses nouvelles élues au sein du Conseil intercommunal, illustre le dynamisme du groupement et la solidité de son ancrage intercommunal. Dans la continuité du travail accompli, ils apportent un regard renouvelé et ouvrent de nouvelles perspectives pour relever les enjeux à venir.

Sur le plan stratégique, 2025 a été une année charnière. Le Comité a notamment formalisé les modalités d'intégration des compagnies de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires des communes, permettant la concrétisation d'un projet d'envergure initié ces dernières années. L'intégration effective des premières compagnies au 1<sup>er</sup> janvier 2026 constitue une avancée majeure vers un modèle cantonal renforcé, cohérent et durable. L'ensemble de ces évolutions témoigne du dynamisme et de la capacité d'adaptation du Groupement SIS. Si ce contexte peut représenter une charge de travail importante pour des femmes et des hommes qui exercent leur engagement de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires (SPV) en parallèle de leur activité professionnelle, il demeure également porteur de sens et reste stimulant. Les SPV ont ainsi démontré leur résilience, leur professionnalisme et leur engagement constant, en maintenant un haut niveau d'engagement opérationnel, sans atteindre la limite de leurs capacités.

Si les transformations en cours appellent encore des ajustements et un dialogue continu afin de renforcer la cohérence, la visibilité et la reconnaissance de l'engagement SPV, l'année 2025 a néanmoins confirmé

la solidité du dispositif et la volonté collective de continuer à le faire évoluer de manière constructive.

Parallèlement, le Groupement SIS a poursuivi son développement en adoptant des outils structurants, tels que le schéma intercommunal d'analyse des risques et le concept opérationnel 2030-2035. Ces instruments permettent d'anticiper les évolutions du territoire et des risques, et de garantir une réponse opérationnelle adaptée, efficace et coordonnée.

L'année 2025 a également été marquée par des avancées significatives dans la modernisation de notre organisation. Le déploiement du projet ATSSIS illustre notre volonté d'accroître notre autonomie technologique et de renforcer la fiabilité de nos systèmes critiques.

**DANS UN CONTEXTE  
MARQUÉ PAR UNE COMPLEXIFICATION  
DES RISQUES, UNE AUGMENTATION  
DES SOLLICITATIONS ET DES EXIGENCES  
ACCRUES EN MATIÈRE  
DE COORDINATION, LE GROUPEMENT SIS  
A SU DÉMONTRER SA CAPACITÉ  
D'ADAPTATION ET D'INNOVATION.**

Dans un contexte marqué par une complexification des risques, une augmentation des sollicitations et des exigences accrues en matière de coordination, le Groupement SIS a su démontrer sa capacité d'adaptation et d'innovation. Les nombreux projets menés dans les domaines opérationnels, logistiques, de formation et de gouvernance témoignent d'une organisation en constante évolution, tournée vers le service à la population.

Les échanges réguliers avec les communes, les partenaires institutionnels et l'ensemble des acteurs de la sécurité ont permis de consolider une vision partagée et de renforcer la coopération à l'échelle cantonale. Cette dynamique collective constitue un atout essentiel pour relever les défis à venir.

En conclusion, l'année 2025 aura été une année de transition et de concrétisation. Elle marque l'abou-

tissement d'une première législature et ouvre une nouvelle phase de développement pour le Groupement SIS. Ensemble, nous poursuivons la construction d'une organisation solide, moderne et résolument tournée vers l'avenir, plus que jamais au service de la population genevoise.

Merci pour votre engagement, votre confiance et votre collaboration.



**Marie Barbey-Chappuis**  
Présidente du Groupement SIS

# MOT DU COMMANDANT



L'année 2025 s'inscrit dans une dynamique de transformation et de consolidation pour le Groupement SIS. Elle a été marquée par des avancées majeures, tant sur le plan opérationnel que structurel, dans un contexte où les risques évoluent, se complexifient et nécessitent une adaptation constante de notre dispositif.

Sur le terrain, l'engagement des collaboratrices et collaborateurs est resté soutenu tout au long de l'année. Les interventions, qu'elles soient quotidiennes ou exceptionnelles, ont une nouvelle fois démontré la capacité du Groupement SIS à répondre avec efficacité, professionnalisme et détermination.

Dans ce contexte, la coopération demeure un axe central. Les collaborations avec nos partenaires cantonaux, intercantonaux et internationaux se sont renforcées, illustrant une approche coordonnée face à des risques qui dépassent les frontières administratives. Cette capacité à travailler ensemble constitue un levier essentiel pour garantir une réponse adaptée aux enjeux actuels et futurs.

L'année 2025 a également marqué une étape décisive avec la formalisation et la mise en œuvre du processus d'intégration des compagnies de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires (SPV). Ce projet, engagé depuis plusieurs années, a franchi un cap concret avec la validation

des conventions et la préparation de l'intégration effective des premières compagnies au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce choix, que nous assumons avec fierté, traduit une volonté forte d'unir nos forces autour d'une vision commune. Il s'inscrit dans une dynamique constructive et respectueuse, qui valorise l'engagement des SPV tout en renforçant la cohérence et l'efficacité de notre dispositif opérationnel.

Parallèlement, des jalons importants ont été posés en matière de développement stratégique. L'adoption du schéma intercommunal d'analyse des risques et du concept opérationnel 2030-2035 constitue une avancée majeure. Ces outils permettent de structurer notre vision, d'anticiper les évolutions du territoire et de garantir une adéquation constante entre les moyens engagés et les risques identifiés.

L'évolution technologique a également occupé une place centrale. Le projet ATSSIS, qui vise à renforcer l'autonomie et la résilience de notre système d'information, représente une transformation profonde de notre environnement de travail. Il contribue à améliorer la coordination, la fiabilité des outils critiques et la capacité d'engagement en tout temps.

**LES EFFORTS ENGAGÉS  
DANS LES DOMAINES DE LA FORMATION,  
DE LA PRÉPARATION  
OPÉRATIONNELLE ET DE L'INNOVATION  
TÉMOIGNENT DE NOTRE VOLONTÉ  
D'ANTICIPER LES DÉFIS À VENIR.**

Dans le même esprit, les efforts engagés dans les domaines de la formation, de la préparation opérationnelle et de l'innovation témoignent de notre volonté d'anticiper les défis à venir. Qu'il s'agisse du développement de compétences spécifiques, notamment face aux feux de végétation, du renforcement des dispositifs de formation ou encore de l'intégration de nouveaux moyens techniques, le Groupement SIS

poursuit sa montée en puissance, avec cohérence et bon sens.

Ce rapport d'activité est également l'occasion de souligner l'importance du soutien et de la confiance accordés par les autorités politiques. À ce titre, je tiens à adresser mes sincères remerciements au Comité sortant pour le travail accompli, ainsi qu'au nouveau Comité pour la confiance accordée. J'exprime également ma reconnaissance aux communes pour leur engagement constant et leur appui indispensable au développement et à la pérennité de notre organisation. Le Comité et le Conseil intercommunal jouent un rôle déterminant dans l'orientation stratégique et la mise à disposition des moyens nécessaires à l'accomplissement de nos missions. Leur engagement et leur compréhension des enjeux constituent un appui essentiel.

Les défis restent nombreux. Ils exigent de nous lucidité, exigence et cohérence dans nos choix. Plus que jamais, nous devons continuer à faire évoluer notre organisation, à renforcer notre capacité d'anticipation et à préserver ce qui fait notre force : l'engagement au service de la population.

Fidèles à notre éthique *La victime, au centre de tout, avant tout et en tout temps*, nous devons avancer avec détermination, en maintenant un équilibre constant entre exigence opérationnelle, responsabilité institutionnelle et humanité dans l'action.

Bonne lecture !

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a vertical line and a small flourish.

**Colonel Nicolas Schumacher**  
Commandant et chef de corps  
du Groupement SIS



# GROUPEMENT SIS

# MISSIONS

Les missions du Groupement SIS sont définies dans la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (art. 8 LPSSP).

Pour toutes les communes à l'exception de Céligny, le Groupement SIS est chargé, de manière permanente et en tous lieux :

- a) des mesures de secours et de sauvetage des personnes, des animaux, des biens mobiliers et immobiliers, en cas de sinistre sur terre et sur l'eau ;
- b) des mesures de lutte contre l'incendie et les risques d'explosion ;
- c) des mesures de protection de l'environnement en cas de sinistre ;
- d) des mesures de lutte contre la pollution et la contamination liées à des accidents impliquant des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques ;
- e) des mesures de lutte contre les inondations et de protection contre les dégâts liés à des phénomènes météorologiques ;
- f) des opérations à caractère technique ;
- g) de missions d'aide sanitaire, y compris l'exploitation technique du poste médical avancé et une participation à la conduite sanitaire, ainsi que de transport sanitaire urgent ;
- h) de la réception d'appels d'urgence et de l'exploitation d'une centrale d'alarme d'incendie et de secours unique ;
- i) de services de préservation planifiés, le cas échéant sur requête d'une commune ne disposant pas de ses propres sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Groupement de défense contre l'incendie est entré en fonction opérationnelle à la suite d'une refonte de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP ; rsGE F 4 05) voté

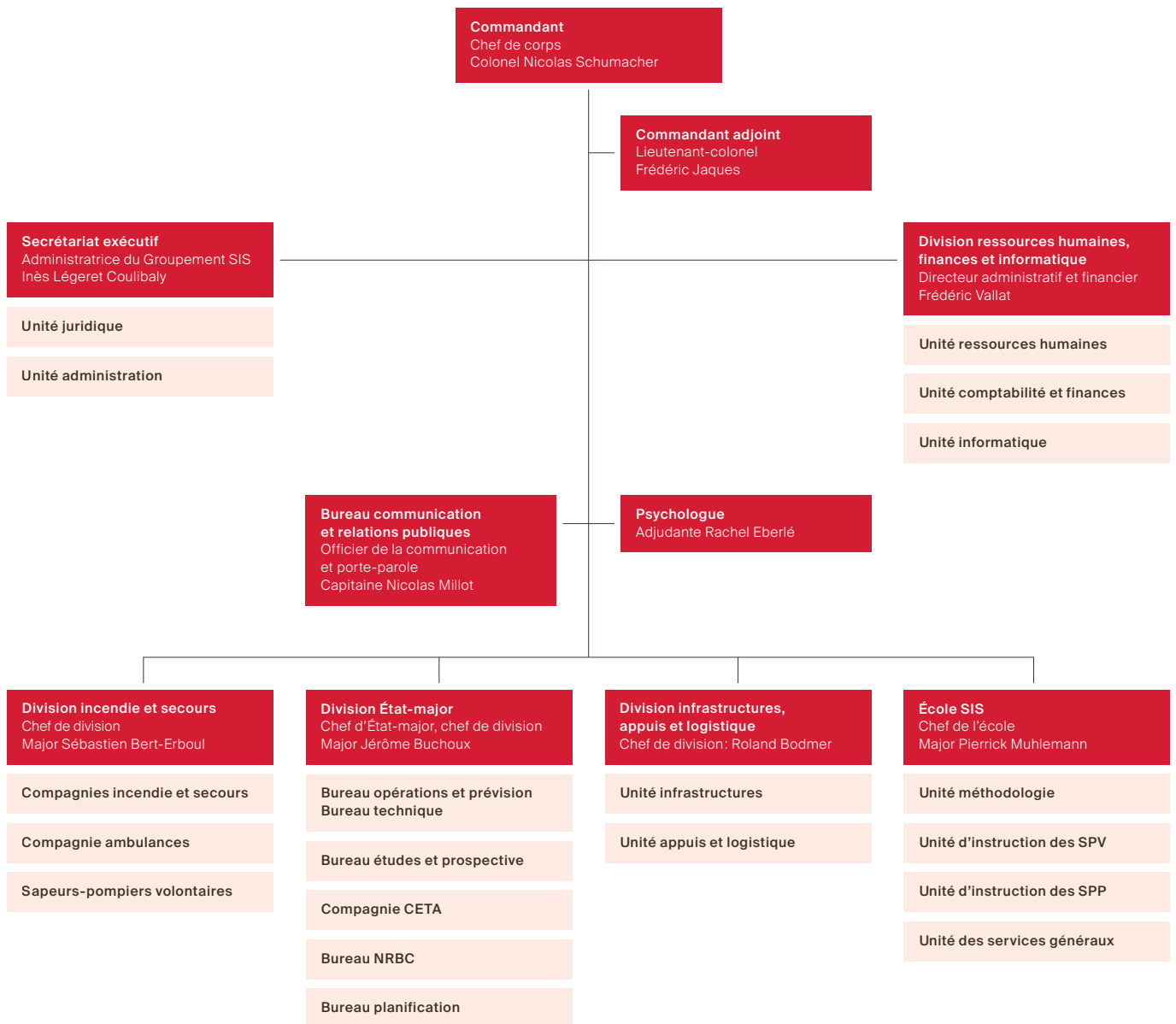
par le Grand Conseil lors de sa séance du 30 octobre 2020. Le Groupement SIS regroupant les 44 communes membres a repris le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève.



L'éthique de chaque collaboratrice  
et collaborateur

**LA VICTIME,  
AU CENTRE DE TOUT,  
AVANT TOUT  
ET EN TOUT TEMPS**

# ORGANIGRAMME



# CHIFFRES CLÉS



**11'741**

Interventions,  
dont 3'384 ambulances



**76'656'759**

Total  
des charges



**3 / 12**

3 casernes / 12 sites



**239**

Uniformé-e-s



**35**

Uniformé-e-s  
hors rang



**102**

Personnel  
administratif  
et technique



**184**

SPV



**40**

JSP

**600**

Effectif total



**23'355**

Appels traités à la CETA-118

# GOUVERNANCE

L'année 2025 a marqué le passage à Genève d'une législature communale à une autre et, conformément aux statuts du Groupement SIS (GSIS), les neuf membres de l'exécutif (Comité) du GSIS ont été désignés. Les trois membres de la Ville de Genève ont été désignés début juin parmi son exécutif et par celui-ci. Pour les six membres des autres communes membres, l'élection a été tacite puisqu'au moment du vote, le 4 septembre 2025, le nombre de candidat-e-s correspondait au nombre de sièges. Par ailleurs, la règle selon laquelle une paire de représentant-e-s des communes ne peut pas provenir d'un même arrondissement (Rhône-Lac, Arve-Lac et Rhône-Arve) a été respectée. Le GSIS a eu le plaisir d'accueillir au sein du Conseil intercommunal les nouveaux représentant-e-s des communes.

## Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal constitue l'organe délibératif du GSIS. Dans les domaines qui sont de la compétence du GSIS, il prend toutes les décisions qui lui sont attribuées par la loi et les statuts. Les 44 communes membres du GSIS – toutes les communes genevoises à l'exception de Céligny – sont représentées en son sein. Il est composé d'un-e représentant-e par commune, en la personne d'un-e membre de l'exécutif communal délégué-e par celui-ci. Le Conseil intercommunal délibère notamment sur les sujets suivants :

- Le budget de fonctionnement annuel.
- Les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir.
- Les crédits d'engagement et complémentaires relatifs aux dépenses d'investissement.
- Le statut du personnel du GSIS et les échelles des traitements et des salaires.

### 2025 en bref

En 2025, le Conseil intercommunal s'est réuni à cinq reprises et a voté 13 délibérations ainsi qu'une résolution. Le texte des délibérations est systématiquement

publié sur le site internet du GSIS et dans la « Feuille d'avis officielle ».

### Séance du 27 mars 2025

- Délibération 2025-01: donation d'un container de système de digue mobile AE par la Mobilière Suisse Société d'assurances SA.
- Délibération 2025-02: renouvellement de six moyens aériens.

### Séance du 22 mai 2025

- Délibération 2025-03: crédits budgétaires supplémentaires pour l'exercice 2024.
- Délibération 2025-04: comptes annuels 2024.
- Délibération 2025-05: affectation du résultat de l'exercice 2024
- Délibération 2025-06: crédit complémentaire pour l'acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation.
- Résolution du Conseil intercommunal du GSIS, visant à encourager le Comité à adopter le règlement d'intégration des compagnies de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires (SPV) des communes au sein du GSIS.

### Séance du 4 septembre 2025

- Élection des six représentant-e-s des communes autres que la Ville de Genève au sein du Comité du GSIS.

### Séance du 25 septembre 2025

- Délibération 2025-07: budget du GSIS et mode de financement pour l'année 2026.
- Délibération 2025-08: emprunt.
- Délibération 2025-09: désignation de l'organe de révision pour l'année 2026.

### Séance du 20 novembre 2025

- Délibération 2025-10: renouvellement et acquisition de ventilateurs électriques.

- Délibération 2025-11: acquisition d'équipements de protection individuelle.
- Délibération 2025-12: renouvellement et acquisition de détecteurs et autres appareils de mesures NRBC.
- Délibération 2025-13: travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures des bâtiments du GSIS.

## Comité

Le Comité constitue l'organe exécutif du GSIS. Il est composé de neuf membres. Le Conseil administratif de la Ville de Genève désigne trois représentant-e-s, dont le ou la président-e du GSIS. Les six membres restants sont élu-e-s par les autres communes (deux dans les petites communes, deux dans les moyennes et deux dans les grandes communes d'arrondisse-

ments différents). Le ou la vice-président-e est élu-e par le Comité, en son sein.

Le Comité dispose de toutes les compétences non expressément attribuées au Conseil intercommunal ou à l'organe de révision. Il est chargé notamment :

- d'administrer le GSIS et de superviser sa direction ;
- de présenter au Conseil intercommunal le budget annuel ;
- de présenter au Conseil intercommunal le compte de fonctionnement ;
- de nommer le personnel du GSIS, de fixer son salaire, de le contrôler et de le révoquer conformément au statut du personnel ;
- de la nomination du commandant.

Le Comité a siégé à 10 reprises en 2025.



Les membres du Comité, de gauche à droite : Isabelle Rasmussen, Martin Staub, Frédéric Bieri, Yves Lüthi, Marie Barbey-Chappuis, Joëlle Bertossa, Corinne Gachet, Pascal Wassmer. Absent de la photo : Alfonso Gomez

En 2025, le Comité a formalisé les modalités d'intégration des compagnies SPV des communes qui en font la demande, ce qui a permis de conventionner avec les cinq premières communes qui ont intégré leur compagnie au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Comité a posé les bases du développement stratégique et opérationnel du GSIS en adoptant le « Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours » (ci-après « SIARIS ») et le « Concept opérationnel intercommunal incendie et secours horizon 2030-2035 » (ci-après « Concept opérationnel 2030-2035 »). Ces deux documents sont intégralement disponibles sur : [www.sisge.ch](http://www.sisge.ch) > Publications > Analyse des risques et concept opérationnel.

Le SIARIS est l'outil de référence du GSIS permettant de lister les risques incendie et secours et définir leur niveau, sur l'ensemble du canton. Fondé sur une analyse détaillée commune par commune, il permet d'avoir une visibilité sur la couverture opérationnelle actuelle. Les évolutions futures – croissance démographique, densification urbaine, mobilité, changement climatique, etc. – auront un impact sur le dispositif du GSIS, qui devra évoluer. Dès lors, le SIARIS suggère les grandes orientations qui doivent être entreprises afin d'y faire face. Ce document rend lisible un domaine technique complexe en s'appuyant sur des méthodes d'évaluation claires, accessibles et partagées avec les acteurs du territoire.

Le Concept opérationnel 2030-2035 s'inscrit dans la continuité du SIARIS, puisqu'il traduit l'analyse des risques en mesures concrètes pour adapter, par étapes, le dispositif incendie et secours du GSIS à l'horizon 2030-2035. Il définit les pistes d'évolution nécessaires pour maintenir une capacité d'intervention performante, cohérente et alignée avec les réalités du terrain tout en respectant les recommandations de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers. Les mesures proposées seront déployées progressivement et soumises à discussion lors des projets de budget, permettant ainsi au Conseil intercommunal de se positionner et de piloter les priorités d'investissement.

## Commissions

### Commission des finances

La commission des finances analyse les comptes, les demandes de crédit, le rapport des réviseurs ainsi que les projets de budget préparés par la direction. Elle indique les axes pour la préparation du budget au commandant afin de faciliter la validation par le Comité. Au 31 décembre 2025, la composition de la commission des finances était la suivante :

- Corinne Gachet, présidente
- Frédéric Bieri
- Yves Lüthi

Elle a siégé à six reprises en 2025.

### Commission RH

La commission RH prend connaissance et préavise les demandes du commandant au Comité sur la politique et la stratégie RH. Elle représente le Comité auprès du personnel et rencontre, deux fois par an, la commission du personnel. Au 31 décembre 2025, la composition de la commission RH était la suivante :

- Isabelle Rasmussen, présidente
- Martin Staub
- Pascal Wassmer

Elle a siégé à cinq reprises en 2025.

# BILAN DE LA LÉGISLATURE 2022-2025

## Introduction générale

La période 2022-2025 constitue une phase fondatrice dans l'histoire du Groupement SIS (GSIS). Issue de la refonte de la LPSSP adoptée en 2020, la création du Groupement SIS au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a marqué une rupture institutionnelle majeure : le passage d'un service communal rattaché à la Ville de Genève à une organisation intercommunale couvrant l'ensemble du canton.

Cette législature a été marquée successivement par la mise en route, la consolidation puis le déploiement stratégique du Groupement SIS. Les organes de gouvernance – Comité, Conseil intercommunal et commissions – ainsi que le secrétariat exécutif ont joué un rôle déterminant dans la réussite de cette transformation, tout en garantissant en permanence un haut niveau de prestation opérationnelle au service de la population.

## Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal, organe suprême du Groupement SIS, s'est réuni à 12 reprises de la création du Groupement à juin 2025. Il a adopté 22 délibérations et 1 résolution. Ces décisions ont porté principalement sur :

- des investissements majeurs (renouvellement de véhicules, bateaux, équipements, systèmes d'information, infrastructures, formation, et systèmes d'aide à l'engagement) ;
- l'adoption des budgets annuels ;
- l'autorisation de recours à l'emprunt ;
- la désignation de l'organe de révision ;
- l'approbation des comptes annuels et affectation du résultat ;
- la constitution de réserves comptables ;
- des plans d'investissements structurants (PAM, PSIC) ;
- l'acceptation de la donation d'une digue mobile anti-inondations offerte par La Mobilière Suisse Société d'assurances SA ;

- l'adoption d'un règlement d'intégration des compagnies de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires communaux au sein du Groupement SIS.

Ces décisions ont permis de doter le Groupement SIS des moyens financiers et matériels nécessaires à son entrée en fonction et à l'accomplissement de ses missions, d'assurer sa stabilité financière, de préparer son développement futur en tendant à développer la maturité de sa gouvernance, d'accompagner les évolutions institutionnelles tout en anticipant les défis futurs.

## Comité

L'année 2022 a été la première année complète d'activité du Groupement SIS. Après cinq années de travaux préparatoires et une phase de transition intense en 2021, le Comité a assuré la mise en œuvre concrète de la nouvelle gouvernance intercommunale. Il a pleinement exercé son rôle d'organe exécutif, en supervisant la direction, en pilotant l'autonomisation administrative et en préparant les premières décisions structurantes à l'attention du Conseil intercommunal.

Les travaux du Comité ont notamment porté sur la structuration de l'organisation interne, la mise en place du cadre réglementaire du Groupement SIS, ainsi que sur les premières décisions budgétaires et d'investissement nécessaires au fonctionnement autonome du Groupement SIS.

En 2023, le Comité a accompagné un important travail de fond visant à stabiliser l'organisation, tout en soutenant l'innovation et l'adaptation des pratiques.

Puis 2024 a été marquée par l'approfondissement des réflexions stratégiques, notamment autour du projet pilote d'intégration des compagnies de sapeurs-pompier volontaires (SPV) des communes.

Enfin, en 2025, le Comité a conduit un dialogue approfondi avec les communes concernées et a travaillé à l'élaboration d'un projet de règlement définissant les modalités d'intégration, dans le respect de l'autonomie communale. Ce travail de fond vise à renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité du dispositif cantonal de secours.

## Commissions

La commission Finances et la commission RH ont accompagné les décisions du Comité dans un contexte de maîtrise financière, d'évolution organisationnelle, d'investissements et de prise en compte accrue des enjeux humains. Leur analyse a notamment porté sur les comptes, les projets de budget et les demandes de crédit – tout en définissant les axes budgétaires destinés à faciliter la validation par le Comité – les dossiers structurants tels que le règlement du statut du personnel, la réintroduction de la prime professionnelle, la politique RH et l'adaptation des textes juridiques encadrant les relations avec

les prestataires, la gestion du personnel, le dialogue avec la commission du personnel et l'adaptation des cadres RH à une organisation désormais pleinement intercommunale.

## Conclusion

La législature 2022-2025 aura permis de transformer une réforme législative ambitieuse en une organisation intercommunale pleinement fonctionnelle, solide et tournée vers l'avenir. Grâce à l'engagement constant des organes de gouvernance, du secrétariat exécutif, de la direction et de l'ensemble du personnel, le Groupement SIS dispose aujourd'hui de bases institutionnelles, financières et juridiques robustes.

Ce bilan témoigne d'une gouvernance responsable, d'une administration structurée et d'une vision stratégique claire, au service d'une mission essentielle : garantir la sécurité et la protection de la population genevoise, aujourd'hui et demain.



## PORTRAIT – ISABELLE RASMUSSEN



### Un engagement au service du collectif

Vice-présidente du Comité du Groupement SIS, Isabelle Rasmussen incarne un engagement fondé sur l'expérience du terrain, le sens du service public et une forte culture du collectif. Son parcours, entre police et responsabilité politique, nourrit aujourd'hui sa vision de la gouvernance et son attachement aux valeurs qui structurent l'action du Groupement SIS.

### Un parcours ancré dans le service public

Née le 19 septembre 1978 à Neuchâtel, Isabelle Rasmussen a grandi et suivi toute sa formation dans ce canton. Elle commence sa carrière dans le domaine des assurances avant de s'orienter vers un métier qui s'inscrit dans une tradition familiale : celui de policière, comme son père et son frère.

Elle rejoint ainsi la police neuchâteloise, où elle exerce en tant qu'inspectrice à la police judiciaire.

Elle travaille d'abord à la brigade des mœurs et des mineurs, puis à la brigade des stupéfiants, domaine dans lequel elle passe la plus grande partie de sa carrière. Cette expérience lui apporte une connaissance approfondie des réalités du terrain, du travail en équipe et des exigences propres aux métiers de la sécurité.

La vie personnelle l'amène ensuite à s'installer dans le canton de Genève, à Pregny-Chambésy. C'est à ce moment-là qu'elle décide de s'engager en politique locale. Convaincue qu'il est important de ne pas mélanger les rôles entre police et engagement politique, elle avait jusque-là choisi de ne pas franchir ce pas. À son arrivée à Chambésy, elle se lance finalement dans la vie publique et est élue dès sa première candidature au Conseil municipal. Après une première législature au délibératif, elle est élue au Conseil administratif de la commune, où elle siège depuis un peu plus de dix ans, entamant sa troisième législature.

## Un engagement naturel au sein du Groupement SIS

L'implication d'Isabelle Rasmussen dans le Groupement SIS s'inscrit dans la continuité de son engagement pour la sécurité publique. Durant la législature 2015-2020, alors qu'elle était en charge de la sécurité dans sa commune, elle participe déjà aux travaux préparatoires liés à la création du Groupement SIS. Lorsque celui-ci voit officiellement le jour en 2022, elle devient naturellement membre du Comité.

Son expérience professionnelle joue également un rôle déterminant dans cet engagement. Les valeurs portées par les corps uniformés – solidarité, esprit d'équipe, engagement au service des autres – lui sont familières : « Je trouve qu'il y a beaucoup de similitudes entre les valeurs de la police et celles des sapeurs-pompiers. C'est un milieu dans lequel je me sens à l'aise et dans lequel je pense pouvoir apporter mon expérience. »

Elle souligne également l'importance de la présence féminine dans ces environnements historiquement masculins. Si les choses évoluent progressivement, ces métiers restent encore très marqués par une majorité d'hommes : « Quand je suis entrée à la police, il y avait très peu de femmes dans ma brigade. Aujourd'hui, les choses changent, mais la diversité des regards et des sensibilités reste essentielle. »

## Vice-présidente : une fonction au service du collectif

Au sein du Comité, Isabelle Rasmussen occupe aujourd'hui la fonction de vice-présidente. Pour elle, ce titre ne modifie pas fondamentalement son approche du travail : « Pour moi, ma fonction reste la même : je suis avant tout un membre du Comité comme les autres. Bien sûr, il peut y avoir des représentations ou certaines responsabilités supplémentaires lorsque la présidente est absente, mais l'essentiel reste le travail collectif. »

Le Comité assure la gouvernance du Groupement SIS. Il se réunit régulièrement afin de traiter les grandes orientations : budget, investissements, organisation ou encore développement opérationnel.

Parallèlement à ce rôle, Isabelle Rasmussen préside également la Commission des ressources humaines,

un domaine stratégique qui touche directement au fonctionnement et au bien-être du personnel.

## Une gouvernance fondée sur la confiance et la cohésion

Pour Isabelle Rasmussen, la qualité du fonctionnement interne du Comité est un facteur déterminant pour la réussite du Groupement SIS : « Pour que le groupement fonctionne bien, il faut d'abord que le comité fonctionne bien lui-même. »

Elle souligne la qualité des échanges et la cohésion qui caractérisent le travail du Comité, malgré des points de vue parfois différents. Cette capacité à écouter les arguments des uns et des autres permet d'aboutir à des décisions partagées : « Nous avons toujours réussi à trouver des consensus. Cette capacité d'adaptation et d'écoute est une vraie force. »

**« QUAND JE SUIS ENTRÉE  
À LA POLICE, IL Y AVAIT TRÈS  
PEU DE FEMMES DANS  
MA BRIGADE. AUJOURD'HUI,  
LES CHOSES CHANGENT,  
MAIS LA DIVERSITÉ DES REGARDS  
ET DES SENSIBILITÉS  
RESTE ESSENTIELLE. »**

La collaboration avec la direction du Groupement SIS constitue également un élément clé de cette gouvernance. Selon elle, le Comité et la direction doivent avancer de concert : l'un ne peut fonctionner efficacement sans l'autre.

## Des projets structurants pour le Groupement SIS

Depuis la création du Groupement SIS, plusieurs chantiers majeurs ont marqué le travail du Comité.

Le premier concerne la mise en place des bases financières et budgétaires du Groupement SIS, un élément fondamental pour assurer sa stabilité.

## PORTRAIT – ISABELLE RASMUSSEN

Un autre enjeu important est l'intégration progressive des compagnies de sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires dans l'organisation. Un processus complexe qui nécessite de nombreuses adaptations réglementaires, administratives et organisationnelles : « C'est un travail de longue haleine : il ne s'agit pas simplement d'accueillir les compagnies, mais de mettre en place tout un cadre de fonctionnement. »

**« COMMUNIQUER PERMET D'AVANCER, DE COMPRENDRE LES SITUATIONS ET PARFOIS DE DÉSAMORCER DES TENSIONS. C'EST ESSENTIEL, QUE CE SOIT DANS LA VIE PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE. »**

Le développement du Concept opérationnel 2030-2035 constitue également un axe majeur pour l'avenir du Groupement SIS.

Au-delà de ces aspects structurels, Isabelle Rasmussen souligne aussi l'importance des relations humaines et des rencontres qui jalonnent cet engagement.

### Des valeurs au cœur de l'action

Parmi les valeurs qui guident son engagement, Isabelle Rasmussen cite avant tout la cohésion, l'esprit de groupe et l'écoute. Dans des organisations comme celles des corps uniformés, ces principes sont essentiels pour garantir l'efficacité et la solidarité dans l'action.

La communication occupe également une place centrale dans sa vision du fonctionnement collectif : « Communiquer permet d'avancer, de comprendre les situations et parfois de désamorcer des tensions. C'est essentiel, que ce soit dans la vie professionnelle ou personnelle. »

### Des perspectives pour l'avenir

Pour les années à venir, plusieurs enjeux importants attendent le groupement : poursuivre l'intégration des sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires, développer le concept opérationnel et mener à bien la révision du statut du personnel.

À ces défis s'ajoute une priorité constante : garantir une gestion financière saine, indispensable au bon fonctionnement du service.

### Un message de reconnaissance et d'ouverture

Au moment d'évoquer les équipes du Groupement SIS, Isabelle Rasmussen tient avant tout à adresser un message de reconnaissance.

Elle salue l'engagement et l'investissement des collaboratrices et collaborateurs, qu'ils et elles soient uniformé-e-s ou membres des services administratifs, techniques et logistiques : « Je tiens à les remercier pour leur travail et pour la qualité de la collaboration. Les échanges et la communication sont essentiels pour continuer à avancer ensemble. »

Sa porte reste d'ailleurs ouverte à celles et ceux qui souhaitent échanger ou partager des préoccupations.

### « Une magnifique maison »

Pour conclure, Isabelle Rasmussen décrit volontiers le Groupement SIS comme « une magnifique maison ». Une organisation au sein de laquelle elle dit avoir beaucoup de plaisir à s'investir.

Elle encourage toutes les personnes intéressées par ces métiers ou par l'engagement au service du collectif à franchir le pas : « Quand on a une idée ou l'envie de s'engager, il faut aller jusqu'au bout. »

Après plusieurs années au sein du Comité, elle se dit aujourd'hui très heureuse de pouvoir continuer à contribuer au développement du Groupement SIS et de poursuivre cet engagement au service de celui-ci.

# PROJETS STRATÉGIQUES

## Intégration des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires

Le Groupement SIS (GSIS) poursuit sa mission de renforcement de la couverture opérationnelle et de valorisation de l'engagement volontaire sur l'ensemble du canton.

Le Comité du GSIS a décidé, lors de sa séance du 20 juin 2025, de valider les projets de convention avec les communes de Chancy, Cologny, Vernier et Versoix, ainsi que de préparer les conditions permettant l'intégration des SPV de Chêne-Bougeries enclins à rejoindre le GSIS en intégrant la compagnie de Cologny. Cent quarante SPV issus des quatre compagnies des communes susdites intégreront le GSIS, rejoignant les deux compagnies historiques de la Ville de Genève, pour un total de 320 volontaires. Cette intégration, fruit de plusieurs années de travail et de collaborations étroites avec les compagnies et les instances politiques, marque la mise en place d'un modèle SPV moderne, cohérent et durable. Les six compagnies actuelles du GSIS portent fièrement leur insigne, tout en respectant leur identité locale, et ont déjà réalisé leurs premières interventions. L'année 2026 sera consacrée à la consolidation des structures et procédures, avec l'appui de la Division incendie et secours et des capitaines SPV, afin de garantir une organisation harmonisée et efficace pour le futur.

## Autonomisation technologique du SIS (ATSIS)

Le projet ATSIS constitue une étape majeure dans la modernisation et l'autonomisation du système d'information du GSIS. Initié dans le cadre du plan directeur informatique adopté en 2022, il vise à reprendre le contrôle des infrastructures informatiques et téléphoniques, jusqu'ici gérées par la Ville de Genève, et à garantir une prestation 24h/24, 7j/7 sur les services critiques, notamment la téléphonie d'urgence et le système d'engagement.

ATSIS englobe le renouvellement des postes de travail et téléphones professionnels, l'installation d'un nouveau réseau informatique et Wi-Fi sur l'ensemble des sites, le renforcement de la sécurité et la refonte des outils collaboratifs (Office 365, SharePoint, intranet et portail d'applications métiers). Le projet a mobilisé un comité de pilotage, des super-utilisatrices et super-utilisateurs issus de toutes les unités, ainsi que des prestataires externes (Swisscom, Bechtle, UMB), assurant une coconstruction des solutions et une adaptation aux besoins opérationnels.

Une attention particulière a été portée à l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs : formations, modules e-learning, journées de déploiement et exercices pratiques ont permis d'assurer une transition progressive et maîtrisée vers ce nouvel environnement numérique.

Dès 2026, le GSIS bénéficiera d'un système d'information modernisé, sécurisé et cohérent, offrant un cadre d'utilisation harmonisé des outils numériques et permettant d'améliorer la collaboration interne, l'efficacité opérationnelle et la résilience de l'infrastructure. ATSIS pose ainsi les bases d'une transformation technologique durable et d'une autonomie renforcée pour le GSIS.

# SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

## Mission et compétences

Le secrétariat exécutif constitue un pilier central du fonctionnement de l'institution. Placé sous la direction de l'administratrice du Groupement SIS (GSIS), il regroupe deux unités complémentaires – l'unité juridique et l'unité administration – réunissant un effectif total de sept collaboratrices et collaborateurs. Ensemble, ils et elles assurent la continuité administrative, la sécurité juridique et le soutien opérationnel indispensable au bon déroulement des activités institutionnelles.

## Unité juridique : expertise juridique et protection des intérêts du GSIS

L'unité juridique élabore l'ensemble des documents à portée normative, contractuelle ou réglementaire du GSIS. Elle veille à la solidité juridique des actes, décisions et procédures de l'institution, en garantissant leur conformité aux législations et normes en vigueur.



Ses missions couvrent notamment la gestion et le suivi des éventuels contentieux, la défense des intérêts du GSIS, l'apport d'une expertise juridique continue à la direction et aux divisions, ainsi que la coordination de la commission de réclamation.

## Unité administration : soutien institutionnel et organisation interne

L'unité administration garantit la bonne marche administrative du GSIS et joue un rôle déterminant dans le fonctionnement et l'organisation du Comité et du Conseil intercommunal.

Ses responsabilités incluent notamment l'organisation des séances des organes exécutifs et délibératifs, la préparation des dossiers et documents nécessaires aux délibérations et aux décisions de ces organes, le suivi nécessaires desdites séances, la gestion documentaire et archivistique, la gestion du site internet, la production du rapport d'activité annuel.

## 2025 en bref

En 2025, le secrétariat exécutif a poursuivi son rôle central dans la gouvernance et la structuration du GSIS, tout en assumant de nouvelles responsabilités, dont notamment l'organisation de la cérémonie annuelle des promotions, qui s'est tenue le 24 septembre 2025 au Victoria Hall, avec le soutien de la Ville de Genève ; lors de cet événement qui prend de plus en plus d'ampleur, des citoyen-ne-s ayant accompli un acte de bravoure ont pour la première fois été honoré-e-s sur scène, ce qui a contribué à renforcer le lien entre le GSIS et la population.

Parallèlement, le secrétariat exécutif a intensifié son appui aux organes de gouvernance et aux divisions, en consolidant les processus internes et en pilotant plusieurs chantiers structurants. Parmi les actions majeures réalisées :

- Accompagnement de la transition de législature.
- Organisation des élections des nouveaux membres du Comité.
- Élaboration des documents contractuels et réglementaires nécessaires à l'intégration

des corps de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires communaux.

- Pilotage de l'élaboration des conventions relatives aux tarifs des transports sanitaires urgents, négociation avec les communautés d'achats représentant les assurances maladie et coordination avec le Canton.
- Organisation des élections de la commission du personnel.
- Pilotage des travaux relatifs au code de conduite et de déontologie.

## 2025 en chiffres

	2024	2025
Séances de gouvernance	28	25
Rapports de direction et rapports généraux	53	53
Pages de dossiers transmises au Comité	723	601
Points, hors gestion RH, traités par le Comité	66	117
Courriers rédigés	418	322
Directives et règlements entrés en vigueur	4	6
Contrats conclus avec des tiers	70	41
Boîtes d'archives transmises à la Ville de Genève	68	0
Nombre de demandes d'accès en lien avec les rapports d'intervention des SPP	235	253

L'évolution des indicateurs entre 2024 et 2025 met en évidence une transformation qualitative du travail du secrétariat exécutif. Si certains volumes diminuent, c'est au profit d'un travail plus ciblé, plus complexe et plus stratégique, notamment en lien avec la transition de législature et les nouveaux chantiers institutionnels.

# DIVISION RESSOURCES HUMAINES, FINANCES ET INFORMATIQUE

## Mission et compétences

L'unité des ressources humaines (RH), l'unité comptabilité-finances et l'unité informatique sont regroupées dans la même division.

L'unité RH est en charge de la gestion des ressources humaines, du recrutement au départ à la retraite, en passant par le paiement des salaires, le traitement des assurances, la gestion des carrières et des formations, conformément au cadre légal et au statut du personnel.

Garante du respect des règles de bonne gestion et de redevabilité, l'unité comptabilité-finances établit le budget, veille au bon usage des ressources financières du Groupement SIS (GSIS) et assure la redevabilité de celui-ci sur ces questions.

Créée en 2022, l'unité informatique œuvre à la reprise, par des prestataires externes, du système d'information et de communication du GSIS, dont la CETA (118), une mission assumée jusqu'à présent par la Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (DSIC).

## Unité des ressources humaines (RH)

Au service de l'ensemble du GSIS, l'unité RH est en charge de la gestion des ressources humaines, et veille à l'application du statut du personnel et de sa réglementation. C'est un organe d'exécution, de coordination, de conseil et de contrôle pour l'ensemble des unités :

- Elle propose à la direction et au Comité des actions visant à optimiser la politique des ressources humaines.
- Elle assure la coordination des mesures concernant les employé-e-s, de l'engagement au départ à la retraite.

- Elle renseigne le personnel sur ses droits et devoirs.
- Elle conseille les divisions et unités sur toute question liée à la gestion du personnel.
- Elle garantit également une application homogène des politiques RH et s'assure de la mise en œuvre des dispositifs RH.

Ses missions sont encadrées par les règlements et directives en vigueur. Le statut du personnel du GSIS a repris le Statut du personnel de la Ville de Genève (SIS R 151.A02), le Règlement d'application du statut du personnel de la Ville de Genève (REGAP) (SIS R 151.A03), dans leur état au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Au fur et à mesure, le GSIS complète ce cadre par des règlements, sur des sujets spécifiques, en fonction des besoins.

L'unité est structurée en quatre pôles d'activités :

- Administration et salaires.
- Recrutement et gestion des compétences.
- Santé et sécurité au travail.
- Système d'information RH.

Elle délivre des prestations dans les domaines suivants :

- Le recrutement et la sélection de personnel (interne et externe).
- La formation continue et le développement professionnel.
- La gestion administrative du personnel.
- L'organisation et la gestion des postes.
- La rémunération et la gestion des assurances sociales.
- Le suivi des performances et des carrières.
- La santé, la sécurité et le bien-être des employé-e-s.
- La communication interne et la gestion des conflits.

L'unité suit également les personnes en cessation d'activité (préretraite) et assure le paiement des indemnités et des soldes des SPV.

## 2025 en bref

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions importantes au sein de l'unité ressources humaines (unité RH).

L'organisation de l'unité a été renforcée avec l'arrivée d'une nouvelle responsable d'unité au 1<sup>er</sup> juin 2025, suivie de la nomination d'une gestionnaire RH au 1<sup>er</sup> octobre 2025. Ce renforcement a permis de consolider la capacité opérationnelle de l'unité et d'accompagner les nombreux projets en cours.

L'unité RH a poursuivi l'intégration de plusieurs compagnies de sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires (SPV) au sein du GSIS, en assurant la mise en place des processus salariaux correspondants. Ces travaux se sont accompagnés d'un important développement du système de gestion Abacus afin de répondre aux nouvelles exigences organisationnelles et aux nouveaux besoins administratifs.

Parallèlement, l'unité a poursuivi ses travaux de structuration interne, en particulier dans le domaine de la modélisation et de la digitalisation des processus et documents RH.

Les développements informatiques se sont également poursuivis dans l'environnement Abacus, notamment à travers l'évolution de la plateforme MyAbacus, qui sera mise en service dans le courant de l'année 2026, afin de faciliter l'accès du personnel aux prestations RH et d'automatiser certaines démarches administratives.

Dans le domaine de la formation, les investissements se sont élevés à 600'000 francs, permettant de soutenir le développement des compétences du personnel et de répondre aux besoins opérationnels du GSIS.

Dans le domaine de la santé au travail, le dispositif mis en place a été renforcé avec l'entrée en fonction d'une médecin du travail externe au mois de juillet 2025. Cette collaboration vise à structurer et développer les actions de prévention, de suivi et d'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs.

L'unité RH a par ailleurs assuré le secrétariat de la commission paritaire d'évaluation des fonctions, qui s'est réunie à trois reprises en 2025. La commission a traité trois demandes d'évaluation de postes. Les décisions du Comité ont suivi les recommandations de la commission ; une réclamation a été déposée.

Au quotidien, l'unité RH poursuit la délivrance de ses prestations au bénéfice du personnel du GSIS, en assurant notamment la gestion administrative du personnel, le paiement des salaires, le recrutement, la formation, la gestion de la santé, l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs ainsi que le soutien aux responsables hiérarchiques.

## Perspectives pour 2026

Les priorités de l'unité RH pour l'année 2026 sont les suivantes :

- Soutenir la poursuite de l'intégration des compagnies de SPV.
- Participer aux travaux de refonte du statut du personnel.
- Poursuivre la digitalisation des processus et des documents RH.
- Mettre en œuvre le code de conduite.
- Développer le projet relatif à l'activité physique et à la santé au travail.
- Contribuer aux travaux de création de la doctrine du GSIS.
- Procéder à une revue des fonctions particulièrement pénibles.

## Unité comptabilité-finances

L'unité comptabilité-finances assure la tenue de la comptabilité, l'élaboration du budget et la préparation des comptes annuels. Elle est chargée de la planification financière et coordonne les propositions d'investissements. Elle est en charge de la facturation des prestations et du recouvrement, du paiement des factures et de la gestion de la trésorerie du GSIS.

Le GSIS organise sa comptabilité, prépare son budget et présente ses comptes annuels conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration des communes (LAC ; rsGE B 6 05), du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC ; rsGE B 6 05.01), ainsi qu'au « Manuel de

comptabilité publique» publié par le département en charge des affaires communales. Le manuel s'appuie sur le « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes » (MCH2), élaboré sous l'égide de la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

L'unité assure les prestations suivantes :

- Tenue de la comptabilité.
- Préparation et envoi des factures du GSIS.
- Suivi du contentieux débiteurs.
- Réception et contrôle des factures fournisseurs.
- Gestion des paiements, emprunts et liquidités.
- Contrôle de gestion et analyse de coûts.
- Formation et conseil des acheteurs et des cadres.
- Établissement du budget et des demandes de crédits.
- Établissement des documents de planification financière.
- Gestion du système de contrôle interne et analyse des risques.

### 2025 en bref

Les comptes ont été audités par l'organe de révision Deloitte SA, qui a été reconduit dans cette mission par décision du Conseil intercommunal du 25 septembre 2025. Le rapport de révision confirme que les comptes annuels 2025 sont conformes aux prescriptions de la Loi sur l'administration des communes et de son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. Les comptes et le rapport de révision sont publiés dans le présent rapport d'activité. Aucune recommandation n'a été émise par l'organe de révision.

### Perspectives 2026

L'année 2026 doit permettre une accélération sensible sur l'utilisation efficace des outils informatiques, la digitalisation, la formation et le partage des connaissances sur des outils intégrés. Avec l'intégration des SPV et donc l'augmentation des effectifs, la croissance du volume des investissements, le défi du financement desdits investissements, il est nécessaire de poser les bases pour faire face à l'augmentation des volumes et de la complexité des flux en restant à effectifs égaux.

Unité comptabilité-finances en chiffres	2024	2025
Factures émises par le GSIS	6'515	6'963
Rappels émis (premier et deuxième rappels)	4'232	4'424
Arrangements de paiement	112	53
Factures en contentieux	692	1'119
Factures fournisseurs payées par le GSIS	5'262	5'430
Écritures comptables	27'928	29'218

## Unité informatique

Créée en 2022, l'unité informatique travaille en mode projet pour organiser la reprise du système d'information et de communication du GSIS par un prestataire externe. L'unité intervient dans les domaines suivants :

- Conduite du projet d'externalisation ATGIS et des projets connexes (infrastructure et connectivité).
- Administration des systèmes de la CETA (télécommunication, SAE).
- Gestion et développement des applications métiers et de gestion.
- Géomatique.
- Support aux utilisatrices et utilisateurs.

Avec la reprise des systèmes d'information de la Ville de Genève, cette unité a vu son rôle et ses responsabilités évoluer, notamment pour assurer l'intégralité de la gestion du système d'information et de communication du GSIS, qui inclut la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA).

### Organisation de l'unité informatique

Une refonte de l'unité informatique a été engagée afin de redéfinir les rôles, l'organisation et les responsabilités en tenant compte notamment de la sortie des infrastructures de la Ville de Genève. Par ailleurs, un cadre de gouvernance a été élaboré en vue d'une validation par le Comité du GSIS au début de l'année 2026. Celui-ci vise à clarifier les rôles et responsabilités, ainsi qu'à structurer les mécanismes d'arbitrage des projets informatiques.

### 2025 en bref

En 2025, le GSIS a achevé la mise en place de sa nouvelle infrastructure réseau et système. Ce projet a permis de transférer la gestion des postes de travail, des mobiles et du réseau bureautique, ainsi que le



service aux utilisatrices et utilisateurs, de la DSIC au GSIS. La DSIC a assuré la gestion réseau et système ainsi que la sécurité du système d'information de la CETA avec le niveau de service usuel.

### Projet ATSYS

Durant l'année 2025, plusieurs étapes ont été franchies concernant ATSYS, le projet d'autonomisation technologique du SIS. L'intégralité du réseau constitué de liaisons en fibre optique a été reconstruit pour relier les différents sites :

- Tous les points d'accès Wi-Fi ont été remplacés.
- Les nouveaux serveurs ont été provisionnés dans les deux data centers de Swisscom.
- La migration de l'intégralité des postes de travail bureautique a été effectuée en intégrant une solution de mobilité sécurisée par VPN.
- Le renouvellement complet du parc de téléphonie mobile a été effectué.
- Le support aux utilisatrices et utilisateurs a été entièrement repris avec le prestataire.
- L'ERP Abacus a été la première application migrée hors des infrastructures de la Ville de Genève.

Dans le cadre de l'évolution du système d'information, la migration des imprimantes, du système de contrôle d'accès ainsi que de l'ensemble des applications métiers est planifiée pour l'année 2026.

Par ailleurs, toutes les salles de réunion seront progressivement équipées de solutions de visioconférence Microsoft Teams Room, intégrant un système de réservation ROOMZ, afin d'optimiser l'usage des espaces collaboratifs.

Enfin, l'ensemble du système d'information de la CETA, incluant notamment le système d'aide à l'engagement ainsi que la solution de cartographie ArcGIS, fera l'objet d'une migration complète au cours de l'année 2026, avec une finalisation du projet prévue pour octobre 2026.

### Renouvellement du système de téléphonie du 118 pour la CETA

Après un appel d'offres international ayant abouti à une adjudication à UMB en 2024, le GSIS a déployé et testé la nouvelle plateforme de téléphonie de la CETA durant l'année écoulée. Les nouvelles liaisons

ont été mises en service avec une capacité d'appel multipliée par cinq. La mise en production a eu lieu le 4 février 2026. Les nouvelles platines seront livrées au quatrième trimestre 2026.

### Mise à jour du système d'aide à l'engagement (SAE) SAGA

L'éditeur du SAE SAGA a engagé les travaux préparatoires à la montée de version, tout en poursuivant les développements relatifs aux nouvelles fonctionnalités commandées.

Ces évolutions visent notamment à permettre la géolocalisation ainsi que le réengagement des véhicules et des équipes en intervention, de même que l'attribution de plusieurs interventions à un même équipage.

Ces développements, qui présentent un niveau de complexité élevé, ont fait l'objet de phases de test en 2025. Toutefois, des retards ont été constatés dans la livraison des mises à jour par l'éditeur. L'ensemble des fonctionnalités est désormais attendu pour une livraison complète en 2026.

### Adaptation de la téléphonie interne

Avec la fin de la téléphonie fixe fournie par la Ville de Genève et la fin de Webex, l'utilisation de la téléphonie mobile a été mise en œuvre pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Un central téléphonique a été reconstruit pour garder les fonctionnalités de base pour les unités en contact avec le public ; il doit servir de central de secours pour la centrale 118 à partir de 2026, une fois la CETA migrée vers l'infrastructure du GSIS.

### Déploiement de Microsoft Office 365

La mise en œuvre du projet ATSYS a permis de reprendre la gestion complète des licences Microsoft par le GSIS et le déploiement des outils Office 365.

Des efforts importants sont mis en œuvre pour accompagner les collaboratrices et collaborateurs sur la prise en main des différents outils.

Un appel d'offres public, réalisé avec la CMAI et la Ville de Genève, a été lancé fin 2025 pour le renouvellement des licences qui arriveront à échéance en

février 2026. De plus, des licences EDU vont être acquises spécifiquement pour l'École SIS.

### Logiciels de gestion et applications métiers

La solution ATTRIB (système d'aide à l'engagement des moyens sanitaires), utilisée pour ses fonctions de rapport et de facturation, va être modifiée en 2026 pour intégrer la FIP électronique.

Les applications métiers RapSIS et IPTNA ont été livrées après leur modernisation et mise en production.

L'application TIPEE a évolué afin de prendre en compte les modifications liées à la nouvelle directive horaire.

Une solution de gestion des compagnies de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires, basée sur l'outil LODUR, a été lancée pour les nouvelles compagnies qui vont rejoindre le GSIS en 2026 ainsi que pour les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires déjà intégré-e-s dans le GSIS, en remplacement de ECADIS.

Un projet d'extension des fonctionnalités d'Abacus RH a été lancé en 2025. Nommé MyAbacus, il permettra de gérer les aspects administratifs et salariaux des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires, qui intégreront le GSIS au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### Perspectives pour 2026

En 2026, les priorités de l'unité informatique porteront principalement sur la consolidation et l'évolution des infrastructures et des outils informatiques du GSIS. Les actions prévues comprennent notamment la mise en production de la nouvelle centrale téléphonique du 118 ainsi que le déploiement de la centrale de secours associée. L'unité poursuivra également la migration des applications métiers actuellement hébergées hors de la Ville de Genève et procédera à l'intégration complète du système d'information de la CETA dans l'infrastructure du GSIS.

Par ailleurs, la migration de l'ensemble des postes de travail de la CETA ainsi que des tablettes embarquées dans les véhicules d'intervention sera menée à terme. La mise en œuvre d'un centre opérationnel de sécurité (SOC) est également prévue avant la tenue du G7

d'Évian. En parallèle, l'unité informatique finalisera la réorganisation interne de son équipe, notamment par la clarification des rôles et des responsabilités.

L'année 2026 sera également marquée par l'accompagnement du déploiement des outils Microsoft Office 365, notamment Teams, SharePoint et OneDrive, afin de renforcer les pratiques collaboratives. Un plan directeur relatif à l'informatique destinée aux sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires sera élaboré, et la solution MyAbacus sera déployée.

Unité informatique en chiffres	2025
Contrats en cours	90
Postes informatiques dédiés	200
Postes informatiques partagés	100
Postes informatiques CETA	45
Postes informatiques appareil respiratoire	14
Téléphones mobiles	400
Tablettes	130
Applications métiers	29

## PORTRAIT – FRANK WUARIN

### Sergent-chef et trente-quatre ans de service

Après trente-quatre années au service de la population genevoise, Frank Wuarin tourne une page essentielle de sa vie professionnelle. Entré en école de formation en 1991-1992, il ne se destinait pas, enfant, au métier de pompier. Ce qui l'a attiré, c'est la perspective d'un quotidien sans routine, d'un métier manuel, varié, où aucune journée ne ressemble à la précédente. Sous la direction du lieutenant Le Comte, il suit alors sept mois d'école aux anciens abattoirs – le centre de formation de l'époque. À la fin de ce cursus exigeant, une évidence s'impose : « Oui, c'est ça que je veux faire. »

Dès sa sortie d'école, il découvre l'univers du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS) à travers un parcours complet : visites d'hôpitaux, de prisons, d'industries, apprentissage des moyens d'intervention, puis intégration successive dans les

quatre sections professionnelles (A, B, C, D). Six mois dans chacune, durant deux ans, pour connaître tous et toutes les professionnel-le-s de l'entreprise et leur manière d'intervenir. Les interventions sont alors nombreuses – accidents, incendies, sauvetages –, un rythme intense et formateur qui le motive profondément.

Avec le temps, ce sont les chefs d'équipe qui orientent les spécialisations. À 24 ans, Frank devient grutier, non pas par candidature mais par décision hiérarchique. Suivent les spécialisations de batelier puis de spécialiste laboratoire. Au bout de cinq ans, il obtient le grade d'appointé et rejoint le groupe NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique), alors en pleine construction, où l'autodidaxie est la règle. Il collabore avec des partenaires variés, du CERN à l'Institut de radiophysique de Lausanne, en passant par les services de l'État.

Quelques années plus tard, il accède au grade de sous-officier. La formation de sergent, suivie entre



2005 et 2006, marque un tournant : « Ça m'a permis de me remettre en question », explique-t-il. Il découvre une autre facette du métier, plus pédagogique, plus structurée, et retrouve un élan en suivant un cursus proche de celui des instructeurs et instructrices actuel-le-s. Après dix-sept ans en section B, puis plusieurs années en section C, il rejoint le Groupement SIS (GSIS) en tant que chef d'engin, rôle qu'il occupe aujourd'hui jusqu'à son départ.

### Un chef d'engin au cœur de l'action

Comme sergent-chef d'engin, Frank évolue au cœur de l'intervention, du début à la fin. Responsable d'un petit groupe, il coordonne, oriente et transmet. Cette place centrale, mêlant action et pédagogie, est ce qui l'anime depuis toujours : « Être dans les camions, être dans l'action, apprendre et surtout restituer les connaissances aux autres. » Pour lui, transmettre sur le terrain est essentiel : c'est ainsi que se prépare la génération suivante.

Le quotidien en caserne, lui, est fait d'organisation et d'adaptation permanente : planifier les instructions, répartir les tâches, gérer le travail de caserne, des poubelles à l'éclairage, des repas à la vérification quotidienne des véhicules. Et puis il y a l'imprévu, toujours : « Chaque jour, on dit qu'on va faire ça... et au final, on reporte, parce qu'on n'a pas la maîtrise. Il faut s'adapter à tout moment. »

L'ambiance de caserne est un élément fondamental du métier ; on peut passer en quelques minutes d'une intervention légère à une situation difficile : « Sauver un chat, puis réanimer une personne. » Un contraste permanent qui forge une solidarité forte. Le panache des interventions, la diversité, le rythme, sont pour lui le cœur de ce métier « décalé » et profondément humain.

### Une profession guidée par l'aide à la population

Pour Frank, les compétences essentielles du métier tiennent en peu de mots : aider, agir, trouver une solution. Peu importe la cause, c'est le résultat qui compte. Dans un contexte en constante évolution – plus de personnel, plus de formation, plus de demandes –, l'exigence reste la même : rien n'est acquis. Il faut sans cesse refaire, se remettre à jour, rester au niveau. Et si l'organisation évolue, le terrain ne change pas fondamentalement : les pompiers

doivent partager le même langage, la même exigence.

La création du GSIS apporte, selon lui, une formidable liberté d'apprendre. Les spécialisations sont plus accessibles, l'entreprise laisse de l'initiative. Mais il souligne aussi un besoin de clarté sur l'étendue et le fonctionnement du GSIS : « On ne sait pas toujours ce que le groupement englobe et la communication ne redescend pas toujours. »

**« ÊTRE DANS LES CAMIONS,  
ÊTRE DANS L'ACTION,  
APPRENDRE ET SURTOUT  
RESTITUER LES CONNAISSANCES  
AUX AUTRES. »**

### Regard vers l'avenir

Frank s'interroge sur les défis à venir pour le GSIS : l'emplacement des futures casernes, la modernisation nécessaire des infrastructures au regard de la démographie, la circulation et les besoins géographiques du canton. Il souligne aussi l'importance du relationnel avec les partenaires : que la communication fonctionne, que chacun puisse jouer son rôle efficacement.

Ce qui ne changera jamais, selon lui, c'est le sens fondamental du métier : porter secours à la population. Malgré l'évolution des pratiques et des attentes – parfois impatientes, dans une société du « tout, tout de suite » –, le cœur du service demeure la volonté de bien faire.

### Un départ marqué par la reconnaissance du terrain

Alors qu'il quitte la caserne, Frank retient surtout la volonté, celle d'accomplir son travail du mieux possible, avec rigueur et humanité. Il ne savait pas, dit-il, que le GSIS demanderait autant. Mais il garde de ces années l'essentiel : la passion de l'action, la transmission, et une fidélité indéfectible à la mission première des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier.

# DIVISION INCENDIE ET SECOURS

## Mission et compétences

La Division incendie et secours (DIS) regroupe le personnel dont la mission principale est l'intervention : sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s (SPP) et volontaires (SPV) ainsi que les ambulancières et ambulanciers. Elle est essentiellement composée de personnel en uniforme sous la conduite d'un-e officier-ère supérieur-e.

## Compagnies incendie

Les compagnies incendie assurent la réponse opérationnelle pour les missions dévolues aux sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers du groupement au sens de l'article 8 de la LPSSP.

Les SPP sont réparti-e-s en trois compagnies incendie (A, B, C), toutes structurées de la même manière et dirigées par un-e capitaine, chef-fe de compagnie.

La-le capitaine ainsi que les trois officiers-ères qui composent l'encadrement de chaque compagnie assument le rôle opérationnel d'officier-ère de garde incendie (OGI). Les OGI effectuent chaque jour plusieurs interventions en plus de l'importante charge administrative en lien avec la gestion RH quotidienne de plus de 60 SPP par compagnie.

## Compagnie ambulances

La compagnie ambulances assure la réponse opérationnelle pour les missions dévolues aux ambulancières et ambulanciers du Groupement SIS non seulement au sens de l'article 8 de la LPSSP, mais aussi selon les dispositions de la Loi relative à la qualité, la rapidité et l'efficacité des transports sanitaires urgents (LTSU) et son règlement d'application.

La compagnie ambulances du Groupement SIS et le Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires (SSLIA) mettent conjointement à disposition, en plus du dispositif cantonal, une ambulance dédiée pour les besoins particuliers des sapeuses-pomprières, sapeurs-pompiers, et de la police au sens de l'article 4 LTSU.

Les ambulancières et ambulanciers du SIS sont formé-e-s au port de l'appareil respiratoire, aux manipulations de matériels spécifiques de sauvetage et de détection de produits dangereux, au port de diverses tenues de protection et sont de facto aptes à effectuer des prises en charge de victimes dans des environnements très particuliers.

Ces collaboratrices et collaborateurs effectuent plusieurs fois par année des stages en compagnie incendie, ce qui permet une totale et indispensable connaissance et cohésion entre les différent-e-s intervenant-e-s du Groupement SIS.

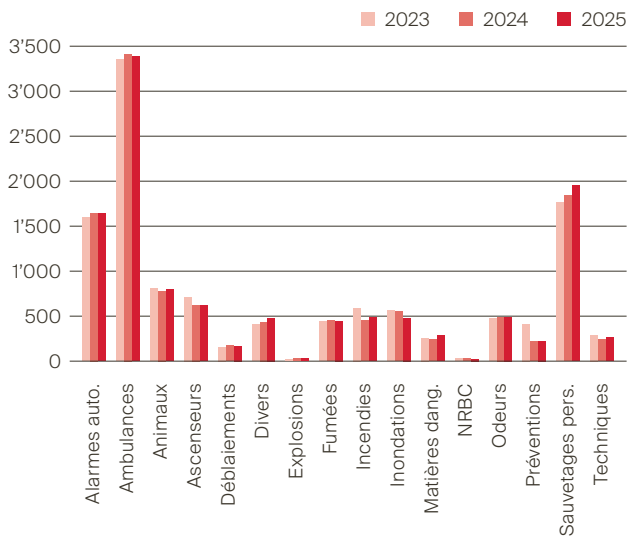
À noter aussi que chaque collaboratrice et chaque collaborateur administratif-ve et technique effectue un stage d'immersion au sein des compagnies incendie, CETA et ambulances du Groupement SIS.

## Statistiques des interventions 2025 en bref

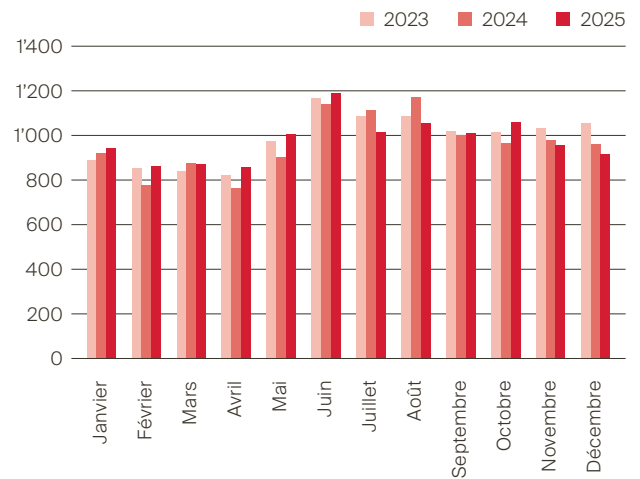
Les statistiques proviennent du logiciel d'aide à l'engagement. Elles sont élaborées chaque année civile sur la base des informations entrées dans le logiciel.

### Interventions

Total 2025: 11'741

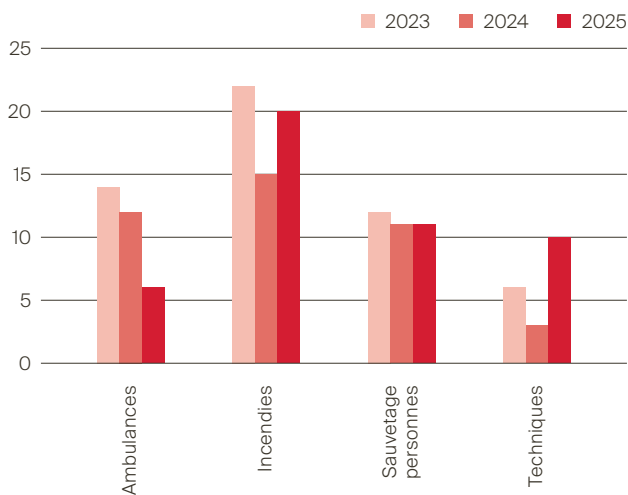


### Charge mensuelle des interventions



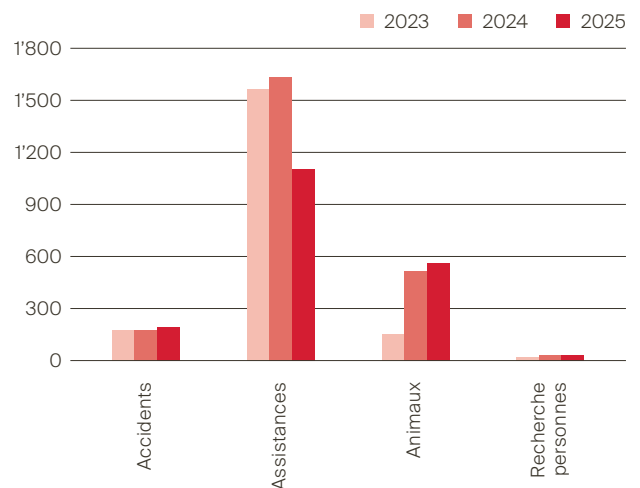
### Interventions des SPP sur autoroutes et hors canton

Total 2025: 67



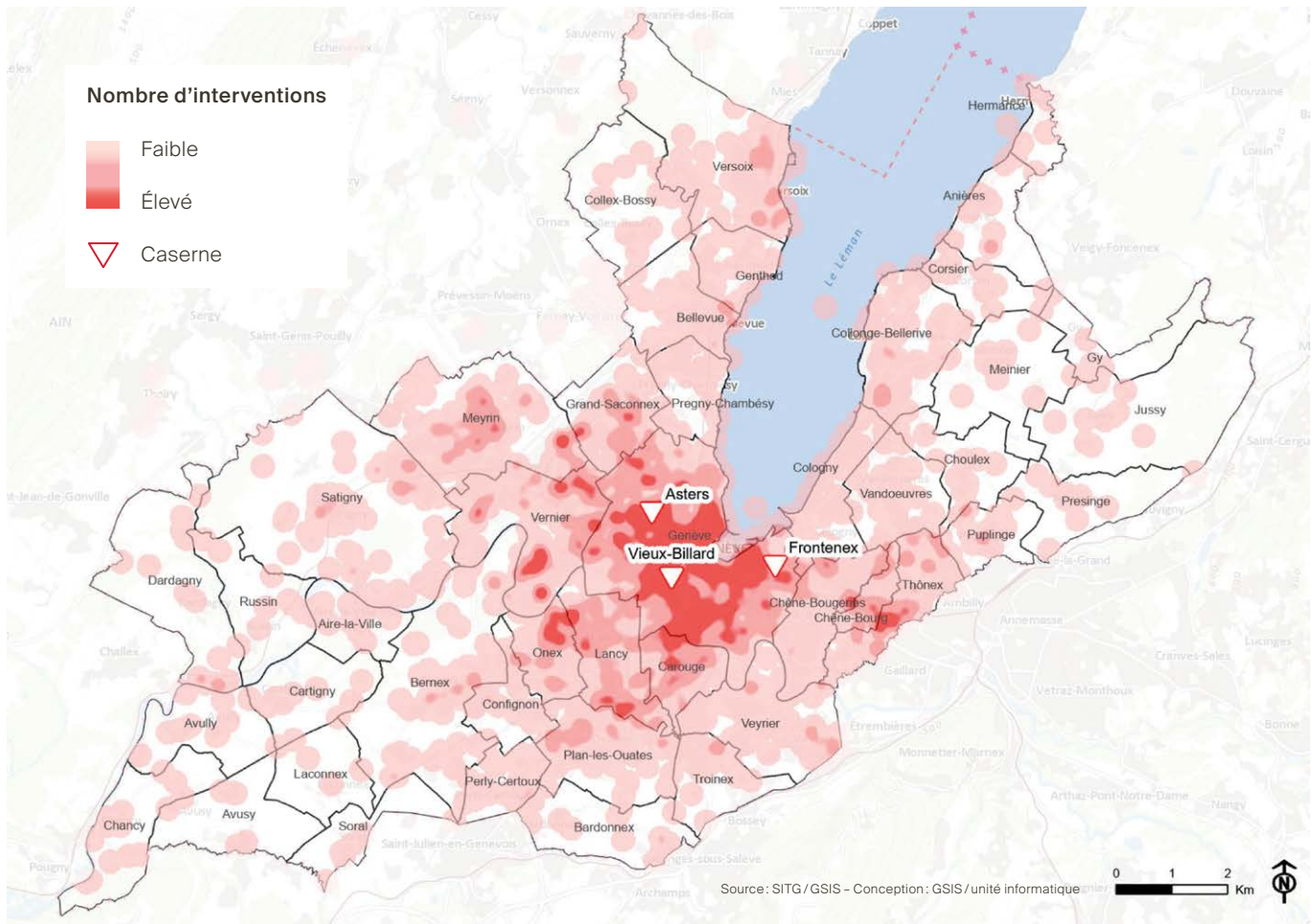
### Analyse des interventions de sauvetage

Total 2025: 1'890



### Répartition des interventions des SPP sur les communes

Commune	2023	2024	2025
Aire-la-Ville	23	34	18
Anières	49	22	29
Autoroute (canton)	32	24	23
Avully	15	23	20
Avusy	21	16	11
Bardonnex	15	27	21
Bellevue	77	63	78
Bernex	191	121	149
Carouge	444	380	409
Cartigny	14	10	14
Céligny	0	0	0
Chancy	19	14	15
Chêne-Bougeries	175	170	205
Chêne-Bourg	116	149	130
Choulex	12	12	18
Collex-Bossy	12	21	21
Collonge-Bellerive	139	102	121
Cologny	103	105	92
Confignon	60	44	47
Corsier	21	23	23
Dardagny	49	28	33
France (01)	32	22	38
France (74)	3	0	1
Genève	6'497	6'490	6'359
Genthod	43	29	37
Grand-Saconnex	259	269	341
Gy	1	6	3
Hermance	8	13	19
Jussy	25	14	16
Laconnex	4	12	4
Lancy	650	632	642
Meinier	24	24	17
Meyrin	456	450	460
Onex	371	335	325
Perly-Certoux	26	18	32
Plan-les-Ouates	160	168	186
Pregny-Chambésy	67	69	37
Presinge	13	16	13
Puplinge	52	63	56
Russin	12	7	14
Satigny	160	146	156
Soral	9	13	9
Thônex	233	272	289
Troinex	42	33	45
Vandœuvres	49	37	36
Vaud	3	1	2
Vernier	741	773	806
Versoix	184	161	209
Veyrier	144	124	112
<b>Total</b>	<b>11'855</b>	<b>11'585</b>	<b>11'741</b>



**Répartition sectorielle des interventions du SIS**

	2023	2024	2025
Ville de Genève	54.8%	56.0%	54.2%
Communes	44.6%	43.6%	45.3%
Autoroutes et hors canton	0.6%	0.4%	0.5%

**Engagements des véhicules les plus fréquents par type**

	2023	2024	2025
Fourgons premiers secours	4'563	4'376	4'584
Autopompes	3'361	3'530	3'526
Véhicules OGI	1'969	1'810	1'644
Échelles	1'754	1'836	1'920
Ambulances	3'390	3'413	3'384

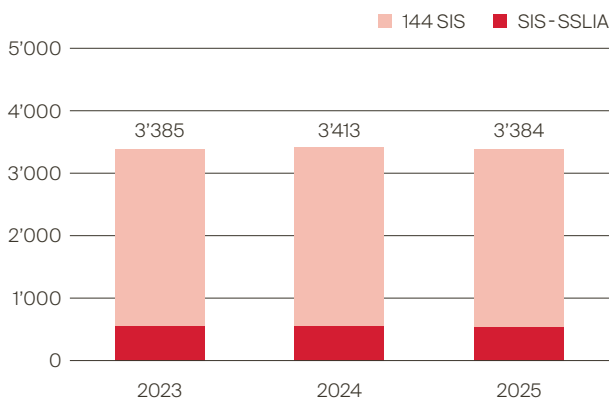


## Compagnie ambulances : 2025 en bref

Les statistiques proviennent de la base de données INet-Viewer du 144. Elles sont élaborées chaque année civile sur la base des informations entrées dans la plateforme. La présentation des chiffres sur trois ans permet la mise en perspective des statistiques.

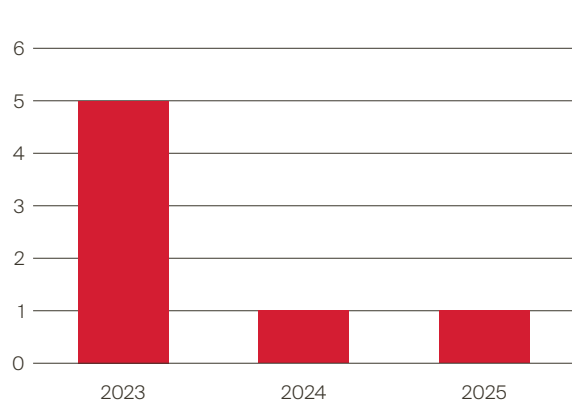
Typologie des interventions de l'ambulance dédiée				
<b>Intervention</b> Mission spécifique  <b>531</b>  <b>335</b> de jour <hr/> <b>196</b> de nuit	Incendie fumée <b>217</b>	Explosion fuite gaz <b>16</b>	Désincarcération <b>46</b>	Menace de saut <b>69</b>
	NRBC <b>21</b>	GRIMP chantier <b>15</b>	Électrocution <b>0</b>	Noyade <b>41</b>
	Alarme avions <b>47</b>	Police <b>25</b>	Nedex <b>26</b>	Intervention CASU <b>3</b>
	Autre <b>5</b>	↳ Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle version de la Loi sur les transports sanitaires urgents et l'aide sanitaire associée (LTSU; K 1 21), le GSIS et le Service de secours et de lutte contre les incendies aéroportuaires (SSLIA) mettent conjointement à disposition, en sus du dispositif cantonal, une ambulance dédiée pour les besoins particuliers des sapeurs-pompiers et de la police.		

### Cumul des interventions (144 SIS + SIS-SSLIA)



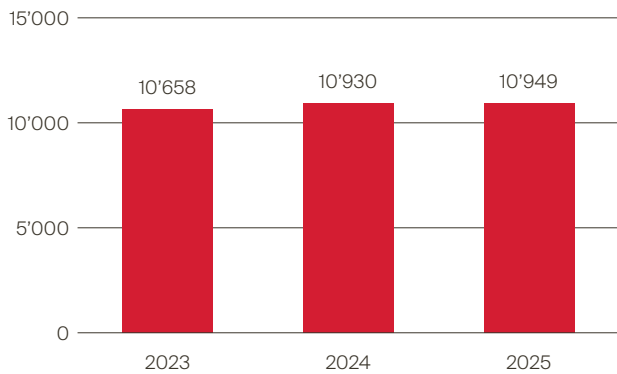
↳ Le nombre global d'intervention est resté stable par rapport à l'exercice précédent (-32) malgré une très légère augmentation du nombre d'heures de mise à disposition de la CASU-144.

### Nombre d'interventions SSO (soutien sanitaire opérationnel)



↳ Le nombre d'interventions du soutien sanitaire opérationnel est globalement stable.

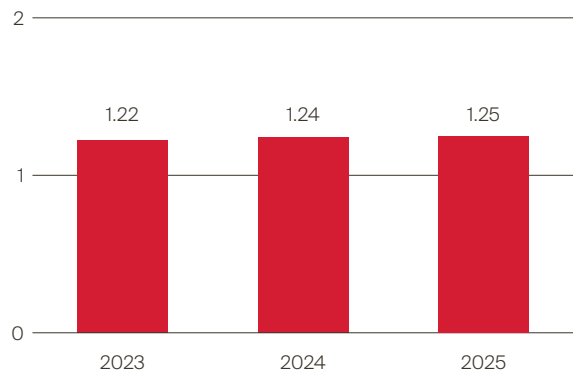
### Nombre d'heures de mise à disposition de la CASU (hors ambulance dédiée)



↳ Les heures de mise à disposition de la CASU-144 ont été supérieures par rapport aux années précédentes, malgré un nombre d'ETP moyen légèrement inférieur à celui de l'année précédente (-0.28 ETP). Cette légère augmentation, en comparaison avec l'exercice précédent, s'explique en grande partie par une réduction des heures de formation (-300 h) et l'absence de congé maternité.

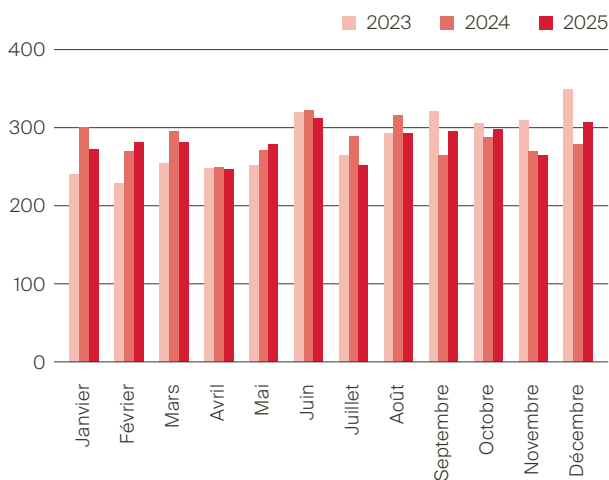
En 2025, on observe une augmentation des heures consacrées aux prestations fournies à des tiers (1'377 h), ainsi que des heures liées aux arrêts maladie ou aux accidents (3'902 h). Les heures consacrées aux tâches administratives ont également augmenté (5'330 h).

### Nombre moyen d'ambulances mises à disposition de la CASU par tranche de 24h (hors ambulance dédiée)



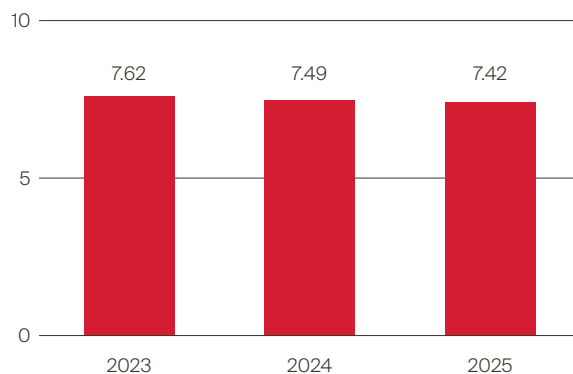
↳ Ce graphique traduit la conversion des heures de mise à disposition en nombre d'ambulances moyen, sur l'année, par tranche de 24 h.

### Évolution du nombre d'interventions



↳ En 2025, les ambulances du GSIS sont intervenues à 3'384 reprises. Elles interviennent environ 250 à 350 fois par mois. La différence mensuelle est liée, d'une part, à une variabilité de l'activité cantonale globale, et, d'autre part, au nombre changeant d'heures de mise à disposition des ambulances du GSIS à la CASU.

### Évolution du nombre moyen d'interventions par tranche de 24h de mise à disposition (y compris ambulance dédiée)



↳ En 2025, les équipages ambulanciers du GSIS ont été légèrement moins sollicités par tranche de 24 h de mise à disposition de la CASU. Les interventions de l'ambulance dédiée sont restées stables (-18).

## FOCUS – AMBULANCES



Les ambulancières et ambulanciers du Groupement SIS (GSIS) interviennent chaque année à de multiples reprises sur des événements qui impliquent plusieurs victimes (incendie, désincarcération, etc.). Ces interventions ne s'appréhendent pas de la même manière que les interventions du quotidien, qui, de manière générale, ne concernent qu'un-e seul-e patient-e. Si un certain nombre d'heures de formation sur les événements majeurs est dispensé lors de la formation de base dans les écoles supérieures de soins ambulanciers, un entraînement régulier est nécessaire pour développer des compétences de leadership. De ce fait, les ambulanciers-ères du GSIS consacrent chaque année de nombreuses heures de formation en lien avec la gestion sanitaire des événements majeurs.

En 2025, les trois modules de formation continue, organisés conjointement avec les ambulanciers-ères du SSLIA, ont été consacrés aux différents types d'événements pouvant être générateurs d'un nombre important de victimes. Lors du premier module (un jour), l'accent a été porté sur le rôle de la première équipe d'ambulanciers-ères lors d'une intervention dans un contexte d'incendie conséquent d'une habitation. La collaboration avec les autres primo-intervenants « feux bleus » a également été traitée. Lors du deuxième module (un jour), la formation s'est axée sur les événements liés aux actes terroristes. Les principes de la donnée d'ordres ont également été traités. Enfin, le troisième module (deux jours) a été

entièrement consacré aux accidents aériens. En plus des exercices pratiques et d'une visite de certaines infrastructures de Genève Aéroport, les ambulanciers-ères ont également pu suivre une formation sur les particularités des accidents d'aviation et les dangers associés. Les interventions NRBC ont également été exercées, tout comme le port des équipements de protection individuelle spécifiques.

Des scénarios simulés, de grande envergure, ont permis aux ambulanciers-ères d'exercer le rôle de l'ambulancier-ère leader, mais également celui d'ambulancier-ère prétrieur-euse.

### Gestion documentaire

La gestion de la compagnie ambulances requiert un certain nombre de procédures internes. En effet, lors des différentes inspections (Office cantonal de la santé, OCS; Interassociation de sauvetage, IAS), plusieurs dizaines de documents, propres à la compagnie ambulances, doivent être produits pour maintenir l'autorisation d'exploiter un service d'ambulances.

En 2025, un travail conséquent de relecture, d'actualisation et de mise en forme de ces documents a été effectué. L'index des documents a également été mis à jour. Grâce à ce travail, le passage aux nouveaux outils informatiques du GSIS, et plus particulièrement Microsoft SharePoint®, s'est fait plus aisément. Afin d'uniformiser les pratiques avec les autres cantons romands, l'arborescence documentaire, pour les documents internes à la compagnie ambulances, s'est appuyée sur celle utilisée par les services d'ambulances vaudois, qui est également utilisée dans le canton de Fribourg.

### Reconnaissance IAS

Depuis 2023, la compagnie ambulances du GSIS porte le titre de « Service de secours reconnu », délivré par l'IAS. Cette certification a été décernée après une évaluation méticuleuse menée par des expert-e-s externes au GSIS. S'efforcer d'améliorer la gestion opérationnelle et l'organisation est une priorité absolue pour la compagnie ambulances du GSIS.



## Sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires du Groupement SIS

### Engagement et mobilisation des SPV en 2025

L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte particulièrement évolutif pour les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires (SPV) du Groupement SIS. Malgré une diminution de l'effectif global, les SPV ont maintenu un niveau d'engagement et de disponibilité soutenu, en restant pleinement mobilisé.e-s au service de la population.

La période de préparation à l'intégration de quatre nouvelles compagnies SPV a constitué une étape importante. Elle a impliqué des adaptations essentielles de l'environnement réglementaire, des tenues et des outils opérationnels, dans un cadre organisationnel en constante évolution.

### 2025 en bref

#### Évolutions organisationnelles et continuité

L'année a été marquée par le départ du commandant de la compagnie 2 et l'arrivée de son successeur. Cette transition de commandement s'est déroulée de manière fluide et a permis d'assurer la continuité des activités dans un esprit de transmission des responsabilités.

Elle a mis en évidence la maturité organisationnelle des SPV du GSIS, illustrée notamment par leur engagement lors de missions d'assistance à la population, telles que leur intervention dans le cadre de la pollution du Rhône durant l'été ou la participation de certains membres SPV à la campagne de lutte contre les feux de forêt au Monténégro.

#### Préparation à l'intégration de nouvelles compagnies SPV

Une part significative de l'année 2025 a été consacrée à la préparation de l'intégration, effective au 1<sup>er</sup> janvier 2026, des compagnies SPV de Vernier, Versoix, Chancy et Cologny au sein du Groupement SIS. Ce travail de fond a nécessité une coordination étroite, une harmonisation progressive des pratiques et une anticipation des enjeux opé-

rationnels et organisationnels, mobilisant les effectifs SPV, en particulier les cadres.

Dans cette optique, un nouveau règlement ainsi que de nouvelles annexes – notamment relatives aux soldes et aux modalités de fonctionnement – sont entrés en vigueur. À la suite d'un travail de formalisation réglementaire et conventionnel par le secrétariat exécutif, en collaboration avec les mairies des communes pilotes et la Division incendie et secours. Cette évolution traduit une volonté claire d'uniformiser les pratiques SPV au sein de l'ensemble des compagnies.

Plus de 22'000 heures d'engagement cumulées ont été réalisées, dont une part importante consacrée à la préparation, à la formation et à l'adaptation des dispositifs. La formation liée à l'exploitation du véhicule de soutien sanitaire (VSS) a représenté un effort conséquent, permettant au dispositif de poste médical avancé (PMA) d'être pleinement opérationnel fin 2025, en remplacement de l'ancienne berce PMA. Cette évolution renforce la capacité d'intervention transversale en Suisse romande et la mutualisation possible lors d'interventions impliquant de nombreuses victimes, en collaboration avec les secouristes et les professionnel-le-s de l'urgence médicale.

Un outil de gestion informatique des activités a été développé à l'intention des compagnies, ainsi que la gestion des soldes dans Abacus. Pour ce faire une étroite collaboration a été nécessaire avec les unités RH et IT.

Environ 11'600 heures ont été consacrées aux exercices et aux formations, soulignant l'importance accordée au maintien des compétences, à la sécurité et à la préparation opérationnelle de chaque SPV.

### 2025 en chiffres

Effectif SPV	2023	2024	2025
Officier-ère-s	22	19	18
Cadres supérieur-e-s	5	7	9
Cadres	36	40	36
Appointé-e-s, sapeur-se-s, aspirant-e-s	156	141	121
<b>Total</b>	<b>219</b>	<b>207</b>	<b>184</b>

Nombre d'interventions	2023	2024	2025
Incendie	7	9	6
Mise de piquet incendie	1	-	-
Inondation	5	3	1
Berce de pompage lourd	-	3	2
Intempéries	3	-	-
Mise de piquet intempéries	6	3	3
Engagement PMA <sup>1</sup>	2	0	-
Engagement UMD <sup>2</sup>	-	-	-
Mise de piquet PMA <sup>1</sup>	1	1	9
Autre (prévention)	-	-	3
Aide à la conduite	14	7	9
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>26</b>	<b>33</b>

Heures d'engagement	2023	2024	2025
Interventions	4'111	3'554	1'788
Exercices / formations	14'903	12'822	11'586
Écoles de formation	2'126	1'615	1'060
Gardes de préservation	1'995	1'509	2'197
Entretien technique	2'258	1'594	1'551
Autres <sup>3</sup>	8'869	5'511	4'508
<b>Total</b>	<b>34'262</b>	<b>26'605</b>	<b>22'690</b>

<sup>1</sup> PMA : poste médical avancé

<sup>2</sup> UMD : unité mobile de décontamination

<sup>3</sup> Service hydraulique, divers, administratif



## Interventions transférées aux compagnies SPV des communes

Communes	Animaux		Déblaiements		Divers		Incendies		Inondations		Prévention		Totaux	Total	
Aire-la-Ville		1		1						1			3	3	
Anières		6		1						2			9	9	
Avully		1	1	1					1	1			3	5	
Avusy		1		1			1						3	3	
Bardonnex				1			1		2		1		5	5	
Bellevue		3			1				8		1		13	13	
Bernex		2	1		1	2	3		8			2	15	17	
Carouge	1	4		6	4		9		21		3	1	47	48	
Cartigny															
Céligny															
Chancy		3									1		4	4	
Chêne-Bougeries															
Chêne-Bourg		3	1	1		3	5		3		1	1	16	17	
Choulex		2		1									3	3	
Collex-Bossy		2							1	1	1	1	4	5	
Collonge-Bellerive	1	7		1	1		2		3		1	1	15	16	
Cologny		8		2	1		2	1	8		1	1	22	23	
Confignon		1		1					1		1		3	4	
Corsier		1			1		1		3				6	6	
Dardagny		2			1				1	2			5	6	
Genève		1			1								1	2	
Genthod		4							1		1		5	6	
Grand-Saconnex		1		2	1		1	1	7		1	1	13	14	
Gy		1					1						2	2	
Hermance		1							1				2	2	
Jussy	1	4		1	1				3			1	9	10	
Laconnex					1								1	1	
Lancy		11		2	3	4	11	1	26		3	4	57	61	
Meinier		1					1		1				3	3	
Meyrin		10		2	3	12	12		31			3	67	70	
Onex		7		3		6	3		10		1		30	30	
Perly-Certoux		3			1	2			3		1	1	9	10	
Plan-les-Ouates	1	5		2	1	4	8	2	9			4	28	32	
Pregny-Chambésy		1	1	2	1	2			6			2	11	13	
Presinge		1		1					1	2			4	5	
Puplinge		5	2	1					1			2	7	9	
Russin		2					1				1		4	4	
Satigny		2	2	2	2	2	1	7	8			3	21	24	
Soral		2											2	2	
Thônex	1	10	3	6	3	5	1	5	1	10	2	11	36	47	
Troinex				1				2	1	2		1	5	6	
Vandœuvres		2			1				5		1		9	9	
Vernier		10	1	3	3		13		24		1	1	54	55	
Versoix		8	7	1	1	4	5		10			8	28	36	
Veyrier	3	10	1	1			1	4	9			5	24	29	
	<b>8</b>	<b>149</b>	<b>20</b>	<b>47</b>	<b>15</b>	<b>62</b>	<b>3</b>	<b>98</b>	<b>11</b>	<b>233</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>61</b>	<b>608</b>	<b>669</b>

□ Non SPXXI    ■ SPXXI

SPXXI (19h à 6h, week-ends et jours fériés) : engagement automatique des SPV pour certaines catégories d'événements. En dehors de ces heures, les SPV peuvent être engagé-e-s sur demande du GSIS.

## FOCUS – EXERCICE CEVA 2025

### Exercice CEVA 2025 : un engagement stratégique pour le Groupement SIS et un test majeur de coordination binationale

Du 14 au 15 octobre 2025, le Groupement SIS (GSIS) a pris part à l'exercice CEVA 25, organisé dans le cadre du Plan de secours binational (PSB) et du Plan d'intervention et de sécurité commun (PISIC). Cet exercice d'importance stratégique a engagé l'ensemble des acteurs suisses et français impliqués dans la sécurité de la liaison ferroviaire Genève-Annemasse. Pour le GSIS, il constitue un test grandeur nature de coordination, de conduite opérationnelle et de mise en œuvre des doctrines d'intervention en contexte de menace active.

#### Une préparation engagée dès 2023

L'exercice CEVA 25 a été préparé sur plus de deux ans. Mandaté par le commandant au printemps 2023, la division École SIS, sous la conduite des CFF, s'est réunie à 15 reprises, en lien étroit avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Savoie (SDIS 74) et les partenaires institutionnels. L'objectif : actualiser le premier exercice CEVA mené en 2019 et valider la capacité commune à gérer un événement majeur sur la voie verte.

Le scénario retenu a reposé cette fois sur une progression d'événements en lien avec une attaque terroriste, un tireur et une explosion.

- Phase 1: tireur isolé et coups de feu en gare de Champel.
- Phase 2: explosion dans le tunnel du CEVA en zone franco-suisse.

Alors que l'édition 2019 était centrée sur les secours, CEVA 25 a placé la police comme force menante (commandant des opérations de police, COP) dès l'apparition de la menace. Le GSIS a dû alors opérer comme force concourante, en stricte coordination avec la police, et se préparer à reprendre la conduite une fois la menace neutralisée.

L'automne 2024 a marqué un jalon essentiel : un exercice *table-top* a réuni les chaînes de commandement pour tester les réactions, affiner le scénario et valider

**CET EXERCICE D'IMPORTANCE  
STRATÉGIQUE A ENGAGÉ  
L'ENSEMBLE DES ACTEURS  
SUISSES ET FRANÇAIS  
IMPLIQUÉS DANS LA SÉCURITÉ  
DE LA LIAISON FERROVIAIRE  
GENÈVE-ANNEMASSE.**



la doctrine d'engagement. L'été 2025 a confirmé les préparatifs finals : effectifs, engins, transmissions, logistique, coordination transfrontalière.

### Un dispositif GSIS dimensionné pour un événement majeur

Sous la direction de la division École SIS, en collaboration avec le Bureau planification, CEVA 25 a mobilisé pour le GSIS un dispositif sans précédent :

- 17 intervenant-e-s en phase 1 (gare de Champel).
- 23 intervenant-e-s en phase 2 (tunnel du CEVA, frontière franco-suisse).
- 15 sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires PMA.

- 1 représentant ORCA (organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle).
- 8 membres de la direction de l'exercice.
- 19 engins.

Cela représentait près de 70 collaborateurs et collaboratrices mobilisé-e-s, positionné-e-s entre la gare de Champel, la zone transfrontalière et le point de ralliement des moyens à Carouge.

L'exercice a débuté officiellement le 14 octobre à 21 heures, après un briefing complet en caserne 1. En cohérence avec les doctrines d'entraînement, la conduite a été laissée libre afin de reproduire les conditions réelles d'un engagement sous incertitude, notamment dans la gestion de l'information, du tempo d'intervention et de la coordination entre services.

### Travailler sous le commandement de la police (phase 1)

En gare de Champel, la police a assuré la conduite de l'intervention du COP, conformément à la doctrine d'intervention « tuerie de masse ». Les missions du GSIS ont été alors :

- de se tenir en appui, en zone sécurisée ;
- d'anticiper les besoins (sauvetage, sanitaire, logistique) ;
- de préparer la bascule vers un mode COS (commandant des opérations de secours) dès la neutralisation de la menace ;
- d'appuyer la prise en charge des victimes sous protection policière.

Les missions ont été strictement encadrées : maintien en zone protégée, dispositifs prêts mais non engagés tant que la police n'avait pas donné l'autorisation, reconnaissance limitée, extraction sur signal du COP.

Ce fonctionnement a permis au GSIS de tester la montée en puissance, la gestion des ordres, la transmission structurée des informations et la coordination avec les CFF et les services sanitaires.

### Le cœur du PSB et la coordination franco-suisse (phase 2)

La seconde alerte (explosion dans le tunnel) activa formellement le PSB. La zone impactée, située entre



## FOCUS – EXERCICE CEVA 2025

les issues chemin du Foron (Genève, Suisse) et rue Jean-Moulin (Annemasse, France), impliqua une conduite conjointe entre les services français et suisses.

Le GSIS, sous la direction de la police, a assumé alors plus particulièrement l'extraction et l'évacuation des victimes, dont plusieurs à mobilité réduite, la coordination du PMA, en lien avec la Brigade sanitaire cantonale, et l'acheminement des victimes vers les filières hospitalières françaises et suisses.

Au total, 150 victimes simulées ont été prises en charge, ce qui a permis de tester à grande échelle la doctrine d'intervention « tuerie de masse », la gestion des flux entre zones sécurisées, le PMA et les dispositifs sanitaires.

### **Un exercice centré sur la coordination : objectifs atteints**

Pour le GSIS, CEVA 25 visait quatre objectifs centraux, tous validés durant l'exercice, soit la coordina-

tion interservices (GSIS-SDIS), l'intégration comme force concourante sous commandement police, la mise en œuvre de la doctrine « tuerie de masse » et la gestion de la montée en puissance et de la transition COP à COS.

### **Un exercice qui confirme la place centrale du GSIS dans la sécurité CEVA**

CEVA 25 a permis de valider les mécanismes binationaux de secours, de tester la transition COP-COS dans un scénario terroriste et d'éprouver la capacité du GSIS à conduire un dispositif complexe, multi-acteurs et transfrontalier.

Au-delà de l'aspect technique, l'exercice renforce la cohésion avec les partenaires français et confirme la capacité du GSIS à répondre aux défis futurs d'une infrastructure stratégique, dense et à forte valeur de risque.



# ÉCOLE SIS

## Mission et compétences

La division École SIS a pour mission de fournir les formations à l'ensemble du Groupement SIS ainsi qu'aux sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnels (SPP) du canton de Genève. Depuis l'application de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompier (LPSSP; F 4 05), l'École SIS forme également l'ensemble des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires (SPV) du canton de Genève. Elle est également ouverte à l'ensemble des corps des SPP de Suisse.

L'École SIS accueille dans son Centre d'instruction et de formation (CIF) tous et toutes les aspirant-e-s sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnels en vue de l'obtention du brevet fédéral de SPP et a pour mission de transmettre les bases du métier. Basée géographiquement sur la commune de Versoix, elle délivre :

- la formation initiale complète (théorique et pratique);
- les formations continues de spécialistes et de cadres.

L'École de sapeurs-pompier professionnels de Genève (ESPPG) a pour but de dispenser une formation de base afin de préparer les aspirant-e-s à l'examen de sapeur-pompier professionnel. L'ESPPG est organisée conjointement par le Groupement SIS et le Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires de l'Aéroport de Genève (SSLIA).

## Unité d'instruction des SPP

### Formation initiale ESPPG

Une nouvelle volée de 13 aspirant-e-s a débuté sa formation en septembre 2025. Cette promotion se distingue par son ouverture intercantonale, avec l'intégration de deux aspirant-e-s de Neuchâtel

et de Bienne, illustrant l'attractivité croissante de l'ESPPG.

Les aspirant-e-s bénéficient d'un dispositif de formation structuré, d'un accompagnement soutenu par les coordinateurs et coordinatrices et d'un encadrement assuré par des instructeurs et instructrices issu-e-s des compagnies, garantissant une formation alignée sur les exigences opérationnelles actuelles.

### Feux de forêt : un axe stratégique de développement des compétences

Face à l'évolution des risques et à l'impact croissant des conditions climatiques, l'unité SPP a fait des feux de forêt un axe stratégique prioritaire en 2025. Un travail approfondi a été mené afin de :

- développer des formations spécifiques et adaptées;
- renforcer les compétences des intervenants;
- intégrer les enseignements tirés des engagements récents;
- inscrire cette thématique dans une logique de montée en compétence durable.

Ces formations contribuent à préparer les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier professionnels à des engagements de plus en plus complexes, nécessitant des savoir-faire spécifiques et une coordination renforcée.

### Partenariat avec la police cantonale : développement des formations ESOP

Un jalon important a été franchi en 2025 avec la création d'un partenariat structuré avec la police et la Brigade sanitaire cantonale (BSC) dans le cadre des éléments de soutien et d'intervention ESOP (élément sanitaire opérationnel police). Cette collaboration s'inscrit dans une logique de gestion intégrée des risques et de réponse coordonnée aux situations exceptionnelles.

### **Anticipation des enjeux futurs : préparation du stage COS 2026**

Dans une logique d'anticipation, l'année 2025 a été consacrée à la conception et à la préparation du stage COS (commandement des opérations de secours) 2026. Cette phase de conception constitue un investissement stratégique pour garantir une formation de cadres adaptée aux enjeux actuels et futurs.

### **Exercices d'envergure : CEVA et wargame Euro féminin**

L'unité SPP a assuré en 2025 le pilotage de deux dispositifs majeurs :

- L'exercice CEVA, mobilisant de nombreux partenaires et permettant de tester la conduite des opérations dans un environnement à fortes contraintes.
- Le wargame lié à l'Euro féminin de football, centré sur les menaces extraordinaires, offrant un cadre de réflexion stratégique et de préparation interinstitutionnelle en amont d'un événement d'envergure.

Ces dispositifs ont renforcé la capacité d'anticipation, la prise de décision et la coordination des acteurs impliqués.

## **Unité méthodologie et didactique**

### **Structuration pédagogique et digitalisation**

L'année 2025 a été consacrée au développement et à l'harmonisation des parcours pédagogiques.

Des formations à distance destinées aux SPP ont été conçues et structurées en collaboration étroite avec les spécialistes métiers, garantissant la cohérence entre doctrine et pratique opérationnelle. La plateforme Citrus Disegno a été ouverte à l'ensemble du Groupement SIS, renforçant la diffusion transversale des connaissances et l'homogénéité des contenus.

### **École de conduite Sécurisation et développement des compétences**

Renforcée par l'engagement d'un collaborateur et d'une collaboratrice supplémentaires, l'école de conduite a consolidé son activité et développé de nouveaux modules pratiques.

La mise en place de formations de conduite sur route mouillée permet aux chauffeurs de perfectionner la maîtrise du véhicule en conditions d'adhérence dégradée, contribuant directement à la réduction des risques routiers.

## **Unité des services généraux**

### **Modernisation des processus et optimisation logistique**

L'année 2025 a été marquée par une volonté affirmée d'optimiser les processus de gestion et d'améliorer l'environnement de travail au sein de l'École SIS. Deux axes majeurs ont structuré l'action de l'unité :

- Le développement opérationnel de l'outil de gestion des formations LODUR.
- La réorganisation stratégique des espaces logistiques.

## **Unité d'instruction des SPV**

L'année 2025 a constitué une phase de consolidation pour l'unité d'instruction des sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers volontaires.

Après plusieurs années de montée en puissance et d'harmonisation des contenus, l'accent a été mis sur la stabilisation de l'offre et le renforcement de l'organisation interne. Le catalogue de formation est resté volontairement stable, permettant de concentrer les efforts sur la qualité, la cohérence et la préparation des évolutions futures.

Deux nouvelles formations ont été introduites afin de répondre à des besoins identifiés sur le terrain : celle de sergent-major et celle de fourrier. Ces formations répondent à un besoin identifié sur le terrain et visent à renforcer la maîtrise des processus, la rigueur administrative et le soutien au commandement.

## Perspectives 2026

Les formations prévues en 2026 concerneront notamment la décontamination, les risques naturels et l'engagement du véhicule de soutien sanitaire PMA.

Cette reprise s'inscrit dans une volonté de renforcer les compétences spécifiques des SPV dans des domaines à forte valeur opérationnelle, en lien direct avec les besoins identifiés sur le terrain et l'évolution des risques.

## Formations dispensées en 2025

<b>Équipier</b>	
Équipier (bloc formation)	87
Équipier (bloc application)	83
<b>Activités transversales</b>	
Protection respiratoire (bloc formation)	55
Protection respiratoire (bloc application)	51
Préposé appareils de protection respiratoire	14
<b>Véhicule</b>	
Conduite en urgence	73
Permis théorique C1	25
<b>Sauvetage</b>	
Antichute	28
Récupération d'essaim d'abeilles	43
<b>Pionnier</b>	
Tronçonneuse	42
Digues mobiles	11
<b>Formation</b>	
Méthodologie	11
Formation continue des instructeurs GSIS	29
<b>Commandement</b>	
Sous-officier-ère (bloc formation)	25
Sous-officier-ère (bloc application)	15
Chef-fe d'intervention (bloc formation)	15
Chef-fe d'intervention (bloc application)	17
Fourrier	11
Sergent-major	13
Officier-ère	16
<b>Total</b>	<b>664</b>

Ces formations représentent un total de plus de 11'000 heures de formations dispensées aux participant·e·s issu·e·s des 44 communes du canton.

## Jeunes sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers

Pour les jeunes sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers (JSP), l'année 2025 s'est inscrite dans une logique de continuité pédagogique, tout en étant marquée par des avancées significatives sur les plans qualitatif et réglementaire.

L'école a obtenu la certification par la Charte de qualité de l'organisme chargé de la reconnaissance et de la certification des camps destinés à la jeunesse. Cette certification atteste de la conformité des pratiques de l'école en matière :

- de sécurité ;
- d'encadrement ;
- de protection de l'intégrité des jeunes ;
- d'organisation des activités avec nuitées.

## JSP en chiffres

Nombre de JSP	40
Âge	11-18 ans
Instructeur·rice·s ou moniteur·rice·s	44
Période de formation	Année scolaire
Domaines de formation (sport, natation, technique et sanitaire)	4

# DIVISION INFRASTRUCTURES, APPUI ET LOGISTIQUE

## Mission et compétences

La Division infrastructures, appuis et logistique (DIAL) est la base arrière garantissant non seulement le bon fonctionnement des engins et du matériel, mais aussi le soutien quotidien aux intervenant-e-s et aux opérations de secours. Véritable fonction de soutien transversal, cette division regroupe les domaines de l'appui et du soutien pour les intervenant-e-s. Elle agit, entre autres, dans les domaines de la logistique opérationnelle, de la mécanique et de l'équipement. La DIAL est également composée d'une unité infrastructures, qui gère l'entretien des bâtiments et les projets de travaux.

## Unité appuis et logistique

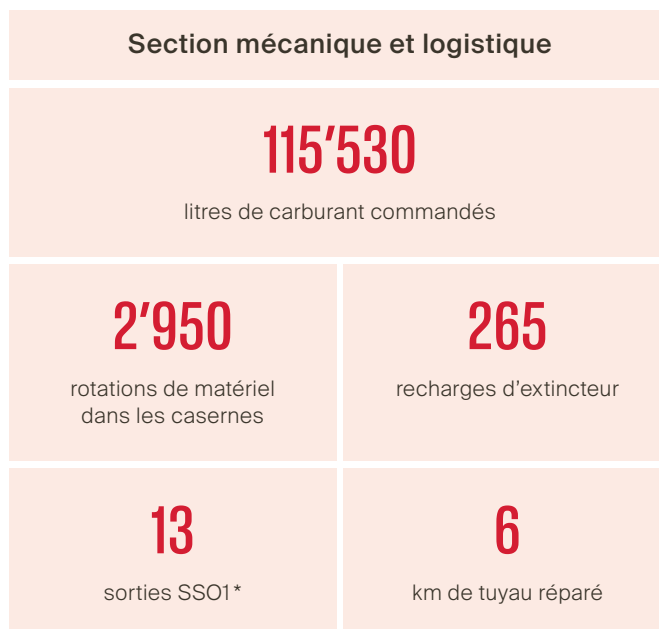
L'unité appuis et logistique est composée de mécaniciens, de logisticiens, d'un tailleur, de couturières, de lingères et d'une secrétaire. Ces personnes s'occupent quotidiennement, entre autres, de la maintenance du matériel, des transports entre les sites du Groupement SIS (GSIS), du maintien en condition opérationnelle des véhicules (y c. des bateaux), du ravitaillement des intervenant-e-s et de la mise à disposition ainsi que du nettoyage des équipements. Le chef d'unité, le quartier-maître au grade de capitaine, appuyé par le sergent-major, assurent la bonne marche du service opérationnel ainsi que la coordination entre les intervenant-e-s et les prestataires logistiques internes.

### 2025 en bref

#### Intégration de l'atelier PR à la DIAL

L'année 2025 a été marquée par une étape importante avec l'intégration de l'atelier PR (protection respiratoire) à la DIAL en novembre. Cette évolution structurelle s'est accompagnée de la reprise complète et de la gestion centralisée du parc des appareils respiratoires pour les trois casernes.

Parallèlement, un important travail préparatoire a été conduit en vue de l'intégration des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires (SPV) issu-e-s des quatre communes qui rejoindront le GSIS au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Plusieurs procédures de sollicitation ont été élaborées pour clarifier et fluidifier les demandes en matière de logistique, de mécanique et d'appareils respiratoires : mise à disposition de matériel logistique, dépannage de véhicules, remplacement ou maintenance d'équipements spécifiques. Cette clarification des processus contribue à une meilleure réactivité et à une coordination efficiente entre les unités opérationnelles.



\* SS01: remorques de ravitaillement en subsistances et habits

## Engagement international – Monténégro

Du mercredi 13 août au dimanche 24 août 2025, le GSIS a pris part à un engagement international au Monténégro.

Dans ce cadre, le quartier-maître a été engagé dès le mardi 12 août avec le détachement précurseur afin de préparer l'arrivée du convoi terrestre le 13 août. Cette anticipation a permis d'assurer la mise en place des infrastructures et conditions logistiques nécessaires au bon déroulement de la mission.

Tout au long de l'engagement, le quartier-maître a eu la responsabilité de l'organisation de l'hébergement, de la restauration et de la gestion du matériel. Un mécanicien chargé d'assurer l'entretien et le suivi technique des véhicules a également été intégré au contingent durant tout l'engagement, accompagnant les convois et appuyant le quartier-maître sur un large spectre d'activités.

En parallèle et sous la conduite du sergent-major, un effort logistique considérable a été réalisé en Suisse par les différents acteurs et actrices logistiques et techniques, qui comprenait la centralisation et le conditionnement du matériel pour la relève et l'organisation du convoi logistique dédié.

Au retour du contingent, la prise en charge des travaux de rétablissement a aussi constitué une charge conséquente assumée essentiellement par l'unité appuis et logistique.

Cette projection en amont a constitué un facteur déterminant pour garantir l'autonomie, la sécurité et l'efficacité du dispositif déployé à l'étranger, illustrant la capacité du GSIS à mobiliser rapidement ses compétences spécialisées au-delà du territoire national.

## Unité infrastructures

L'unité infrastructures est conduite par une cheffe d'unité ayant également la fonction d'architecte du GSIS. Cette unité a pour mission d'assurer l'entretien préventif et réactif (dépannages) des infrastructures sous la gestion du GSIS, ainsi que de procéder aux aménagements découlant des différentes évolutions.

### Activité de lavage de la buanderie

<b>80'000</b> t-shirts	<b>8'200</b> polos	<b>5'400</b> sweats
<b>13'500</b> pantalons pionnier	<b>15'200</b> linges de bain	<b>1'600</b> équipements de protection individuelle (EPI)

## 2025 en bref

L'année 2025 a été largement consacrée à la mise en place des conditions nécessaires aux travaux majeurs prévus en 2026, notamment ceux portant sur le renforcement de la sécurité physique de la caserne principale et sur l'augmentation de la capacité de la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA). Dans ce cadre, l'unité a piloté le dossier de demande d'autorisation par procédure accélérée (APA) relatif au renforcement de la sûreté des locaux du rez-de-chaussée, comprenant l'étude de différentes variantes techniques et l'estimation des coûts en vue de la demande de crédit. Un second dossier d'APA a été développé pour la salle de débordement de la CETA, destinée à accueillir davantage d'opérateurs en cas de crise ou de situation extraordinaire.

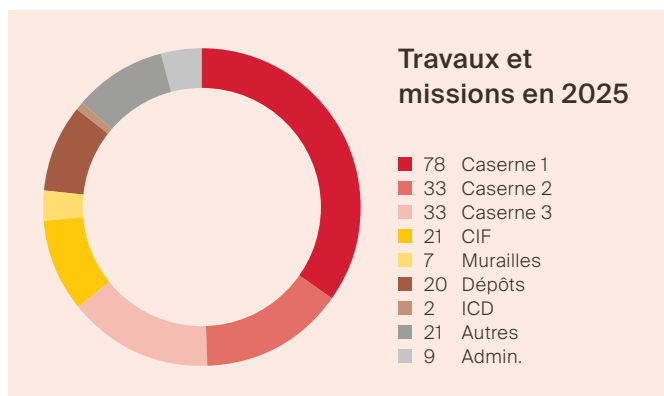
En parallèle, un travail a été mené conjointement avec la Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève (CMAI) pour le renouvellement des contrats de nettoyage, incluant la mise à jour du cahier des charges, la conduite de l'appel d'offres et l'analyse détaillée des offres reçues.

Plusieurs chantiers de rénovation ont également été réalisés au cours de l'année. La fosse du box 25 a été entièrement remise à neuf, avec le remplacement des vérins, l'installation d'un rideau électrique en lieu et place du système manuel en bois, ainsi que la réfection du sol du box et de la forge. À la caserne 2, le revêtement bitumineux a été renouvelé en coordination avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et un renforcement structurel a été réalisé au sous-sol, trois poteaux ayant été consolidés à la suite d'une étude portant sur

la capacité de portance des dalles dans les trois casernes, menée en prévision de l'acquisition de nouvelles grandes puissances, mousse dont le poids impose des exigences accrues. À la caserne 3, l'appel d'offres pour le remplacement du monte-charge, dont l'exécution est prévue en 2026, a été conduit avec succès.

L'unité infrastructures a également réalisé une étude de faisabilité et une estimation des coûts pour le projet du laboratoire AR (appareils respiratoires) au CIF, en vue d'un futur projet de résolution. L'année s'est conclue avec la finalisation du programme Eco21 pour la caserne principale, comprenant le remplacement des projecteurs de la cour et des éclairages des espaces communs par des systèmes LED équipés de détecteurs de mouvement. Deux tableaux électriques vieillissants ont également été remplacés dans la zone garage Gourgas, et un soutien a été apporté à l'École SIS pour la mise en place d'une citerne diesel.

L'ensemble de ces projets a été mené de front avec les activités courantes de l'unité, qui incluent un volume important de réparations et dépannages, ainsi que la gestion de plus d'une centaine de contrats d'entretien.



## FOCUS – INFRASTRUCTURES

### Caserne du Vieux-Billard

**Raccordement au chauffage à distance, remise en état de canalisations et signalétique**



En 2025, l'unité infrastructures a conduit, en collaboration avec le Service de l'énergie de la Ville de Genève, les travaux de raccordement de la caserne au chauffage à distance (CAD), un réseau de chaleur renouvelable destiné à remplacer le chauffage au gaz.

En parallèle, après un dysfonctionnement sur une vanne d'alimentation en eau, des contrôles ont montré la nécessité de moderniser une partie des conduites du réseau pour le rendre plus fiable et sécurisé. Une entreprise sanitaire a été mandatée pour remettre à niveau la distribution haute pression, tandis que les Services Industriels de Genève et une entreprise de génie civil ont supprimé une conduite devenue inutile.

L'unité infrastructures s'est également chargée de l'adaptation de la signalétique de la caserne principale aux couleurs et au logo du Groupement SIS, tant à l'entrée principale qu'au portail véhicules et du côté Gourgas.

### Caserne des Asters

**Travaux de renforcement sismique et remplacement des vitrages**

À la suite de l'effondrement partiel d'un immeuble voisin en 2019, la caserne des Asters a fait l'objet d'une expertise structurelle approfondie, qui a révélé des insuffisances en matière de sécurité sismique, un enjeu majeur pour une caserne devant rester opérationnelle même après un tremblement de terre.

Les travaux ont porté principalement sur le garage : suppression d'une porte automatique côté cour pour permettre l'installation d'une croix de Saint-André, consolidation de l'acrotère mitoyen avec la salle polyvalente et renforcement d'un mur porteur au deuxième sous-sol.

Mandatés par la Ville de Genève, ces travaux ont nécessité une coordination étroite avec l'unité infrastructures du Groupement SIS afin d'assurer la continuité des activités.

La croix étant désormais installée, la travée dont la porte a été condamnée accueillera une plate-forme GRIMP en 2026.

Les travaux de remplacement de l'ensemble des vitrages de la caserne des Asters ont également fortement impacté l'organisation de cette dernière. Une partie des vitrages, soit ceux au-dessus des portes du garage, a été remplacée. Les prochaines étapes se dérouleront courant 2026.

### Centre d'instruction et de formation

**Modernisation des vestiaires**

À la suite de la validation d'un projet de résolution par le Conseil intercommunal, les travaux d'aménagement et de rénovation des vestiaires ont pu débuter avec une première phase – qui s'est déroulée durant l'été – pour en améliorer la capacité d'accueil. La suite du programme, portant sur le réaménagement des zones administratives, est prévue pour l'été 2026.

## PORTRAIT – MARIE BOVAY

### Sapeuse-pomprière au service de la population

À 26 ans, Marie Bovay fait partie de la nouvelle génération de sapeuses-pompières professionnelles du Groupement SIS. Originnaire de la région d'Yverdon-les-Bains, elle a rejoint le Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS) en septembre 2021, animée par une envie forte : se rendre utile et contribuer concrètement à la sécurité de la population.



Son parcours ne la prédestinait pas forcément à ce métier. Après un apprentissage d'employée de commerce, puis une formation de médiaticienne spécialisée en graphisme, c'est par curiosité qu'elle découvre l'univers des pompiers à 19 ans, lors d'une séance d'information pour le volontariat. « J'ai vu une photo d'un sauvetage de vache et je me suis dit : je veux faire ça, je veux pouvoir aider la population », se souvient-elle avec le sourire. Elle s'engage alors comme sapeuse-pomprière volontaire, avant de décider de tenter sa chance dans le monde professionnel.

Sans certitude d'être retenue, elle franchit une à une les étapes exigeantes du processus de recrutement et finit par intégrer le SIS.

Aujourd'hui, Marie Bovay est sapeuse-pomprière professionnelle et a également suivi la formation d'opératrice à la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA). Son quotidien s'organise autour de gardes de 24 heures. La journée commence à 7 heures par la prise de service et la répartition des tâches, puis s'enchaînent rétablissement et inventaires du matériel, entraînements physiques, manœuvres, formations, et tout ceci en parallèle des interventions.

Après dix-huit mois de formation intensive, entre école et stages sur le terrain, le rythme se calme. « Il n'y a pas tous les jours des sauvetages ou des incendies, et heureusement pour la population. Quand, sur une intervention, il est possible d'utiliser une multitude de compétences acquises – conduite poids lourd, techniques, matériel, travail en hauteur, machinerie – tout prend sens et c'est satisfaisant. Tout à coup, tout ce qu'on apprend devient concret. C'est très valorisant. »

Le travail d'équipe est au cœur du métier. Dans une intervention, chacun remplit une mission et la réussite dépend de la coordination de toutes ces actions. « Tout le monde met sa pierre à l'édifice. » Au sein des compagnies incendie, où les femmes restent peu nombreuses, elle choisit d'utiliser le terme de sapeuse-pomprière, une manière pour elle de rendre visible la place des femmes dans la profession.

Pour exercer ce métier, certaines qualités sont indispensables : savoir travailler en équipe, s'adapter rapidement aux situations et faire preuve de robustesse physique. Mais l'apprentissage est permanent. Les techniques évoluent, les risques aussi : nouveaux matériaux de construction, batteries de véhicules électriques ou technologies émergentes modifient progressivement les méthodes d'intervention.

Au-delà des interventions spectaculaires souvent associées au métier, Marie Bovay rappelle que le quotidien est fait de nombreuses missions plus discrètes. « Se sentir utile, c'est parfois simplement lever un doute pour un habitant inquiet. » Une expérience qu'elle a particulièrement développée lors de son passage à la CETA, où chaque appel doit être évalué et orienté.

Si elle devait résumer son métier, elle parlerait d'un engagement riche en apprentissages, mais aussi d'un métier qui demande patience et persévérance. « C'est un travail où il faut accepter l'attente et parfois la frustration. Mais on apprend énormément et on contribue à aider la population. »

Et c'est précisément cette utilité qui continue de la motiver chaque jour dans son engagement au sein du Groupement SIS.

# DIVISION ÉTAT-MAJOR

## Mission et compétences

La Division État-major (DEM) du Groupement SIS regroupe le personnel dédié à la création des conditions favorables à l'exécution des missions opérationnelles. Elle agit, entre autres, dans les domaines du traitement de l'alerte, de la préparation opérationnelle, de la prévision et de la prospection. Afin d'accomplir ses objectifs, la DEM est composée de la compagnie CETA (Centrale d'engagement et de traitement des alarmes) ainsi que de quatre bureaux spécifiques : le Bureau opérations et prévision (BOP), le Bureau études et prospective (BEP), le Bureau nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC) et le Bureau planification.

## Bureau opérations et prévision

Les missions du BOP s'appuient sur deux domaines. Tout d'abord sur celui des opérations, dont l'objectif est de garantir la réponse opérationnelle du Groupement SIS (GSIS) lors d'événements planifiés, de grands travaux ou lors de concepts d'interventions particuliers. Ce domaine concerne également l'analyse et la prise de position, généralement demandée par les autorités compétentes en la matière, dans une multitude de domaines, qu'ils soient liés aux actions opérationnelles des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers, à la mobilité, à l'aménagement urbain ou aux accès par exemple.

Le BOP traite aussi tous les problèmes rencontrés en intervention ainsi que les demandes de rapports d'intervention par des tiers ou les autorités.

### 2025 en bref

#### Manifestations et événements

L'année 2025 a été marquée par l'organisation de l'Euro féminin, avec cinq matchs accueillis à Genève. Cet événement d'envergure internationale a nécessité la mise en place de mesures de sécurité importantes et une coordination renforcée entre les

différents partenaires. La visibilité internationale de la manifestation a impliqué un niveau d'exigence élevé, tant sur le plan opérationnel que stratégique.

En termes de volume global, l'activité liée aux manifestations est restée relativement stable. Toutefois, l'Euro féminin a généré une charge de travail spécifique et soutenue, notamment en matière de planification, d'analyses de risques et de coordination interservices.

## Bureau technique

Le Bureau technique (BT) réalise les plans d'intervention des sites, bâtiments et infrastructures du canton raccordés à la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes du Groupement SIS (CETA-118). Il s'assure également du traitement des raccordements de la phase projet à celle de la mise en service. Chaque établissement est visité pour contrôler la conformité des accès prévus pour les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers et relever les dangers ou les spécificités qui seront indiqués dans les plans d'intervention.

### 2025 en bref

En 2025, le nouveau logiciel de gestion des raccordements d'alarme automatique a été déployé. Cette évolution a permis au BT d'améliorer l'efficacité de ses processus ainsi que la qualité de l'interface utilisateur.

Au cours de l'année, 78 nouveaux raccordements ont été mis en service. Ceux-ci concernent notamment 9 parkings, 8 crèches, 5 hôtels et 14 bâtiments administratifs. Les plus marquants concernent les quartiers de l'Étang, de Surville ainsi que celui du nouveau site d'une grande banque.

Par ailleurs, le BT a traité 98 demandes de modification de dossiers d'intervention. En parallèle, les gestionnaires de dossiers ont traité plus de 30 demandes de consultation, portant aussi bien sur

des projets de nouvelles constructions que sur des rénovations de bâtiments existants.

L'année 2025 a été marquée par une mobilisation accrue autour de dossiers nécessitant un suivi renforcé. Plusieurs sites de grande envergure ont fait l'objet de mises en service à la suite d'un travail technique particulièrement complexe. Ces exigences ont conduit une partie de l'équipe du BT à concentrer ses efforts sur des analyses approfondies et sur un accompagnement renforcé du BOP, afin d'assurer une présentation claire et opérationnelle des plans d'intervention.

Face à ces nouvelles formes de complexité, le BT a également été amené à mettre à jour sa charte graphique et à élaborer des plans spécifiques destinés à traiter ces particularités. Parmi ces réalisations, on peut notamment citer la création de plans dédiés aux colonnes sèches du quartier de l'Étang, où l'on dénombre pas moins de 14 colonnes pour la barre A uniquement. Ces mises en service particulières ont également concerné une institution internationale, des bâtiments administratifs et un centre commercial.

Cette orientation vers des dossiers à forte technicité a influencé la dynamique globale de traitement. Par ailleurs, plusieurs formations et informations ont été données à l'ensemble des sapeuses-pompières et sapeurs-pompiers sur la base de ces dossiers complexes.

### Le BT en chiffres

	2024	2025
Dossiers traités	255	232
Nouveaux objets raccordés	85	78
Demandes de modification de raccordement traitées	122	98
Résiliations de raccordement	18	23

## Bureau NRBC

Les accidents NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques), lorsqu'ils se concrétisent, peuvent affecter gravement la santé humaine, l'environnement et les infrastructures. Pour répondre à ces risques, le GSIS dispose de moyens d'analyse et d'identification de matières dangereuses, de matériel destiné à transvaser ou sécuriser des

matières dangereuses ainsi que des équipements pour décontaminer le site concerné.

Le GSIS peut également engager des moyens importants pour la décontamination de personnes, en collaboration avec la Brigade sanitaire cantonale (BSC). Les spécialistes NRBC collaborent constamment avec les différents laboratoires et partenaires cantonaux et fédéraux actifs dans le domaine de la protection de la population. Le laboratoire de protection respiratoire (PR) est quant à lui chargé du rétablissement, de l'entretien et du contrôle périodique du matériel PR et des équipements de protection individuelle (EPI) NRBC.

## Bureau études et prospective

Le bureau études et prospective (BEP) a pour mission d'analyser en profondeur les évolutions techniques et tactiques mises en œuvre dans les opérations afin d'anticiper les besoins futurs et d'orienter les choix stratégiques du GSIS.

Il est chargé de la planification financière liée aux investissements ainsi que de l'acquisition des véhicules, engins et matériels opérationnels. À ce titre, il évalue en permanence leur adéquation avec les missions et les exigences du terrain.

Le BEP assure et coordonne également une veille technique et technologique continue pour l'ensemble du GSIS, menée de manière transversale. Cette veille permet d'identifier les innovations pertinentes et de garantir l'intégration de solutions en phase avec les standards et pratiques actuels.

Les enjeux pour l'équipe du BEP sont notamment de favoriser l'innovation au service de l'intervention, en intégrant des solutions modernes et efficaces. Elle maintient également un lien étroit avec les réalités du terrain grâce à l'expertise du personnel opérationnel afin que les choix techniques demeurent cohérents avec leurs contraintes.

Le BEP garantit l'application des meilleures pratiques en matière de sécurité, ainsi que le respect des normes et réglementations en vigueur.

## 2025 en bref

### Tenue de feu sans membrane

La norme EN 469 :2020, qui définit les exigences applicables à l'habillement de protection des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers, autorise désormais une évolution majeure dans la conception des tenues de feu. Elle permet en effet la suppression de la membrane tout en garantissant un niveau de protection 2 pour les feux de structure, le niveau 1 étant réservé aux feux extérieurs.

Cette évolution normative constitue une avancée essentielle en matière de santé et de sécurité opérationnelle. Elle contribue à une meilleure prévention du risque de « stress thermique » auquel les équipes de secours sont particulièrement exposées lors des interventions en milieu urbain. Ce phénomène, directement lié à l'effort physique dans un environnement chaud, peut entraîner des troubles du discernement, voire des atteintes graves telles qu'un arrêt cardiaque. À l'échelle mondiale, le stress thermique demeure la première cause de mortalité chez les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers, devant les accidents de circulation et les incendies eux-mêmes.

Dans ce contexte, un cahier des charges a été élaboré avec l'appui de membres du groupe FUV (feux urbains et ventilation). À l'issue de la procédure de marché public, une entreprise a été retenue pour le développement de cette nouvelle tenue, dont l'intégration progressive au sein des compagnies est prévue courant 2026.

Parallèlement aux évolutions observées dans la conception des tenues de feu, la technologie des cagoules de protection a également connu des avancées significatives. Face aux risques croissants liés aux contaminants invisibles, certains modèles intègrent désormais des systèmes de filtration avancés, à l'image de la membrane Nomex® NanoFlex, capable de filtrer jusqu'à 99% des particules.

### Référencement par puce RFID

Dans un contexte d'augmentation continue des effectifs du GSIS, le suivi et l'entretien des équipements de protection individuelle (EPI) et du matériel deviennent progressivement plus complexes à gérer.

L'acquisition d'un nouveau parc de tenues de feu constitue une occasion de renforcer et développer le système de référencement par puces RFID (Radio Frequency Identification). Déjà utilisé pour la gestion du parc des équipements de protection respiratoire par exemple, ce dispositif sera étendu aux nouveaux EPI.

Ces derniers seront équipés d'étiquettes ou de puces électroniques permettant une identification et une traçabilité automatisées, avec l'enregistrement des principaux éléments de leur cycle de vie (année d'acquisition, attribution, nombre de lavages, opérations de maintenance et de réparation, etc.).

Ce système permettra de garantir le maintien de l'intégrité, de l'efficacité et du niveau de protection des EPI, contribuant ainsi directement à la sécurité des intervenant-e-s.

Dans un premier temps, cette solution concernera exclusivement les nouveaux EPI. Le déploiement du système au reste du matériel fera l'objet d'une étude ultérieure.

### Ventilateurs électriques

En 2024-2025, à la suite de la tactique opérationnelle proposée par le groupe FUV et validée par la direction opérationnelle, le BEP a conduit des travaux visant à intégrer des ventilateurs électriques au sein des moyens d'intervention. L'objectif était d'améliorer l'efficacité des opérations de ventilation tout en simplifiant l'organisation tactique sur le terrain.

La nouvelle approche opérationnelle repose sur l'utilisation de deux ventilateurs complémentaires plutôt que d'un seul. Elle prévoit l'engagement d'un ventilateur de grand débit, dit « maître », dédié à la ventilation défensive depuis l'entrée du bâtiment, ainsi que d'un ventilateur plus compact, dit « de palier », positionné plus près du foyer pour assurer la ventilation offensive. L'engagement de ce second ventilateur permet aux équipes d'extinction de gagner en autonomie et en rapidité dans la mise en œuvre de l'attaque du feu.

Le recours à des ventilateurs électriques présente par ailleurs des avantages significatifs en matière de sécurité et de performance opérationnelle. L'absence totale d'émissions de monoxyde de carbone améliore la protection des intervenant-e-s et facilite le retour

## FOCUS – NRBC

### Suspicion de pollution des eaux : un rôle central du Groupement SIS dans la chaîne d'intervention

Lorsqu'une pollution est suspectée dans un cours d'eau genevois, le Groupement SIS (GSIS) constitue l'un des premiers acteurs mobilisés. L'alerte transmise au 118 déclenche l'engagement immédiat de l'officier de garde incendie du GSIS (OGI). Celui-ci se rend sur les lieux afin d'évaluer la situation, identifier les risques et collecter les informations nécessaires. Ces éléments sont ensuite transmis en temps réel au moyen d'un formulaire (application numérique) dédié, directement depuis son smartphone, permettant d'assurer une appréciation rapide et partagée de la situation.

Cette première expertise, fondée sur une analyse visuelle et une appréciation du contexte et des environs immédiats, est déterminante : elle permet de confirmer ou non l'existence d'une pollution et oriente l'activation du dispositif cantonal piloté par l'Office cantonal de l'eau (OCEau). Si aucun signe de

pollution n'est constaté, le rapport est clôturé et le formulaire envoyé avec les constatations réalisées sur site. Lorsque le risque est avéré, un spécialiste NRBC du GSIS se rend sur place et initie le processus prévu par les autorités : documentation du contexte, prise de photos, repérage des points d'entrée potentiels dans le réseau, analyses de terrain (oxygène dissous, conductivité, température et titration des nitrates et phosphates par colorimétrie), puis conditionnement et conservation des échantillons avant transmission au laboratoire de l'OCEau.

### LORSQU'UNE POLLUTION EST SUSPECTÉE DANS UN COURS D'EAU GENEVOIS, LE GSIS CONSTITUE L'UN DES PREMIERS ACTEURS MOBILISÉS.

Parallèlement, en fonction de l'évolution de la situation, des mesures d'urgence peuvent être engagées pour limiter l'impact du rejet : confinement, dilution ou régulation des flux. Si l'origine de la pollution n'est pas immédiatement identifiable, le GSIS mène une recherche méthodique en amont du point de pollution, visant à remonter à la source du problème et à consigner l'ensemble des éléments et indices relevés sur le terrain.

Selon la gravité ou l'ampleur de l'événement, le GSIS sollicite l'assistance de la direction de l'OCEau, qui peut ordonner des mesures élargies : isolement de tronçons d'eau, pose de barrages absorbants, dérivation ou rinçage du réseau d'assainissement. Une fois la pollution maîtrisée ou stabilisée, les équipes du GSIS peuvent également assurer des actions de remise en état locales, comme le nettoyage de chaussée ou la mise en place d'ouvrages temporaires de déviation des flux. L'intervention se conclut par l'envoi final d'un formulaire numérique et la rédaction d'un rapport complet retraçant l'origine probable de la pollution, les mesures appliquées et l'état final du cours d'eau. Le dossier est ensuite traité par l'OCEau, qui évalue les suites environnementales, administratives ou pénales.



rapide des occupant.e-s dans leur logement à l'issue de l'intervention. Leur légèreté, leur faible encombrement ainsi que leur double mode d'alimentation (batterie ou raccordement électrique) renforcent encore leur pertinence opérationnelle.

Les tests réalisés sur différents modèles ont permis d'identifier les critères techniques nécessaires à l'élaboration du cahier des charges du futur appel d'offres.

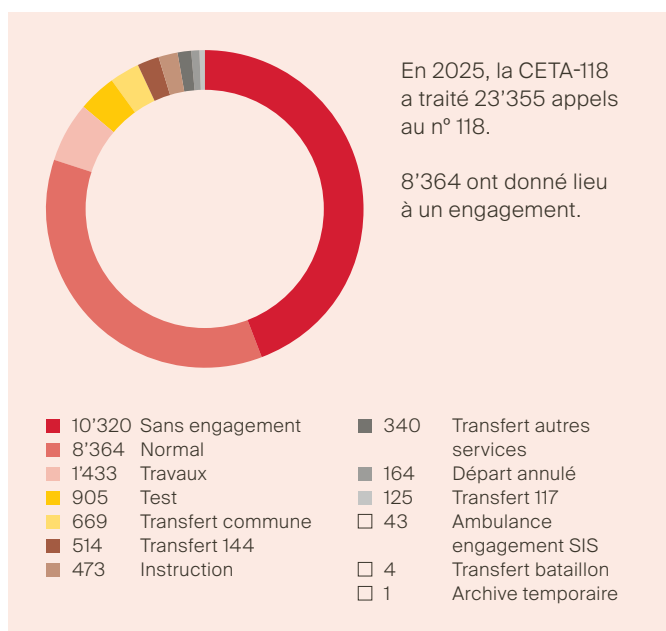
L'introduction de ces ventilateurs électriques est prévue en 2026, en remplacement des ventilateurs thermiques actuellement embarqués sur les engins. Ces derniers seront ensuite réaffectés en remplacement des ventilateurs vieillissants de la remorque dédiée, notamment utilisée lors des feux de parking nécessitant une puissance de ventilation soutenue.

La CETA-118 est l'interlocutrice privilégiée des autres centrales cantonales d'urgence (CASU-144, CECAL-117), des centrales extra-cantonales et des centrales d'urgence étrangères. Elle répond aussi aux centrales partenaires institutionnelles du canton de Genève. Son rôle implique notamment :

- de répondre aux appels d'urgence ;
- de traiter la demande de secours ;
- d'engager les moyens appropriés ;
- d'alarmer et d'informer les partenaires ;
- de répondre aux demandes du front ;
- d'assurer le suivi d'interventions ;
- d'enseigner et de répondre aux besoins des intervenant.e-s ;
- d'informer et de rendre compte à la chaîne de commandement et au commandant.

## Centrale d'engagement et de traitement des alarmes

La Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) réceptionne tous les appels du numéro d'urgence 118 du canton de Genève et assure leur traitement au sens de l'article 8 de la LPSSP. Elle engage les moyens SPP et SPV du canton, selon des procédures opérationnelles prédéfinies.



## FOCUS – SIARIS

### Genève en 2035 : quels risques, quelles réponses ?



Genève est un territoire qui change vite, et avec lui évoluent les risques auxquels la population est exposée. Densification urbaine, croissance démographique, nouveaux pôles économiques, mobilité toujours plus intense et effets concrets du changement climatique : ces transformations influencent directement le travail des sapeuses-pomprières, des sapeurs-pompiers et des équipes de secours. Pour le Groupement SIS (GSIS), il devenait essentiel de disposer d'une vision globale, cohérente et prospective de ces risques. C'est dans cette perspective qu'a été élaboré le « Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours » (SIARIS) : un document de référence et une première à l'échelle du canton de Genève (ci-après « canton »).

L'objectif de cette analyse était clair : comprendre le territoire genevois dans toute sa complexité afin d'adapter, aujourd'hui et dans les années à venir, la couverture opérationnelle mise en place pour protéger la population. Ce travail s'est voulu exigeant mais accessible. Le domaine des risques est souvent perçu comme technique, voire opaque. Le SIARIS ambitionne au contraire de rendre cette matière lisible pour toutes et tous, qu'il s'agisse des magistrat.e-s, des partenaires institutionnel-le-s ou du grand public. Il ne s'agit pas seulement de dresser un inventaire des dangers, mais de proposer un outil partagé qui permette de lire le canton autrement : par ses vulnérabilités, ses spécificités et ses futurs défis.

À travers ce document, Genève se révèle sous un autre angle. Sa densité exceptionnelle, son tissu international unique, ses axes de déplacement, ses zones industrielles, son lac, ses forêts, ses cours d'eau : chacun de ces éléments influence les risques et façonne les besoins en matière de secours. Le SIARIS analyse ces composantes en profondeur et en propose une lecture transversale. Pour la première fois, chaque commune du canton fait également l'objet d'une évaluation détaillée afin d'identifier les dangers qui lui sont propres. Cette approche locale permet de mieux comprendre où se trouvent les points sensibles, quels types d'événements sont susceptibles de survenir et comment calibrer l'intervention pour y répondre rapidement et efficacement.

Mais cette photographie ne saurait se limiter au présent. Le SIARIS se projette à l'horizon 2030, en intégrant des tendances lourdes qui transformeront la réponse opérationnelle : une population toujours plus nombreuse et vieillissante, des quartiers en développement, des mobilités plus complexes, des phénomènes climatiques extrêmes appelés à se multiplier. Autant de facteurs qui exigeront du GSIS une capacité d'adaptation renforcée et, à terme, des décisions stratégiques sur les ressources, les infrastructures, les équipements ou les processus opérationnels.

Au-delà de son aspect technique, le SIARIS est un levier de transparence. Il éclaire les choix à venir et offre aux autorités politiques une base solide pour planifier les investissements futurs. Il permet également aux communes de mieux situer leur rôle au sein du dispositif et, au public, de comprendre les enjeux auxquels les secours sont confrontés. En ce sens, il renforce la lisibilité et la cohérence du travail du GSIS dans un environnement en mutation rapide.

Réalisé dans un contexte de transformation de l'organisation et avec des moyens limités, ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif. Il constitue cependant une première pierre fondamentale : une boussole stratégique qui guidera l'action du GSIS et de ses partenaires. Appelé à être régulièrement mis à jour, il offre un socle de compréhension et de décision indispensable pour garantir, dans la durée, un haut niveau de protection à l'ensemble des habitantes et habitants du canton.

# BUREAU COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES

## Mission et compétences

En opérations, le Bureau communication et relations publiques est chargé de récolter et de préparer tous les éléments ainsi que toutes les informations relatives à la communication opérationnelle. L'officier de la communication appuie le commandant des opérations de secours (COS) pour l'accueil de la presse sur une intervention et assure le suivi de l'information.

Hors opérations, il centralise et traite toutes les demandes non opérationnelles des médias.

Il propose et déploie également la stratégie en matière de relations publiques et développement de l'image du Groupement SIS.

## Organisation

Le Bureau communication et relations publiques, placé sous la responsabilité d'un capitaine, s'appuie sur la cellule communication, composée de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s et volontaires (SPP et SPV), spécialisé-e-s dans la production d'images et de contenus vidéo, le graphisme, ainsi que la gestion des publications sur les réseaux sociaux institutionnels.

Au total, une vingtaine de personnes y contribuent, parallèlement à leurs missions de secours et à leurs activités professionnelles.

## 2025 en bref

En 2025, le Groupement SIS a participé activement à de nombreux événements publics et a conduit des actions de sensibilisation et de prévention, notamment : les journées de sensibilisation aux dangers de la nage en eau libre, le Rescue Day, la Journée de la police, les Automnales à Palexpo ainsi que diverses manifestations organisées par les SPV dans les communes du canton.

Ces actions ont permis de diffuser des messages de prévention et de sécurité auprès des citoyen-ne-s genevois-e-s, renforçant l'image d'une organisation proactive et engagée au service de la sécurité publique.

## 2025 en chiffres

		2024	2025
Site internet	Visites	39'474	42'842
Facebook	Abonné-e-s	5'500	8'100
Facebook	Posts publiés	148	192
Instagram	Abonné-e-s	17'364	20'600
Instagram	Posts publiés	170	195
YouTube	Abonné-e-s	4'470	4'630
YouTube	Publications	18	39
Cellules	Graphisme, médias, réseaux sociaux	3	3

# MUSÉE DES SAPEURS-POMPIERS

Au cours de l'année 2025, le comité du musée et ses membres ont participé à la Nuit des musées le 17 mai ; 16 guides ont accueilli 437 adultes et 260 enfants. À cette occasion, une nouvelle publication, créée par deux retraités du service, Francis Le Comte et René Conti, a été publiée avec pour thème « les notices historiques sur des sauvetages remarquables à Genève ». Notons que cette brochure est, comme pour toutes les autres, distribuée gratuitement aux visiteurs du musée.

Mais les quatre guides des 6 et 7 septembre ne se seraient jamais imaginé (les planificateurs non plus, du reste) que la manifestation « La ville est à vous » dans le quartier de la Coulouvrenière leur amènerait 2'624 visiteurs.

Le musée en 2025, c'étaient d'importants travaux d'électricité avec des éclairages plus ciblés et plus économiques, la jeep *Julia* qui était venue remplacer une des trois échelles mécaniques, un écran au rez-de-chaussée avec des films en boucle et des reportages des années 1990 à 2000.

## Le musée en 2025

**8'621**

visiteurs

**800**

pièces de collection,  
dont quelques pièces uniques

**82**

jours d'ouverture

**50**

visites hors planning

**341**

présences de guide

**10**

journées de nettoyage

**35**

guides réguliers

**46**

membres

# BILAN SOCIAL

## Introduction

Le bilan social fournit chaque année un état chiffré de la situation sociale du Groupement SIS, permettant d'en apprécier l'évolution par rapport à l'exercice précédent. Véritable outil d'analyse, il contribue à une meilleure compréhension des dynamiques internes et constitue un appui à la conduite des actions en matière de ressources humaines.

En 2025, le Groupement SIS se caractérise par une évolution maîtrisée et stable de ses effectifs.

Le présent bilan social présente les principaux indicateurs de gestion des ressources humaines, notamment les effectifs, les mouvements du personnel, ainsi que leur répartition par catégorie, division, statut et grade.

## Effectif et masse salariale

- Frais de personnel 2025 (hors SPV) : 61'986'577 francs
- Effectif hors SPV total en ETP : 365.5 (contre 355.1 ETP en 2024)
- Variation des effectifs : +3.01%
- Taux de rotation : 4.8%
- Taux d'absence : 5.71%
- Effectif SPV : 184

## Structure des effectifs

En 2025, l'effectif se compose de 376 collaboratrices et collaborateurs, soit 365.5 ETP, auxquels s'ajoutent 184 sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires (SPV).

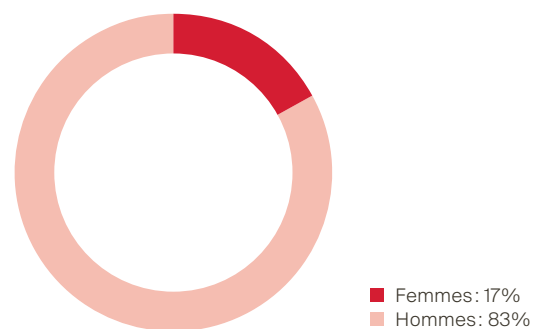
La répartition des ETP par division met en évidence une concentration marquée des ressources au sein de la Division incendie et secours, qui constitue le cœur du dispositif. Les autres divisions assurent, pour leur part, les fonctions de soutien indispensables au bon fonctionnement du service.

L'effectif (hors SPV) est en légère hausse, témoignant d'une politique de maintien des effectifs opérationnels. Le taux de rotation est également en légère hausse mais reste tout à fait acceptable et maîtrisé. Il traduit d'ailleurs une bonne stabilité des équipes.

L'effectif SPV est en diminution : le Groupement SIS compte 184 SPV au 31 décembre 2025, contre 207 en 2024.

Nous relevons une très légère diminution de l'effectif féminin en 2025 (17% de femmes et 83% d'hommes, par rapport à 18% de femmes et 82% d'hommes en 2024).

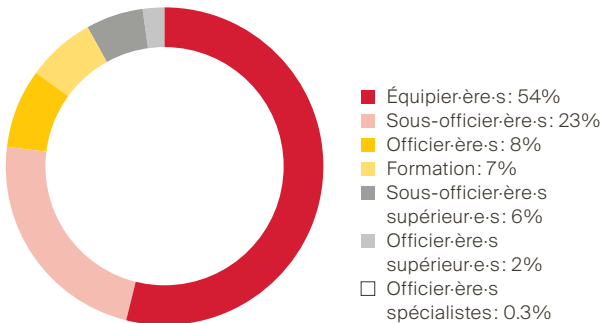
## Répartition H/F par catégorie de personnel (ETP)



Le taux d'absentéisme est de 5.71% pour l'année 2025, ce qui est considéré comme un taux d'absence acceptable pour notre activité et témoigne de la bonne santé de notre structure. Nous observons 1.8% d'absence de courte durée, et 4% d'absence de longue durée. Le taux de 5.71% concerne 632 cas cumulés. On constate une légère hausse des cas cumulés, sans pour autant que cela soit préoccupant. Les absences concernent majoritairement des cas de maladie, qui représentent 87% pour 13% de cas d'accidents. Le suivi de cet indicateur nous donne la possibilité de mettre en place des solutions efficaces pour le réduire.

## Répartition par nouvelle catégorie de grade 2025

Effectif par catégorie	
Officier-ère-s supérieur-e-s	5
Officier-ère-s	23
Sous-officier-ère-s supérieur-e-s	18
Sous-officier-ère-s	69
Équipier-ère-s	159
Officier-ère spécialiste	1
Formation	21
Total	296



Les sous-officier-ère-s et les équipier-ère-s représentent la majorité des effectifs, en cohérence avec les besoins opérationnels du groupement.

## Mouvements du personnel

- Entrées : 21
- Sorties : 18
- Cessations d'activité : 5
- Nombre d'auxiliaires : 12

Motif	
Fin d'engagement temporaire	5
Démission	4
Licenciement	1
Cessation d'activité / début de retraite uniformé-e	7
Incapacité de travail définitive	1

La principale cause de départ reste la fin d'engagement temporaire. Les départs volontaires et les licenciements sont marginaux, ce qui est positif. L'arrivée de 21 nouveaux membres du personnel montre un certain dynamisme du recrutement.

## Répartition des ETP par division

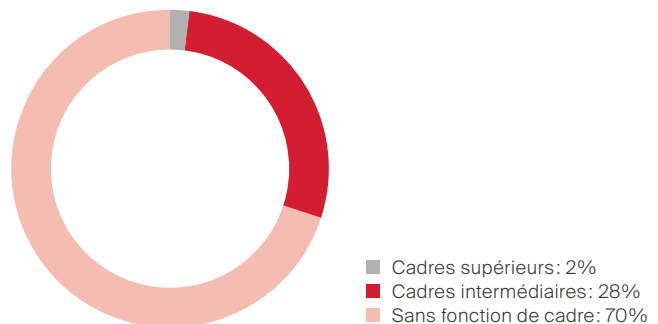
ETP par division	
DIS	226.6
EM	44.15
DIAL	31.1
École SIS	28.9
RH, FIN, IT	21.3
Direction	8
SE	5.45
Total	365.5

La division incendie et secours concentre à elle seule près des deux tiers des effectifs, ce qui confirme son rôle central. Les fonctions de support (RH, finances, IT, direction) représentent une part plus restreinte, dans une logique de structure allégée.

## Statuts et grades

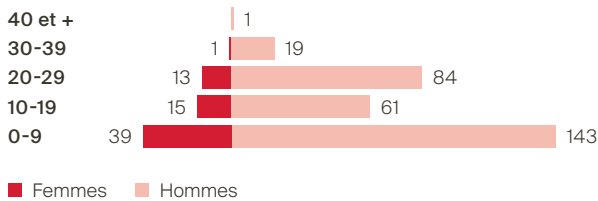
- Personnel sans fonction de cadre : 256.15 ETP
- Cadres intermédiaires : 101.35 ETP
- Cadres supérieurs : 8 ETP

## Répartition des ETP par niveau d'encadrement



Le taux de cadres a légèrement augmenté par rapport à 2024 ; il reste néanmoins très limité et adapté à une organisation principalement exécutive.

## Pyramide des anciennetés

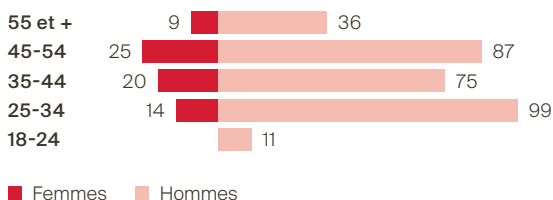


La pyramide des anciennetés met en évidence une structure marquée, avec une majorité des effectifs disposant de plus de dix ans d'ancienneté.

Cette configuration traduit un fort ancrage des collaboratrices et collaborateurs dans la durée, caractéristique des métiers opérationnels du Groupement SIS, où l'expérience et la connaissance du terrain constituent des éléments essentiels.

Elle témoigne également d'une structuration des parcours reposant sur l'expérience accumulée et la progression interne.

## Pyramide des âges



La pyramide des âges montre une majorité de collaborateurs et collaboratrices dans la tranche des 25-44 ans, ce qui dénote une structure jeune, avec une représentation féminine encore faible mais présente. Cette structure traduit par ailleurs un niveau d'expérience en adéquation avec les exigences des missions confiées.

Avec 45 collaborateurs et collaboratrices âgé-e-s de 55 ans et plus, soit plus de 10% de l'effectif global, le Groupement SIS devra anticiper un départ massif à la retraite dans les 3 à 10 prochaines années selon les catégories de personnel concerné. Le personnel uniformé partant en cessation d'activité à 58 ans et demi et la formation durant deux ans, cela représente un enjeu de renouvellement et de formation rapide et conséquent.

Cette perspective implique :

- une intensification des efforts de recrutement ciblé, notamment sur les fonctions opérationnelles où l'on observe un recul des candidatures ;
- la mise en place d'un plan de transmission des compétences, afin d'éviter la perte de savoir-faire ;
- un renforcement de la marque employeur pour attirer les jeunes générations, aujourd'hui encore peu représentées (moins de 3% ont moins de 25 ans).

La problématique du vieillissement d'une part importante de l'effectif reste une priorité stratégique des RH, afin d'assurer la continuité des missions du SIS et de maintenir une structure équilibrée dans les années à venir.

## Conclusion

Les indicateurs 2025 s'inscrivent dans la continuité des équilibres observés, avec une organisation structurée autour de ses missions opérationnelles et appuyée par des fonctions de soutien adaptées.

Ils mettent en évidence des effectifs expérimentés, engagés et en mesure d'assurer la continuité des prestations délivrées à la population.

## PORTRAIT – CASERNE DU VIEUX-BILLARD

### Un héritage au cœur de l'engagement genevois

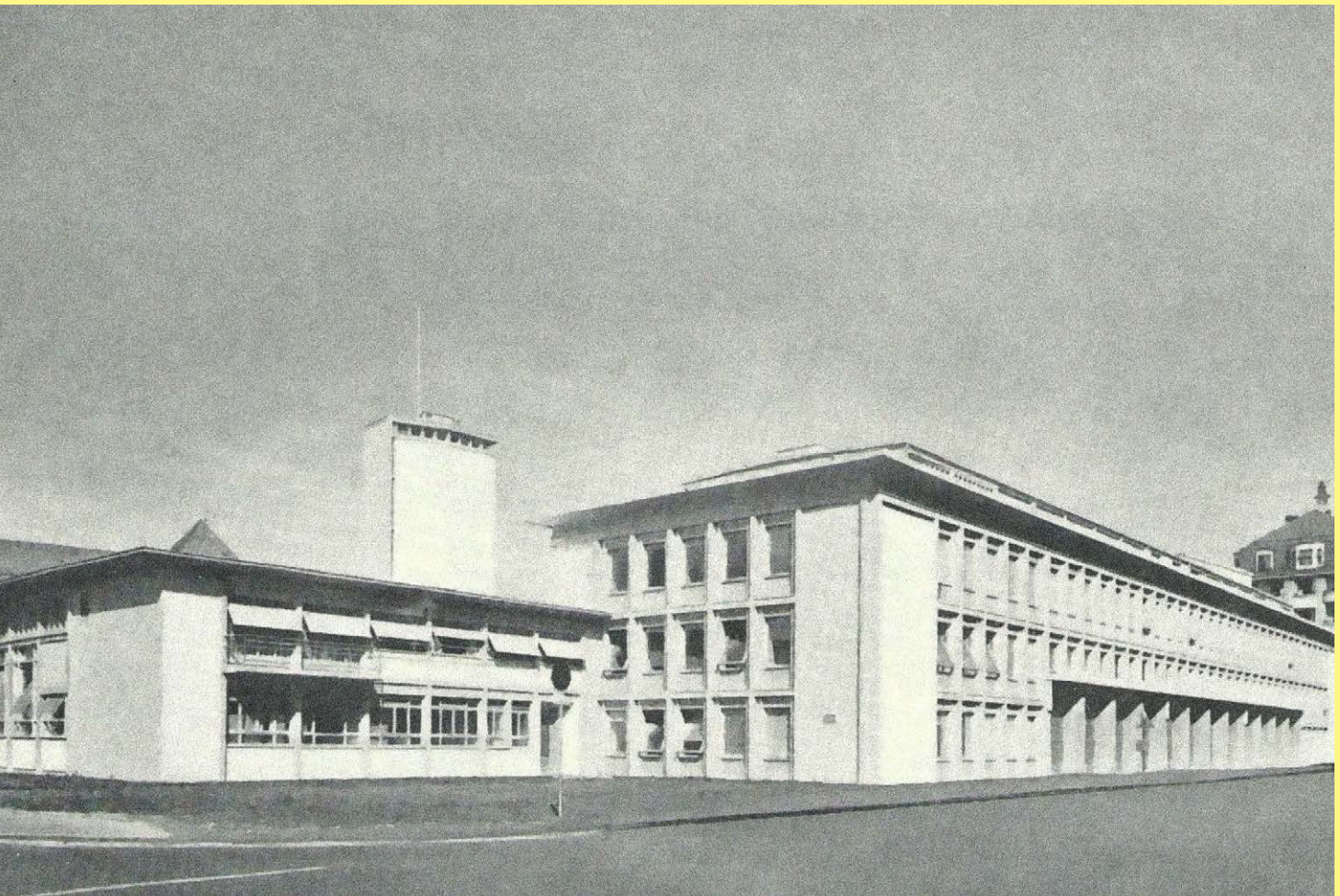
Depuis plus d'un siècle et demi, la protection de la population genevoise s'inscrit dans une histoire faite d'engagement, d'adaptation et de professionnalisation constante. La caserne du Vieux-Billard constitue l'un des symboles les plus forts de cette évolution.

L'organisation structurée des sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers genevois-e-s remonte à 1840, avec la création du premier bataillon municipal. À mesure que la ville se développe et que les risques évoluent, les infrastructures doivent suivre. C'est dans ce contexte qu'est édifiée, en 1953, la caserne de la rue du Vieux-Billard, issue d'un concours d'architecture remporté par Raoul Engeli, René Pahud et l'ingénieur Claude Bigar. Pensée comme un outil moderne au service de la sécurité publique, elle marque une étape décisive dans la professionnalisation du service d'incendie genevois.

Son architecture, caractéristique des constructions publiques du milieu du XX<sup>e</sup> siècle, allie fonctionnalité et sobriété. La grande halle à double hauteur, dotée de larges ouvertures pour le départ rapide des

### LA CASERNE A VU ÉVOLUER LES ÉQUIPEMENTS, LES VÉHICULES, LES UNIFORMES, MAIS AUSSI LA CULTURE PROFESSIONNELLE

engins, incarne l'exigence opérationnelle. La tour d'exercice, élément emblématique des casernes de l'époque, témoigne quant à elle de l'importance accordée à la formation et à l'entraînement des équipes. Conçue à la fois comme caserne opérationnelle et garage municipal, l'infrastructure répondait aux besoins d'une ville en pleine expansion.



Au fil des décennies, la caserne a accompagné les transformations du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève puis du Groupement SIS. Modernisations techniques, adaptation des espaces, évolution de la centrale d'alarme, aménagements logistiques : chaque modification reflète l'évolution des missions confiées aux sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier. Car, si la lutte contre l'incendie demeure au cœur de leur engagement, les interventions se sont progressivement diversifiées : secours à personnes, accidents technologiques, événements climatiques, risques chimiques ou environnementaux.

La caserne du Vieux-Billard n'est pas seulement un bâtiment ; elle est un lieu de vie, de formation et de cohésion. Des générations de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier y ont débuté leur engagement, partagé les gardes, perfectionné leurs compétences et répondu aux appels d'urgence de la population, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elle a vu évoluer les équipements, les véhicules, les uniformes, mais aussi la culture professionnelle du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève puis du Groupement SIS.



### Livre

Gisiger, Bernard et Le Comte, Francis  
*Du 4000 au 118 / Du 118 au Web 2.0.*

Livre publié pour le 150<sup>e</sup> anniversaire du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève (1990, réédition 2015).

### Articles et ressources officielles

Ville de Genève – Histoire du Service d'incendie et de secours (SIS)

Article institutionnel retraçant l'historique du SIS depuis 1840, avec des détails sur la création du poste permanent et les publications historiques.

Groupement SIS – Notre histoire

Ligne du temps institutionnelle des étapes clés du SIS, citant notamment les dates de création, publications historiques et évolutions organisationnelles.

Recensement architectural du canton de Genève – Caserne de pompiers

Fiche patrimoniale détaillée du bâtiment de la caserne (architectes, date de construction, description architecturale, évolutions).

Aujourd'hui encore, alors que le dispositif opérationnel s'est élargi à plusieurs sites sur le territoire genevois, afin de garantir une couverture optimale et des délais d'intervention réduits, la caserne du Vieux-Billard demeure un repère central. Elle incarne la continuité entre héritage et modernité : un patrimoine architectural reconnu, au service d'une mission résolument tournée vers l'avenir.

À travers elle, c'est toute l'histoire du service du feu genevois qui s'exprime : une institution qui a su se transformer pour répondre aux enjeux d'un territoire en mutation, tout en conservant l'esprit d'engagement et de solidarité qui la caractérise depuis près de cent quatre-vingts ans.



# COMPTES ANNUELS

# TABLE DES MATIÈRES

1.	Message du Comité	66
2.	Compte de résultat 2025 du Groupement SIS	69
3.	Bilan au 31 décembre 2025 du Groupement SIS	72
4.	Compte des investissements 2025	73
5.	Tableau de flux de trésorerie 2025	75
6.	Compte de variation de la fortune 2025	76
7.	Cadre légal, financement et installation du Groupement SIS	77
8.	Présentation des comptes annuels	78
9.	Détails du compte de résultat	80
10.	Détails des comptes du bilan	90
11.	Détails du compte des investissements	95
12.	Engagements hors bilan, engagements conditionnels, passifs éventuels	97
13.	Indications supplémentaires	98
14.	Classification fonctionnelle	101
15.	Rapport de l'organe de révision	102
16.	Comptes détaillés	105
17.	Projets de délibération	113

## 1. Message du Comité

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration des communes (LAC), le Comité du Groupement SIS soumet au Conseil intercommunal les comptes annuels 2025.

L'exercice 2025 du Groupement SIS se caractérise par une situation financière favorable, avec un excédent de revenus de 3'598'177 francs, alors que le budget prévoyait un équilibre.

Ce résultat s'inscrit dans un contexte économique marqué par une inflation sensiblement inférieure aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget (0.48% constaté contre 1.5% prévu), ainsi que par un niveau d'activité opérationnelle globalement plus limité.

La maîtrise des charges constitue le principal facteur explicatif de ce résultat. Elle résulte notamment d'une consommation inférieure des lignes budgétaires en matière de charges personnel, d'amortissement et de charges financières – ces dernières découlant d'un décalage dans la réalisation de plusieurs investissements.

Enfin, l'année 2025 constitue une période de transition s'agissant de l'intégration progressive des compagnies de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires (SPV) au sein du Groupement SIS. Les incidences financières de cette intégration demeurent limitées pour l'exercice sous revue et se matérialiseront principalement à partir de l'exercice 2026.

### Présentation des comptes

Le Groupement SIS présente ses comptes annuels établis selon le « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes » (MCH2). Ces comptes sont accompagnés cette année d'un tableau comparant le compte de résultat 2025 et le budget 2025 retraité. Pour des raisons comptables, certaines imputations ont dû être modifiées, entre le budget 2025 et les comptes; le retraitement consiste à reclasser des revenus et des charges budgétés pour faciliter la comparaison (prestations de la CMAI, acquisition d'agent émulseur).



Ces reclassements sont purement techniques et n'altèrent pas le montant total du budget 2025. Après retraitement, les écarts entre les comptes et le budget sont limités aux charges de personnel, aux amortissements et aux charges financières, pour les motifs exposés ci-après.

### Compte de fonctionnement

Les charges d'exploitation s'élèvent à 76'656'759 francs, inférieur au budget de 3'143'268 francs. Les charges de personnel présentent un non-dépendu de 2'078'964 francs. Cet écart résulte d'un renchérissement inférieur aux hypothèses budgétaires (0.48% constaté contre 1.5% prévu); d'une surestimation du budget des pensions versées au personnel en cessation d'activité; de rappels de cotisations à la caisse de prévoyance moins élevés que budgétés; de dépenses de formation inférieures aux montants prévus.

On relève enfin le volume d'heures supplémentaires en diminution pour le personnel d'intervention (SPP et ambulancier-ère-s) et pour les SPV, un niveau de soldes inférieur aux prévisions, en lien avec une activité plus réduite en 2025.

Les charges de biens et services sont globalement conformes au budget, après retraitements techniques. Les amortissements sont inférieurs aux prévisions en raison du décalage de mise en service de certains investissements.

Les revenus d'exploitation atteignent 80'177'396 francs et sont conformes aux prévisions. Ils sont constitués des contributions des communes membres, qui représentent la part prépondérante du financement du groupement; des taxes et émoluments liés à certaines prestations; du produit de la taxe d'assurance incendie; de revenus divers liés à l'activité opérationnelle.

S'agissant du périmètre SPV, les revenus intègrent le remboursement extraordinaire, à la Ville de Genève, d'un excédent de contribution perçue en 2024, ce qui affecte la comparaison annuelle.

### Compte des investissements

Les investissements réalisés en 2025 s'élèvent à 5'017'790 francs, un niveau inférieur aux prévisions budgétaires. Les investissements réalisés portent principalement sur l'acquisition de véhicules, d'équipements opérationnels et la poursuite des projets informatiques en cours.

Ce décalage s'explique par des retards opérationnels affectant en particulier la livraison de véhicules d'intervention (tonnes-pompes, grandes puissances), l'acquisition de certains équipements opérationnels ainsi que la réalisation

de projets informatiques structurants, dont la téléphonie 118 et le projet ATGIS, prévus au premier semestre 2026.

Ces décalages ont une incidence directe sur les amortissements et sur le calendrier de financement.

### Bilan

Le total du bilan s'établit à 18'158'126 francs au 31 décembre 2025.

Comparé à 2024, on relève une progression des immobilisations nettes, en lien avec les investissements réalisés, ainsi qu'une augmentation des produits à recevoir, figurant parmi les actifs de régularisation.

Au passif, les capitaux de tiers intègrent le recours à de nouveaux financements, avec l'emprunt de 6'000'000 de francs contracté en novembre 2025 pour financer l'acquisition de moyens aériens ainsi qu'une avance à terme fixe de 3'000'000 de francs contractée en fin d'année. Le groupement a renoncé à solliciter l'emprunt complémentaire qui était prévu au budget, en raison du décalage dans la réalisation des investissements qu'il devait financer.

Les fonds propres progressent, du fait du résultat de l'exercice, pour totaliser 5'543'708 francs.

### Affectation de l'excédent de revenus

Le Comité propose d'allouer 3'500'000 francs prélevés sur l'excédent de revenus (hors SPV) à la réserve de politique budgétaire. La réserve couvre aujourd'hui 0.2 mois de charges de fonctionnement hors SPV. Cette allocation portera la réserve à 4'940'000 francs, soit 0.8 mois de charges de fonctionnement (budget hors SPV).

Le report de résultat excédentaire concernant les SPV de 247'771 francs sera reversé à la Ville de Genève, unique contributrice en 2025.

### Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle sont de +3'116'499 francs en 2025, en lien avec l'excédent de fonctionnement et la maîtrise des charges. Les flux d'investissement (5'017'790 francs) excèdent les flux de financement (4'000'000 de francs). La trésorerie nette progresse sur l'exercice de 2'098'709 francs.

## Annexe aux comptes

L'annexe aux comptes annuels présente des explications relatives au compte de résultat, au compte des investissements, au bilan et au tableau de flux de trésorerie, de même que d'autres indications importantes pour pouvoir apprécier l'état des finances, du patrimoine et du résultat ainsi que la situation en matière de risques. Elle décrit également les engagements hors bilan, les relations avec la Ville de Genève, ainsi que les principaux éléments de risque et le dispositif de contrôle interne.

## Système de contrôle interne

Le Groupement SIS a mis en place et utilise un système de contrôle interne complet tout en se référant aux procédures comptables et règles de présentation des comptes, applicables aux communes genevoises, afin de s'assurer que les comptes annuels sont conformes aux exigences de la Loi sur l'administration des communes (LAC ; rsGE B 6 05), du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC ; rsGE B 6 05.01), de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP ; rsGE F 4 05) ainsi qu'aux statuts du Groupement SIS.

Le Comité a procédé à une revue des risques du groupement en date du 22 janvier 2026.

## Audit des comptes annuels 2025

La direction du Groupement SIS a confirmé au Comité l'exactitude des données présentées dans les comptes annuels 2025, ainsi que l'efficacité des contrôles internes. La direction a confirmé également le caractère raisonnable des principales estimations et hypothèses retenues ainsi que la conformité des comptes annuels aux règles de présentation applicables.

Conformément à la délibération 2025-09 du Conseil intercommunal du 25 septembre 2025, l'organe de révision Deloitte SA a procédé à l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a émis une opinion sans réserve. La commission des finances du Comité a examiné les comptes annuels 2025, le projet de rapport d'activité ainsi que le rapport d'audit. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité le 7 mai 2026.

À notre connaissance, les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont conformes à la LAC, au RAC, à la LPSSP ainsi qu'au « Manuel de comptabilité publique », publié par le département chargé des affaires communales.

À Genève, le 11 juin 2026

Pour le Comité :



Marie Barbey-Chappuis  
Présidente



Isabelle Rasmussen  
Vice-présidente

Pour la direction :



Colonel Nicolas Schumacher  
Commandant et chef de corps



Ines Légeret Coulibaly  
Administratrice

## 2. Compte de résultat 2025 du Groupement SIS

### 2.1. Compte de résultat (consolidé)

	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-60'930'913	-63'009'877	-60'366'875
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-13'199'030	-13'817'360	-11'949'229
33 Amortissements du patrimoine administratif	-977'890	-1'968'100	-416'472
36 Charges de transfert	-1'204'505	-1'023'690	-1'296'728
39 Imputations internes	-344'421	-313'000	-275'505
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-76'656'759</b>	<b>-80'132'027</b>	<b>-74'304'809</b>
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	9'368'375	9'173'150	9'213'445
43 Revenus divers	3'376	332'000	1'305
46 Revenus de transfert	70'461'224	70'411'877	65'355'948
49 Imputations internes	344'421	313'000	275'505
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>80'177'396</b>	<b>80'230'027</b>	<b>74'846'204</b>
Résultat d'exploitation	3'520'637	98'000	541'395
34 Charges financières	-12'026	-219'000	-8'278
44 Revenus financiers	89'566	121'000	136'677
Résultat financier	77'540	-98'000	128'399
<b>Résultat de l'exercice / Excédent</b>	<b>3'598'177</b>	<b>0</b>	<b>669'795</b>

## 2.2. Compte de résultat (consolidé) – répartition (SIS hors SPV - SIS SPV)

	SIS (hors SPV)	SIS (SPV)	C 2025
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-60'223'654	-707'259	-60'930'913
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-12'406'393	-792'637	-13'199'030
33 Amortissements du patrimoine administratif	-977'890	0	-977'890
36 Charges de transfert	-1'188'690	-15'815	-1'204'505
39 Imputations internes	-76'704	-267'717	-344'421
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-74'873'331</b>	<b>-1'783'428</b>	<b>-76'656'759</b>
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	9'307'083	61'292	9'368'375
43 Revenus divers	3'376	0	3'376
46 Revenus de transfert	68'736'347	1'724'877	70'461'224
49 Imputations internes	335'097	9'324	344'421
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>78'381'903</b>	<b>1'795'493</b>	<b>80'177'396</b>
Résultat d'exploitation	3'508'572	12'065	3'520'637
34 Charges financières	-12'026	0	-12'026
44 Revenus financiers	89'566	0	89'566
Résultat financier	77'540	0	77'540
<b>Résultat de l'exercice / Excédent</b>	<b>3'586'112</b>	<b>12'065</b>	<b>3'598'177</b>

Les notes relatives au compte de résultat sont présentées au chapitre 9.

### 2.3. Compte de résultat (consolidé) avec budget 2025 retraité

Les comptes annuels du Groupement SIS sont établis conformément aux dispositions du « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes » (MCH2).

Afin de faciliter l'analyse, le tableau suivant présente le compte de résultat 2025 en regard du budget 2025, préalablement retraité. Ce retraitement est conséquence d'un changement de traitement comptable concernant deux opérations (prestations de la CMAI et acquisition d'agent émulseur) qui ont été budgétées dans des rubriques (respectivement 31, 43) et comptabilisées dans d'autres (31, 36).

Le tableau ci-après est donc présenté à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

Après retraitement du budget 2025, les écarts entre les comptes et le budget se limitent aux charges de personnel, aux amortissements et aux charges financières, pour les motifs exposés ci-après.

	C 2025	B 2025 adapté	Écart C vs B en francs	Écart C vs B en %
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	-60'930'913	-63'009'877	2'078'964	-3%
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-13'199'030	-13'295'360	96'330	-1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-977'890	-1'968'100	990'210	-101%
36 Charges de transfert	-1'204'505	-1'213'690	9'185	-1%
39 Imputations internes	-344'421	-313'000	-31'421	9%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-76'656'759</b>	<b>-79'800'027</b>	<b>3'143'268</b>	<b>-4%</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
42 Taxes	9'368'375	9'173'150	195'225	2%
43 Revenus divers	3'376	0	3'376	100%
46 Revenus de transfert	70'461'224	70'411'877	49'347	0%
49 Imputations internes	344'421	313'000	31'421	9%
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>80'177'396</b>	<b>79'898'027</b>	<b>279'369</b>	<b>0%</b>
Résultat d'exploitation	3'520'637	98'000	3'422'637	97%
34 Charges financières	-12'026	-219'000	206'974	-1'721%
44 Revenus financiers	89'566	121'000	-31'434	-35%
Résultat financier	77'540	-98'000	175'540	226%
<b>Résultat de l'exercice / Excédent</b>	<b>3'598'177</b>	<b>0</b>	<b>3'598'177</b>	<b>100%</b>

### 3. Bilan au 31 décembre 2025 du Groupement SIS

	Note	31.12.2025	31.12.2024
<b>1 Actif</b>			
10 Patrimoine financier			
100 Disponibilités et placements à court terme	10.1	3'719'787	1'621'078
101 Créances nettes	10.2	1'339'631	1'099'759
104 Actifs de régularisation	10.3	4'184'507	2'364'159
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	10.4	591'179	621'755
107 Placements financiers à long terme		84'833	84'790
		9'919'937	5'791'741
14 Patrimoine administratif			
140 Immobilisations corporelles du PA, nettes	10.5.1	6'891'507	3'051'454
142 Immobilisations incorporelles, nettes	10.5.2	1'346'683	1'146'836
		8'238'190	4'198'290
<b>Total de l'actif</b>		<b>18'158'126</b>	<b>9'989'830</b>
<b>2 Passif</b>			
20 Capitaux de tiers			
200 Engagements courants	10.7	2'123'680	2'123'307
201 Engagements financiers à court terme	10.8	3'750'000	5'000'000
204 Passifs de régularisation	10.9	529'631	25'929
205 Provisions à court terme	10.10	961'106	895'062
206 Emprunts à long terme	10.11	5'250'000	0
		12'614'417	8'044'298
29 Capital propre			
Réserve de politique budgétaire	6	4'940'000	1'440'000
299 Excédent / Découvert du bilan (hors SPV)	6	355'938	269'826
299 Excédent / Découvert du bilan (SPV)	6	247'771	235'706
		5'543'709	1'945'532
<b>Total du passif</b>		<b>18'158'126</b>	<b>9'989'830</b>

Les notes relatives au bilan sont présentées au chapitre 10.

## 4. Compte des investissements 2025

### 4.1. Compte des investissements 2025

	Note	2025	2024
Dépenses			
50 Immobilisations corporelles		-4'236'410	-2'856'667
52 Immobilisations incorporelles		-781'380	-836'297
<b>Total des dépenses</b>		<b>-5'017'790</b>	<b>-3'692'964</b>
Recettes			
63 Subventions d'investissement acquises		0	0
<b>Total des recettes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat du compte des investissements</b>		<b>-5'017'790</b>	<b>-3'692'964</b>
6900 Report à l'actif du bilan			
Entrées des immobilisations corporelles du PA	10.5.1	+4'236'410	+2'856'667
Entrées des immobilisations incorporelles du PA	10.5.2	+781'380	+836'297
<b>Solde</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

En application des dispositions de la LAC (art. 60A et art. 30, al. 1 par analogie), conformément aux statuts du Groupement SIS, le Comité peut soumettre au Conseil intercommunal des crédits d'engagement relatifs aux dépenses d'investissement du patrimoine administratif ainsi que les moyens de les couvrir.

### 4.2. Crédits votés

Au 31 décembre 2025, le Conseil intercommunal avait approuvé 17 crédits d'engagement, dont deux ont été clôturés au cours de l'année.

Objet	Vote	Désignation	Montant brut	Recettes d'investissement	Montant net
PR - 1002	15.06.2022	1 <sup>er</sup> PSIC	3'380'000	640'000	2'740'000
PR - 1003	15.06.2022	Renouvellement véhicules lourds	9'170'000	1'550'000	7'620'000
PR - 1005	16.11.2023	Aménagements CIF	957'000	250'000	707'000
PR - 1007	16.11.2023	Véhicules lutte contre feux végétation	800'000	0	800'000
PR - 1008	16.11.2023	Tenues techniques	220'000	0	220'000
PR - 1009	16.11.2023	Système aide Centrale d'engagement	500'000	500'000	0
PR - 1010	07.11.2024	2 <sup>e</sup> PAM	418'000	0	418'000
PR - 1011	07.11.2024	2 <sup>e</sup> PSIC	1'350'000	0	1'350'000
PR - 1012	27.03.2025	Don container digues mobiles	0	0	0
PR - 1013	27.03.2025	Moyens aériens	6'639'000	0	6'639'000
PR - 1014	22.05.2025	Crédit complémentaire PR - 1007	135'000	0	135'000
PR - 1015	20.11.2025	Entretien et rénov. des infrastructures	2'225'000	0	2'225'000
PR - 1016	20.11.2025	Ventilateurs	222'000	0	222'000
PR - 1017	20.11.2025	Tenues feu	743'000	0	743'000
PR - 1018	20.11.2025	NRBC	542'000	0	542'000
		<b>Total des crédits votés, net</b>	<b>27'301'000</b>	<b>2'940'000</b>	<b>24'361'000</b>

**4.3. Crédits clôturés**

<b>Objet</b>	<b>Vote</b>	<b>Désignation</b>	<b>Date clôture</b>	<b>Montant investi</b>	<b>Montant voté</b>
PR - 1000	20.10.2021	Mise en place progiciel gestion ERP	15.04.2024	261'934	287'800
PR - 1001	15.06.2022	1 <sup>er</sup> PAM	06.05.2025	329'547	330'000

Pour la situation des montants investis au 31 décembre 2025, se référer aux notes 11.2 et 11.3.

## 5. Tableau de flux de trésorerie 2025

	31.12.2025	31.12.2024
Résultat de l'exercice	3'598'177	669'795
+ Amortissement du patrimoine administratif	977'890	416'472
+/- Variation des créances	-239'874	485'160
+/- Variation des stocks	30'576	-115'633
+/- Engagements courants biens investissements	0	-47'563
+/- Variation des engagements courants	373	-1'567'248
+/- Variation des provisions	66'044	123'021
+/- Variation des actifs de régularisation	-1'820'347	967'215
+/- Variation des passifs de régularisation	503'703	-189'274
+/- Variation des placements financiers à long terme	-43	-498
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle</b>	<b>3'116'499</b>	<b>714'4470</b>
Immobilisations corporelles	-4'236'410	-2'855'587
Immobilisations incorporelles	-781'380	-789'814
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>-5'017'790</b>	<b>-3'645'401</b>
Nouveaux engagements financiers à court terme	3'750'000	5'000'000
Remboursements d'engagements financiers à court terme	-5'000'000	-5'000'000
Nouveaux engagements financiers à long terme	5'250'000	0
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>	<b>4'000'000</b>	<b>0</b>
<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>	<b>2'098'709</b>	<b>-2'903'944</b>
Liquidités au 01.01	1'621'078	4'525'032
Liquidités au 31.12	3'719'787	1'621'078
<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>	<b>2'098'709</b>	<b>-2'903'944</b>

## 6. Compte de variation de la fortune 2025

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultat 2025 est de 3'598'177 francs (2024 : 669'795).

### 6.1. Emploi de l'excédent de revenus au bilan 2025

État du capital propre	Réserve conjoncturelle	Résultat (hors SPV)	Résultat (SPV)	Total
État au 01.01.2025	1'440'000	269'826	235'706	1'945'532
Résultat de l'exercice 2025	0	3'586'112	12'065	3'598'177
Attribution à la réserve conjoncturelle	3'500'000	-3'500'000	0	0
<b>État au 31.12.2025</b>	<b>4'940'000</b>	<b>355'938</b>	<b>247'771</b>	<b>5'543'709</b>

La répartition de la contribution des communes au capital propre du groupement est présentée en annexe (note 16.6).

La réserve conjoncturelle est régie par le Règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable du Groupement SIS (SIS R 192). Elle est alimentée par prélèvement sur le résultat de l'exercice (hors SPV). Le Conseil intercommunal délibère sur la constitution et l'utilisation de cette réserve.

Le montant total de la réserve figurant au bilan est plafonné à hauteur de 2/12 du total des charges du budget de fonctionnement du dernier exercice clôturé, totalisant 13'020'866 francs.

### 6.2. Emploi de l'excédent de revenus au bilan 2024

En 2024, l'excédent de revenus avait été affecté ainsi (délibération 2025-05 du Conseil intercommunal du 22 mai 2025) :

État du capital propre	Réserve conjoncturelle	Résultat (hors SPV)	Résultat (SPV)	Total
État au 01.01.2024	1'240'000	225'414	-189'677	1'275'737
Résultat de l'exercice	0	+244'412	+425'383	+669'795
Attribution à la réserve conjoncturelle	+200'000	-200'000	0	0
<b>État au 31.12.2024</b>	<b>1'440'000</b>	<b>269'826</b>	<b>235'706</b>	<b>1'945'532</b>

## 7. Cadre légal, financement et installation du Groupement SIS

### 7.1. Cadre légal

Le Groupement SIS est une structure intercommunale autonome de droit public, instituée par la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP; rsGE F 4 05). Il est régi par les dispositions de cette loi, celles de la Loi sur l'administration des communes, (LAC; rsGE B 6 05, art. 60A ss), celles du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC; rsGE B 6 05.01) ainsi que par ses statuts.

### 7.2. Ressources du Groupement SIS

Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres ainsi que par les contributions des communes; il est responsable de ses engagements financiers. Les statuts du Groupement SIS prévoient que les ressources financières du Groupement SIS sont constituées :

- des contributions annuelles des communes;
- des revenus propres du Groupement SIS, notamment les revenus des prestations facturées et les produits financiers;
- des subventions et autres participations cantonales et fédérales;
- de la part du produit des taxes des compagnies d'assurance en contribution aux frais de lutte contre les incendies, visée par l'article 31, alinéa 1, lettre b) LPSSP;
- des autres redevances et taxes affectées à des prestations déterminées;
- des dons et legs.

### 7.3. Contributions annuelles des communes membres

Les contributions des communes membres doivent couvrir les charges du Groupement SIS, déduction faite des autres ressources.

En application de l'article 42 LPSSP, durant les dix premières années de fonctionnement du Groupement SIS, les contributions des communes sont calculées sur la base d'une combinaison évolutive entre :

- l'ancienne clé de répartition applicable selon la dernière convention conclue entre la Ville de Genève et les autres communes en force lors de l'entrée en vigueur de la présente loi et;
- la nouvelle clé de répartition, proportionnelle à la somme du nombre d'habitant-e-s (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune. Sont déterminantes les statistiques publiées par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

Lors du premier exercice du Groupement SIS (exercice 2022), l'ancienne clé de répartition compte pour 90% et la nouvelle pour 10%; pour chaque année subséquente, ces pourcentages diminuent, respectivement augmentent de 10%.

Les communes qui organisent et financent leur propre corps de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires (SPV), individuellement ou dans le cadre d'une collaboration intercommunale autre que le Groupement SIS, ne participent pas aux dépenses du Groupement SIS afférentes aux SPV incorporé-e-s au sein de ce dernier. Ces dépenses sont réparties entre les autres communes selon la nouvelle clé de répartition.

Les communes sont tenues d'inscrire à leur propre budget les contributions ainsi définies; il s'agit de charges liées.

### 7.4. Responsabilité du Groupement SIS et garanties des communes

En application de l'article 16 de la LPSSP, le Groupement SIS est responsable de ses engagements financiers.

L'article 18 de la LPSSP prévoit toutefois que les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de :

- l'institution de prévoyance auprès de laquelle le personnel du Groupement SIS est conventionnellement affilié; la garantie des communes s'étend aux obligations en garantie de l'État visées par les articles 72A à 72C de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP, 25.06.1982), ainsi qu'à celles prévues par la convention d'affiliation auprès de l'institution de prévoyance;
- toute autre entité créancière du Groupement SIS, dans le cadre des emprunts du Groupement SIS approuvés par délibération du Conseil intercommunal.

La garantie de chaque commune est limitée à la part de l'engagement considéré correspondant à la proportion de son obligation de financement selon l'article 16 en vigueur au jour de l'exécution de la garantie (note 12.2).

### 7.5. Installation du Groupement SIS

À la suite de l'entrée en vigueur de la LPSSP dans sa nouvelle teneur, le Conseil d'État a validé le 30 mars 2021 les statuts du Groupement SIS.

Conformément aux dispositions transitoires de la LPSSP (art. 42, al. 3), le Groupement SIS a repris le Service d'incendie et de secours - précédemment rattaché à la Ville de Genève - au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

À cet effet, le Groupement SIS :

- a repris l'intégralité du personnel du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, hormis le personnel de l'unité de protection civile, aux conditions d'emploi en vigueur définies par le statut du personnel de la Ville de Genève et son règlement d'application, les prescriptions propres au personnel du Service d'incendie et de secours et les échelles des traitements en vigueur à la reprise du personnel par le Groupement SIS ;
- a pris possession des moyens matériels dudit service ainsi que des biens immobiliers, par contrats de cession ou de mise à disposition ;
- a repris les engagements et accords avec les tiers relatifs aux missions du Groupement SIS.

Dès son entrée en fonction opérationnelle et de manière à garantir la continuité du service public, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève dans divers domaines, notamment à travers la mise à disposition de bâtiments et d'infrastructures, de véhicules et d'équipements, ainsi que de prestations dans les secteurs informatique et administratif.

En retour, le Groupement SIS continue d'assumer des prestations pour la Ville de Genève afin d'assurer également la continuité du service public municipal. Les relations entre le Groupement SIS et la Ville de Genève sont précisées dans l'annexe des comptes annuels (chapitre 13.1).

## 8. Présentation des comptes annuels

### 8.1. Tenue de la comptabilité

La comptabilité du Groupement SIS est tenue conformément à la LAC, au RAC, à la LPSSP ainsi qu'au « Manuel de comptabilité publique », publié par le département chargé des affaires communales. Ces normes se réfèrent au « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes » (MCH2), publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Le Groupement SIS tient une comptabilité séparée des charges et revenus relatifs aux compagnies SPV qui lui sont rattachées, en appliquant l'article 38 de ses statuts.

### 8.2. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels du Groupement SIS sont établis conformément au modèle de comptes établi par le Service des affaires communales (SAFCO, février 2020). Ce modèle est fondé sur le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC ; rsGE B 6 05.01) et le manuel d'utilisateur MCH2.

La présentation des comptes offre une vision de la situation financière la plus conforme possible à l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat du Groupement SIS.

Les comptes annuels sont contrôlés par l'organe de révision désigné par le Conseil intercommunal.

### 8.3. Principes comptables

#### 8.3.1. Reconnaissance des revenus et des charges

Selon le principe de la comptabilité d'exercice, les charges et les recettes sont comptabilisées dans la période où elles sont générées.

#### 8.3.2. Patrimoine financier (PF)

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Si un actif du patrimoine financier devait subir une perte durable de valeur, il ferait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les actifs de régularisation sont portés au bilan pour :

- des dépenses ou des charges comptabilisées avant la date de clôture des comptes, mais qui concernent l'exercice comptable suivant ou ;
- des recettes ou des revenus qui concernent l'exercice comptable qui s'achève mais qui ne seront facturés qu'au cours de la période comptable suivante.

Figurent en stocks les marchandises et matériels nécessaires à la fourniture des prestations. La contrepartie au compte de résultat des augmentations ou des diminutions des stocks apparaît dans les comptes « Charges de matériel et de marchandises (310) » ou « Alimentation et élimination, des biens-fonds PA (312) ».

#### 8.3.3. Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les immobilisations corporelles et incorporelles du PA sont amorties suivant les dispositions prévues par le RAC (art. 40).

L'amortissement des investissements du PA est effectué dans les délais suivants :

- 15 ans pour les véhicules spéciaux.
- 10 ans pour les installations fixes (équipements et installations techniques).
- 8 ans pour les biens meubles, les véhicules et les machines.
- 5 ans pour les immobilisations incorporelles (brevets, logiciels, licences perpétuelles).
- 4 ans pour les systèmes informatiques et de communication.

La première annuité d'amortissement est comptabilisée dès le début de l'année de mise en service de l'investissement.

En accord avec les dispositions de l'article 39 RAC, les dépenses d'investissement supérieures à 100'000 francs sont activées ; les dépenses comprises entre 10'000 et 100'000 francs sont enregistrées selon leur nature et leur montant soit dans le compte de résultat, soit dans le compte des investissements ; les dépenses inférieures à 10'000 francs ne sont pas activées.

#### 8.3.4. Engagements

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les passifs de régularisation sont portés au bilan pour :

- des recettes ou des revenus facturés et comptabilisés avant la date de clôture des comptes, mais qui concernent l'exercice comptable suivant ou ;
- des dépenses ou des charges découlant de prestations fournies par des tiers avant la date de clôture des comptes, mais que ces derniers ne factureront qu'au cours de la période suivante.

Les provisions sont des engagements juridiques ou implicites probables, fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés.

#### 8.3.5. Capitaux propres

Le solde du compte de résultat est reporté au bilan dans des rubriques séparées, selon qu'il provient du compte de résultat hors SPV ou du compte de résultat SPV.

#### 8.4. Système de contrôle interne et analyse des risques

Le Groupement SIS a mis en place un système de contrôle interne ainsi qu'une évaluation et une gestion des risques adaptées à son activité.

L'objectif du système de contrôle interne est de rationaliser la gestion du Groupement SIS, en limitant les risques économiques et financiers inhérents à son activité.

Le système d'identification, de gestion et de suivi des risques est conçu de sorte à permettre à la direction et au Comité d'identifier les risques suffisamment tôt et de prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

Conformément à la loi, l'organe de révision vérifie et atteste, le cas échéant, de l'existence du système de contrôle interne.

#### 8.5. Exposition à des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le Groupement SIS peut être exposé à des risques financiers de plusieurs natures, notamment au risque de crédit (risque de défaut d'une contrepartie), au risque de liquidité ainsi qu'aux risques de marché (risque de taux d'intérêt et risque de change).

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. Le Groupement SIS suit ce risque avec attention ; il convient de relever que les créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque de défaut fait l'objet d'un suivi régulier.

Le risque de liquidité surviendrait si le Groupement SIS devait rencontrer des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers. La probabilité est faible que ce risque se matérialise : le Groupement SIS dispose d'une ligne de crédit confirmée de 20 millions de francs ; il peut avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements à moyen et à long termes, à défaut de disposer de fonds propres.

Le Groupement SIS considère enfin être faiblement exposé aux risques de marché, compte tenu de son activité.

## 9. Détails du compte de résultat

### 9.1. Compte de résultat 2025 (Groupement SIS hors SPV)

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	9.2.1	-60'223'654	-61'986'577	-59'582'412
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	9.2.2	-12'406'393	-13'074'827	-11'312'051
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.2.3	-977'890	-1'968'100	-416'472
36 Charges de transfert	9.2.4	-1'188'690	-1'023'690	-1'280'097
39 Imputations internes		-76'704	-72'000	-78'366
Total des charges d'exploitation		-74'873'331	-78'125'194	-72'669'398
<b>Revenus d'exploitation</b>				
42 Taxes	9.2.5	9'307'083	9'126'900	9'154'464
43 Revenus divers	9.2.6	3'376	332'000	1'305
46 Revenus de transfert	9.2.7	68'736'347	68'451'294	63'354'136
49 Imputations internes	9.2.8	335'097	313'000	275'505
Total des revenus d'exploitation		78'381'903	78'223'194	72'785'411
Résultat d'exploitation		3'508'572	98'000	116'012
34 Charges financières	9.2.9	-12'026	-219'000	-8'278
44 Revenus financiers	9.2.9	89'566	121'000	136'677
Résultat financier		77'540	-98'000	128'399
Résultat de l'exercice		3'586'112	0	244'412

Les charges nettes du budget du Groupement SIS (hors SPV) sont financées par l'ensemble des communes, selon la clef de répartition fixée par la LPSSP (note 7.3).

### 9.2. Détails du compte de résultat (Groupement SIS hors SPV)

#### 9.2.1. Charges de personnel

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>Charges de personnel (30)</b>				
Autorités, commissions et juges (300)	a)	-38'271	-50'000	-66'262
Salaires du personnel (301)	b)	-45'491'930	-46'371'571	-44'226'123
Travailleurs temporaires (303)	c)	-2'551	0	-110'546
Allocations (304)	d)	-439'025	-399'997	-439'550
Cotisations patronales (305)	e)	-11'456'138	-11'813'729	-11'675'099
Prestations de l'employeur (306)	f)	-2'139'396	-2'489'948	-2'327'665
Autres charges de personnel (309)	g)	-656'343	-861'332	-737'167
Total		-60'223'654	-61'986'577	-59'582'412

- a) Ce montant correspond aux charges liées aux jetons de présence et indemnités versés aux membres du Comité, conformément à la délibération 2021-01 votée par le Conseil intercommunal le 28 avril 2021 (« Autorités et commissions (300) »).
- b) La rubrique « Salaires du personnel (301) » regroupe les salaires bruts versés aux employé.e-s du Groupement SIS, les primes, indemnités et rémunérations complémentaires ainsi que la variation de la provision pour heures optionnelles, heures supplémentaires et vacances non prises. La rubrique présente un non-dépensé de 879'640 francs (-1.9%) qui s'explique par une indexation réelle inférieure au taux budgété (0.48% vs 1.40%).
- c) Cette rubrique présente les frais liés aux travailleurs temporaires embauchés via des agences de placement.
- d) Sous la rubrique « Allocations (304) » figurent les allocations prévues par le statut du personnel (naissance, enfants).
- e) Les cotisations patronales incluent la contribution de l'employeur aux assurances sociales et à l'institution de prévoyance professionnelle (CAP prévoyance). Le non-dépensé représente 357'591 francs (-3.0% du budget). Les rappels de cotisation sont inférieurs aux montants budgétés.
- f) Il s'agit des rentes versées au personnel en cessation d'activité, qui demeure rattaché au Groupement SIS jusqu'au départ en retraite. Ces rentes sont partiellement financées par des contributions des employé.e-s, portées en déduction de cette charge, à hauteur de 338'301 francs (2024 : 331'372). L'année 2025 enregistre moins de personnes en cessation d'activité que les hypothèses du budget.
- g) Figurent sous la rubrique « Autres charges de personnel (309) » les dépenses de formation pour 568'217 francs ainsi que les frais de recrutement et des dépenses annexes.

### 9.2.2. Charges de biens, services et autres charges d'exploitation

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>Biens, services, autres charges (31)</b>				
Charges de matériel et de marchandises (310)	h)	-2'273'095	-2'332'334	-2'183'672
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	i)	-740'907	-918'200	-939'398
Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312)	j)	-519'789	-497'030	-522'710
Prestations de services et honoraires (313)	k)	-2'125'548	-2'052'296	-1'706'564
Travaux d'entretien (314)	l)	-1'110'983	-1'697'300	-1'180'220
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315)	m)	-1'366'698	-1'631'100	-1'236'494
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316)	n)	-2'974'093	-2'712'928	-2'419'075
Dédommagements (317)	o)	-973'955	-906'339	-919'445
Dépréciations sur créances (318)	p)	-282'611	-300'000	-184'294
Diverses charges d'exploitation (319)		-38'714	-27'300	-20'179
<b>Total</b>		<b>-12'406'393</b>	<b>-13'074'827</b>	<b>-11'312'051</b>

- h) Les « Charges de matériel et de marchandises (310) » concernent l'acquisition de biens de consommation, utilisés durant l'exercice comptable, tels que les fournitures de sécurité, d'intervention, fournitures pour véhicules, carburant et denrées alimentaires. Sous cette rubrique figure, en 2024, l'acquisition de l'agent émulseur pour 157'381 francs, neutralisée par une inscription dans les stocks « Marchandises, fournitures et travaux en cours ».
- i) La rubrique « Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311) » comprend les acquisitions de matériel pour la sécurité et les interventions, ainsi que de matériel et des logiciels informatiques. En 2024, un montant de 115'062 francs a été engagé afin de remplacer dans des délais rapprochés les scaphandres de protection NRBC présentant des défauts menaçant la sécurité des intervenant.e-s.

- j) Sont principalement comptabilisés sous la rubrique « Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312) » les frais d'énergie (électricité, eau, gaz, bois).
- k) La rubrique « Prestations de services et honoraires (313) » regroupe des prestations de services et honoraires, plus particulièrement les honoraires informatiques, les dépenses de téléphonie, les primes d'assurance pour le Groupement SIS, les dépenses en lien avec les entraînements sportifs obligatoires du personnel en uniforme, les frais de bilans médicaux, les honoraires pour les médecins répondants, les honoraires pour frais juridiques et frais de recouvrement de créances ainsi que l'élimination et l'enlèvement des résidus et encombrants.
- l) Les « Travaux d'entretien (314) » concernent les interventions sur les bâtiments et infrastructures, mais également les contrats d'entretien et de nettoyage ; ceux-ci présentent un non-dépensé de 586'318 francs. Parmi ceux-ci, le budget d'entretien des bâtiments et immeubles présente un non-dépensé de 538'417 francs.
- m) La rubrique « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315) » regroupe les frais de maintenance du matériel informatique et de communication, l'entretien des véhicules par des tiers ainsi que du matériel de sécurité et d'intervention. La rubrique présente un non-dépensé de 264'402 francs, pour l'essentiel dans le domaine des logiciels (175'189) en lien avec la migration des systèmes informatiques où le modèle passe de l'entretien (rubrique 315) à la location (rubrique 316).
- n) Les « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316) » regroupent les montants versés à la Ville de Genève en contrepartie de la mise à disposition des trois casernes, de l'École SIS, des locaux du Musée des sapeurs-pompiers et de deux dépôts ; à cela s'ajoutent le loyer des bureaux administratifs du Groupement SIS, rue des Bains 35, et diverses autres dépenses ainsi que diverses locations de matériels telles que : audiovisuel, véhicules, télé-réseau ou logiciels informatiques. Cette rubrique présente un excédent de dépenses de 261'165 francs liés à la location de système informatique plutôt qu'à l'entretien. Aucun écart significatif n'est à signaler sur les locations immobilières.
- o) Les « Dédommagements (317) » comprennent les frais de repas livrés midi et soir aux compagnies de garde ainsi que les frais liés aux opérations de service (déplacements, nuitées, autres frais de repas, utilisation de véhicules privés, etc.) ; le dépassement de 67'616 francs est essentiellement lié à l'opération Monténégro qui a engendré des frais supplémentaires. À noter que ces frais ont été remboursés par la Confédération à hauteur de 33'820 francs.
- p) Sous la rubrique « Dépréciations sur créances (318) » figurent les pertes sur débiteurs pour 111'795 francs (2024 : 69'661) ainsi que la variation de la provision pour débiteurs douteux pour 170'816 francs (2024 : 114'633). Ces deux éléments ne sont pas budgétés (note 10.2).

### 9.2.3. Amortissements du patrimoine administratif

Charges d'amortissement (33)	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Amort. des immobilisations corporelles (330)	-396'357	-800'700	-157'747
Amort. des immobilisations incorporelles (332)	-581'533	-1'167'400	-258'725
Total	-977'890	-1'968'100	-416'472

Les amortissements par PR sont présentés ci-après.

	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>Charges d'amortissement (33)</b>			
PR - 1000 – Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	-52'387	-52'400	-52'387
PR - 1001 – Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier	-68'188	-46'000	-63'868
PR - 1002 – Premier plan des systèmes d'information et de communication (1 <sup>er</sup> PSIC), net	-586'888	-685'000	-257'936
PR - 1003 – Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les SPP du Groupement SIS, net	-8'578	-476'250	0
PR - 1005 – Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et de modification des structures destinées aux formations incendies, net	-24'591	-70'700	-8'376
PR - 1008 – Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	-35'284	-44'000	-33'905
PR - 1010 – Acquisition et renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (2 <sup>e</sup> PAM)	-24'093	-26'250	0
PR - 1011 – Deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2 <sup>e</sup> PSIC)	-177'881	-430'000	0
PR - 1015 – Entretien et rénovation des infrastructures	0	-25'000	0
PR - 1016 – Renouvellement et acquisition de ventilateurs électriques	0	-43'750	0
PR - 1017 – Renouvellement et acquisition de tenues de feu	0	-28'750	0
PR - 1018 – Renouvellement et acquisition de matériel NRBC	0	-40'000	0
Total	-977'890	-1'968'100	-416'472

Les investissements annoncés au budget 2025 sont en cours de réalisation avec les remarques suivantes :

- Des véhicules d'intervention (tonnes-pompes, grandes puissances mousse, véhicules légers) seront finalement livrés en 2026 ; la première annuité d'amortissement se trouve décalée d'une année (PR - 1003).
- Les projets informatiques liés au renouvellement de la centrale téléphonique et à l'externalisation des systèmes d'information du SIS ont pris du retard sur la planification initiale, ce qui conduit à un ajustement des amortissements (PR - 1002 et PR - 1011).

#### 9.2.4. Charges de transfert

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>Charges de transfert (36)</b>				
Dédommagements à des collectivités publiques (361)	q)	-1'159'690	-989'690	-1'252'597
Subventions à des collectivités et à des tiers (363)	r)	-29'000	-34'000	-27'500
Total		-1'188'690	-1'023'690	-1'280'097

q) Les « Dédommagements à des collectivités publiques (361) » comprennent les montants versés à la Ville de Genève en 2025, pour avoir effectué, partiellement ou dans son intégralité, une tâche dévolue au Groupement SIS, soit :

- la compensation des charges d'amortissements encourues par la Ville de Genève et concernant des actifs mis à la disposition du Groupement SIS (principalement des véhicules) pour 799'690 francs (2024 : 1'082'597) ;
- les dédommagements versés à la Ville de Genève pour les prestations réalisées dans le domaine des assurances et des achats pour 360'000 francs (2024 : 170'000) ; l'écart par rapport au budget de 170'000 francs provient de la budgétisation de ce montant à la rubrique 31 (Biens, services et autres charges d'exploitation) et non pas 36. Une fois cet écart retraité, les dépenses sont conformes au budget.

- r) La rubrique « Subventions à des collectivités et à des tiers (363) » concerne la subvention de 27'500 francs versée à l'Association du Musée des sapeurs-pompiers (2024 : 27'500) (note 13.5) et une nouvelle subvention de 1'500 francs versée au Geneva Firefighters Pipe Band.

### 9.2.5. Taxes

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>Taxes (42)</b>				
Taxes d'utilisation et prestations de services (424)	s)	8'269'615	8'293'000	8'115'599
Recette sur ventes (425)	t)	70'971	58'500	68'313
Remboursements (426)	u)	889'268	691'400	895'612
Autres taxes (429)	v)	77'229	84'000	74'941
Total		9'307'083	9'126'900	9'154'464

- s) La rubrique « Taxes d'utilisation et prestations de services (424) » regroupe notamment les revenus provenant des prestations liées aux contrats des alarmes automatiques (4'649'864 francs en 2025 / 4'383'900 en 2024), les interventions diverses des SPP (69'302 francs en 2025 / 101'030 en 2024), les transports sanitaires urgents (1'991'283 francs en 2025 / 2'034'458 en 2024), les interventions pour fausses alarmes (579'968 francs en 2025 / 657'329 en 2024) ainsi que les prestations du bureau technique en matière de fourniture et mise à jour de plans (703'183 francs en 2025 / 710'610 en 2024).
- t) Les « Recettes sur ventes (425) » sont principalement liées à la cafétéria de l'École SIS; le développement des formations explique la fréquentation accrue de la cafétéria, ainsi que la fourniture de repas à la Ville de Genève dans le cadre du Plan grand froid.
- u) Sont regroupés sous la rubrique « Remboursement (426) » des compensations reçues de tiers pour des dépenses encourues par le Groupement SIS, telles que les remboursements pour pertes de salaires en cas d'accidents, des participations à des formations et les abonnements au système SAGA.
- v) La rubrique « Autres taxes (429) » présente la part de la TVA collectée qui est conservée par le Groupement SIS, en application de la méthode forfaitaire sur les ventes.

### 9.2.6. Revenus divers

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>Revenus divers (43)</b>				
Revenus d'exploitation divers (430)		3'376	0	1'305
Variations de stocks (432)	w)	0	332'000	0
Total		3'376	332'000	1'305

- w) Le budget 2025 avait prévu de comptabiliser l'acquisition d'un nouveau stock d'agent émulseur sous cette rubrique. Après vérification, cette rubrique est réservée aux variations de stocks de produits semi-finis et finis, réalisés soi-même. La variation de stocks est donc portée en diminution de charges, sous la rubrique 310 (note h).

### 9.2.7. Revenus de transfert

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>Revenus de transfert (46)</b>				
Quotes-parts à des revenus (460)	x)	7'086'681	6'865'000	6'919'420
Dédommagements de collectivités publiques (461)	y)	61'626'945	61'554'694	56'257'553
Subventions de collectivités publiques et de tiers (463)	z)	22'721	31'600	149'701
Autres revenus de transfert (469)		0	0	27'463
<b>Total</b>		<b>68'736'347</b>	<b>68'451'294</b>	<b>63'354'136</b>

x) La rubrique « Quotes-parts à des revenus (460) » correspond au produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance prévue par la Loi générale sur les contributions publiques (LCP; rsGE D 3 05): une quote-part de 55% du produit de cette taxe revient au Groupement SIS, conformément aux dispositions de la LPSSP. Pour 2025, ce revenu est supérieur de 221'681 francs à l'estimation inscrite au budget.

y) La rubrique « Dédommagements de collectivités publiques (461) » regroupe plusieurs éléments :

- Les contributions des communes au financement du Groupement SIS, pour un total de 60'776'945 francs (2024 : 55'487'120).
- Un dédommagement versé par l'Office fédéral des routes, pour les interventions du Groupement SIS sur les routes nationales, pour 217'746 francs, identique à 2024.
- Les montants facturés à l'Aéroport de Genève correspondant à la participation aux frais des différentes écoles ESPPG pour un total de 352'626 francs (2024 : 412'687) (note 13.3).
- Le montant versé par la Ville de Genève de 140'000 francs (identique à 2024) au titre de la convention sur l'entretien des bornes hydrantes.

z) Sous la rubrique « Subventions de collectivités publiques et de tiers (463) » figurent un dédommagement des CFF pour les interventions sur les voies ferrées pour 11'651 francs (2024 : 11'651) et une gratuité accordée par la Ville de Genève pour la location du Victoria Hall (cérémonie des brevets). En 2024, l'OCPPAM avait octroyé 133'050 francs de subvention pour l'obtention des brevets de sapeur-pompier de la volée 2022-2024. La volée 2023-2025 n'a formé aucun-e aspirant-e GSIS.

### 9.2.8. Imputations internes

Les imputations internes reflètent :

- le montant des prestations de services qui sont imputées au budget des SPV ; elles couvrent une quote-part des charges administratives et logistiques ainsi que le salaire d'une chargée de mission, qui assure le lien avec les compagnies SPV du Groupement SIS (note 9.4.4) ;
- la fourniture par la cafétéria de l'École SIS de repas pris en charge par le Groupement SIS, notamment lors des formations délivrées aux uniformé-e-s astreint-e-s à rester à l'École SIS et mobilisables en tout temps et aux SPV de l'ensemble du canton.

### 9.2.9. Résultat financier

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>Charges (34) et revenus (44) financiers</b>				
Charges d'intérêts (340)	aa)	-12'026	-219'000	-8'278
Revenus des intérêts (440)	ab)	7'566	37'000	54'677
Produit des biens-fonds loués (448)	ac)	82'000	84'000	82'000
Total		77'540	-98'000	128'399

aa) Le budget 2025 tablait sur l'hypothèse que le Groupement SIS allait contracter un emprunt pour financer ses investissements ; le décalage des investissements du Groupement SIS a permis de reculer cette échéance à fin 2025 – et les charges d'intérêts ont été diminuées en conséquence.

ab) La rubrique « Revenus des intérêts (440) » englobe les intérêts des comptes courants, les intérêts de retard des créances du Groupement SIS ainsi que les intérêts de placements ponctuels réalisés en 2024, lorsque la situation s'y prêtait.

ac) Un contrat de sous-location a été signé entre le Groupement SIS et l'association CTT-UGS Chênois afin de lui mettre à disposition les locaux situés au deuxième étage de la caserne sise route de Frontenex, moyennant un loyer annuel de 82'000 francs (2024 : 82'000).

### 9.3. Compte de résultat 2025 (compagnies SPV)

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	9.4.1	-707'259	-1'023'300	-784'462
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	9.4.2	-792'637	-742'533	-637'178
36 Charges de transfert	9.4.3	-15'815	0	-16'631
39 Imputations internes	9.4.4	-267'717	-241'000	-197'139
Total des charges d'exploitation		-1'783'428	-2'006'833	-1'635'410
<b>Revenus d'exploitation</b>				
42 Taxes	9.4.5	61'292	46'250	58'981
46 Revenus de transfert	9.4.6	1'724'877	1'960'583	2'001'812
49 Imputations internes	9.4.7	9'324	0	0
Total des revenus d'exploitation		1'795'493	2'006'833	2'060'793
Résultat d'exploitation		12'065	0	425'383
Résultat financier		0	0	0
Résultat de l'exercice		12'065	0	425'383

Conformément à ses statuts, le Groupement SIS tient une comptabilité séparée des dépenses et des revenus concernant les compagnies SPV rattachées au Groupement SIS.

Le résultat 2025 tient compte d'un remboursement extraordinaire de contribution (décision du Comité du 6 mai 2025) à la Ville de Genève, d'un montant de 235'706 francs. Sans ce remboursement extraordinaire, le résultat de l'exercice 2025 aurait été un excédent de 247'771 francs.

En 2024, une contribution extraordinaire de 189'677 francs avait été versée par la Ville de Genève au Groupement SIS. Sans cette contribution extraordinaire, le résultat de l'exercice 2024 aurait été un excédent de 235'706 francs.

Le tableau suivant présente le résultat des comptes des compagnies SPV, hors flux de fonds extraordinaires enregistrés en charges, respectivement en produits.

### 9.3.1.

Année	Résultat SPV publié	Dont contribution extraordinaire (+ entrée de fonds / - sortie de fonds)	Résultat année hors régularisation
2022	8'744	0	8'744
2023	-198'421	0	-189'677
2024	425'383	189'677	235'706
2025	12'065	-235'706	247'771

## 9.4. Détails du compte de résultat (SPV)

### 9.4.1. Charges de personnel

Charges de personnel (30)	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Salaires du personnel administratif et d'exploitation (301)	0	-64'000	0
Cotisations patronales (305)	-8'507	-52'000	-11'906
Autres charges de personnel (309)	-698'752	-907'300	-772'556
Total	-707'259	-1'023'300	-784'462

Ces rubriques regroupent les soldes des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires du Groupement SIS (rubrique 309) ainsi que les indemnités et primes qui leur sont versées ; ces versements sont soumis à charges sociales (rubrique 305).

Pour 2025, les soldes (309) représentent 655'250 francs (2024 : 751'935). La différence est due à un engagement moindre des SPV en 2025 par rapport à 2024, qui avait été marquée par des événements de grande ampleur.

#### 9.4.2. Charges de biens, services et autres charges d'exploitation

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>Biens, services et autres charges (31)</b>				
Charges de matériel et de marchandises (310)	ad)	-132'720	-94'499	-89'815
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	ae)	-72'225	-96'500	-8'156
Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312)	af)	-30'498	-42'205	-29'196
Prestations de services et honoraires (313)	ag)	-39'686	-70'126	-40'009
Travaux d'entretien (314)	ah)	-74'337	-10'500	-30'839
Entretien des biens meubles et immob. incorp. (315)	ai)	-23'350	-25'000	-23'060
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316)	aj)	-382'196	-394'100	-379'880
Dédommagements (317)	ak)	-14'126	-4'603	-10'787
Dépréciations sur créances (318)	al)	-13'687	0	-16'282
Autres charges d'exploitation (319)	am)	-9'812	-5'000	-9'154
<b>Total</b>		<b>-792'637</b>	<b>-742'533</b>	<b>-637'178</b>

ad) Les « Charges de matériel et de marchandises (310) » comprennent l'achat de fournitures de sécurité, d'intervention, de véhicules, carburant et denrées alimentaires. Les principaux achats 2025 concernent l'équipement personnel en anticipation des nouvelles compagnies intégrant le Groupement SIS au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

ae) Les « Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif (311) » concernent les acquisitions de matériel de sécurité et d'intervention. Ici également, l'intégration des nouvelles compagnies SPV a été anticipée afin de pouvoir équiper ces compagnies dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

af) La rubrique « Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312) » regroupe les charges d'eau, gaz et électricité des dépôts.

ag) Les « Prestations de services et honoraires (313) » concernent les visites médicales d'aptitude, les impôts sur les véhicules SPV, des débarras de déchets ainsi que des heures d'instructeurs SPV et JSP.

ah) La rubrique « Travaux d'entretien (314) » englobe les travaux spécifiques à l'entretien des locaux SPV, au nettoyage des locaux et graffitis. Pour 2025, il s'agit principalement de la rénovation de la cuisine au dépôt 30.

ai) La rubrique « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315) » concerne l'entretien des véhicules, du matériel de sécurité et d'intervention ainsi que le matériel informatique.

aj) Sous la rubrique « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316) » figurent les montants de loyers payés à la Ville de Genève pour quatre dépôts.

ak) Les « Dédommagements (317) » englobent les frais de repas, déplacement et participation à des congrès. Les dépenses sont exclusivement liées au camp de vacances pour les JSP.

al) La rubrique « Dépréciations sur créances (318) » intègre les gratuités accordées a posteriori pour les gardes de conservation pour la Course de l'Escalade, le défilé de l'escalade et la commémoration de la restauration de la République.

am) La rubrique « Autres charges d'exploitation (319) » comprend la cotisation annuelle à la Fédération des corps de sapeurs-pompiers du Canton de Genève, la couverture d'assurance complémentaire pour les SPV ainsi que diverses cotisations.

#### 9.4.3. Charges de transfert

Les charges de transfert intègrent les gratuités accordées ex ante pour les gardes de conservation pour la Course de l'Escalade, le défilé de l'escalade et la commémoration de la restauration de la République.

#### 9.4.4. Imputations internes

Les imputations internes concernent les prestations de services effectuées par le Groupement SIS pour le compte des SPV dans les domaines de l'administration et de l'appui logistique (note 9.2.8).

#### 9.4.5. Taxes d'utilisation et prestations de services

Cette rubrique regroupe les prestations facturées par les compagnies SPV pour les services de préservation planifiés ; en 2025, cette rubrique intègre également la Lake Parade et le Tour de Romandie.

#### 9.4.6. Revenus de transfert

Les charges nettes du budget du Groupement SIS (SPV) sont assumées par les communes qui ont rattaché leur compagnie SPV au Groupement SIS jusqu'au 31 décembre 2025 ; le financement de ces charges incombe uniquement à la Ville de Genève.

En 2025, la rubrique « Revenus de transfert » comporte deux éléments :

- La contribution de la Ville de Genève pour le financement du budget 2025 des compagnies SPV pour un montant de 1'960'583 francs (2024 : 1'810'454).
- Le versement par le Groupement SIS de 235'706 francs à la Ville de Genève au titre du résultat bénéficiaire de 2024 comptabilisé en diminution de revenus.

#### 9.4.7. Imputations internes

Les imputations internes correspondent à des frais de repas.

## 10. Détails des comptes du bilan

### 10.1. Disponibilités et placements à court terme

Disponibilités et placements à court terme (100)	31.12.2025	31.12.2024
Caisse (1000)	2'751	5'162
Poste (1001)	395'448	317'241
Banque (1002)	3'321'588	1'298'675
Total	3'719'787	1'621'078

Le Groupement SIS dispose d'une ligne de crédit confirmée de 20 millions de francs auprès de la BCGE.

Par délibération (2025-08) du Conseil intercommunal du 25 septembre 2025, le Groupement SIS a été autorisé à recourir à l'emprunt à concurrence de 20'700'000 francs. Il peut en outre émettre des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 20'700'000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif. Au 31 décembre 2025, le Groupement SIS a emprunté à court terme (avance à terme fixe) 3'000'000 de francs (note 10.8) et à long terme 6'000'000 de francs (note 10.11).

### 10.2. Créances

Créances (101)	Note	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers, brut	an)	2'141'807	1'712'302
./. Correction de valeur pour débiteurs douteux	ao)	-854'072	-683'256
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (1010), net		1'287'735	1'029'046
Acomptes à des tiers (1013)	ap)	51'296	68'735
Avances pour frais administratifs provisoires (1016)		0	1'000
Autres créances (1019)		600	978
Total		1'339'631	1'099'759

Correction de valeur pour débiteurs douteux	2025	2024
État au 01.01	-683'256	-568'623
Utilisation	111'795	+69'661
Reprise	+400'648	+268'992
Constitution	-683'452	-453'286
État au 31.12	-854'072	-683'256

an) La rubrique «Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (1010)» regroupe les factures clients ouvertes au 31 décembre, principalement des factures de transport sanitaire urgent comptabilisées sous la rubrique « Taxes d'utilisation et prestations de services (424)». Le Groupement SIS travaille avec un prestataire externe pour procéder au recouvrement des factures dès le troisième rappel.

ao) La correction de valeur pour débiteurs douteux est réévaluée chaque année, et reflète la probabilité de pertes sur les factures ouvertes.

ap) La rubrique «Acomptes à des tiers (1013)» concerne les factures payées en 2025 pour des prestations dont la fourniture est planifiée en 2026.

### 10.3. Actifs de régularisation

Actifs de régularisation (104)	Note	31.12.2025	31.12.2024
Charges de personnel (1040)	aq)	0	9'621
Charges de biens, services et autres charges d'exploitation (1041)		0	0
Transferts du compte de résultats (1043)	ar)	4'182'509	2'259'589
Autres revenus d'exploitation (1045)	as)	1'997	94'949
Total		4'184'507	2'364'159

aq) Figurent en 2024 sous la rubrique « Charge de personnel (1040) » des montants payés au titre des charges de prévoyance professionnelle. En 2025, aucun montant n'est enregistré.

ar) La rubrique « Transferts du compte de résultat (1043) » regroupe :

- des produits à recevoir, soit le solde du produit net de la taxe à charge des compagnies d'assurance privées contre l'incendie prévue par la Loi générale sur les contributions publiques (LCP; rsGE D 3 05) pour 3'658'403 francs ;
- la participation du SSLIA aux frais de l'École de sapeurs-pompiers professionnels de Genève pour les volées 2024-2026 (134'987) et 2025-2027 (217'639).

as) La rubrique « Autres revenus d'exploitation (1045) » regroupe les factures des interventions pompiers effectuées en 2025 mais pas encore facturées au 31 décembre 2025. L'écart avec 2024 réside dans le fait que le Groupement SIS a été en mesure de facturer avant le 31 décembre 2025 l'ensemble des prestations (à six exceptions près) de l'exercice 2025, ce qui n'était pas le cas en 2024.

### 10.4. Marchandises, fournitures et travaux en cours

Stocks de marchandises, fournitures et travaux en cours (106)	Note	31.12.2025	31.12.2024
Carburant		91'841	101'517
Produits d'intervention	at)	0	64'459
Tenues et vêtements professionnels		341'957	298'398
Agent émulseur	au)	157'381	157'381
Total - Matières premières et auxiliaires (1061)		591'179	621'755

at) La prise d'inventaire du stock « produits d'intervention » a démontré que ce stock était constitué de consommables, sa valeur a donc été reversée au compte d'exploitation.

au) Le Groupement SIS a renouvelé son stock d'agent émulseur en 2024, en acquérant 17'000 litres d'un nouveau produit conforme aux dispositions de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (ORRChim). L'année 2025 n'a enregistré aucune consommation.

### 10.5. Immobilisations

#### 10.5.1. Immobilisations corporelles du PA

Immobilisations corporelles du PA (140)	31.12.2025	31.12.2024
Biens meubles du PA (1406)	6'891'507	3'051'454
Total	6'891'507	3'051'454

## Tableau des immobilisations corporelles du PA

	Véhicules	Machines, équipement mobilier	Matériel informatique	Total
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Valeur d'acquisition				
État au 01.01.2025	2'408'331	582'834	296'450	3'287'615
Entrées	3'148'705	361'790	725'916	4'236'410
État au 31.12.2025	5'557'036	944'624	1'022'366	7'524'025
Amortissements cumulés				
État au 01.01.2025	0	-152'262	-83'899	-236'161
Amortissements de l'exercice	-8'578	-152'157	-235'623	-396'357
État au 31.12.2025	-8'578	-304'419	-319'522	-632'518
Valeur nette au 31.12.2025	5'548'458	640'205	702'844	6'891'507

	Véhicules	Machines, équipement mobilier	Matériel informatique	Total
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Valeur d'acquisition				
État au 01.01.2024	0	294'984	135'965	430'949
Entrées	2'408'331	287'850	160'485	2'856'667
État au 31.12.2024	2'408'331	582'834	296'450	3'287'616
Amortissements cumulés				
État au 01.01.2024	0	-46'113	-32'202	-78'315
Amortissements de l'exercice	0	-106'149	-51'598	-157'747
État au 31.12.2024	0	-152'262	-83'899	-236'162
Valeur nette au 31.12.2024	2'408'331	430'572	212'551	3'051'454

Conformément aux conventions signées entre le Groupement SIS et la Ville de Genève, cette dernière procède de la manière suivante s'agissant des biens mobiliers dont disposait le Service d'incendie et de secours jusqu'au 31 décembre 2021:

- Les biens mobiliers non amortis (véhicules et matériels) sont mis à la disposition du Groupement SIS, moyennant paiement d'un dédommagement annuel couvrant les amortissements grevant encore les comptes de la Ville de Genève.
- Les biens mobiliers totalement amortis en 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 (véhicules, matériels, mobilier, équipement informatique) ont été cédés au Groupement SIS respectivement aux 1<sup>er</sup> janvier 2022, 2023, 2024 et 2025.

## 10.5.2. Immobilisations incorporelles du PA

Immobilisations incorporelles du PA (142)	31.12.2025	31.12.2024
Logiciels (1420) - (valeur nette)	96'380	148'766
Immobilisations incorporelles en cours PA (1427) - (valeur nette)	1'250'303	998'069
Total	1'346'683	1'146'835

**10.5.2.1. Tableau des immobilisations incorporelles du PA**

<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Immobilisations incorporelles, brutes		
État au 01.01	1'628'314	792'017
Entrées	781'381	836'297
État au 31.12	2'409'695	1'628'314
Amortissements cumulés		
État au 01.01	-481'479	-222'754
Amortissements de l'exercice	-581'533	-258'725
État au 31.12	-1'063'012	-481'479
Immobilisations incorporelles, nettes au 31.12	1'346'683	1'146'835

**10.6. Participations et garanties**

Le Groupement SIS ne détient aucune participation au capital d'une organisation.

Conformément à l'article 108 de la LAC et aux articles 28, lettre e), et 31, alinéa 1 du RAC, le Groupement SIS doit présenter la liste des organisations qu'il peut influencer de façon considérable. L'influence considérable est définie comme étant la capacité pour le Groupement SIS de mettre en œuvre des mesures ou des modifications unilatérales en raison de sa participation ou de son financement.

Tel est le cas pour l'Association du Musée des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève, dont le but est la conservation, la gestion, l'enrichissement, la mise en valeur et la présentation au public des collections du musée, et pour laquelle le Groupement SIS a versé en 2025 une subvention de 27'500 francs (2024 : 27'500). Une convention réglant les relations entre le Groupement SIS et l'association a été signée le 29 janvier 2024, dans le but d'assurer le fonctionnement et la pérennité de ce musée.

**10.7. Engagements courants**

<b>Engagements courants (200)</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers (2000)	2'089'030	2'117'080
Comptes courants avec tiers (2001)	33'287	0
Impôts (2002)	1'363	6'227
Total	2'123'680	2'123'307

**10.8. Engagements financiers à court terme**

Le Groupement SIS a emprunté 3'000'000 de francs en décembre 2025 sous forme d'une avance à terme fixe de deux mois (2024 : 5'000'000) (note 10.1). La part à court terme de l'emprunt à long terme (note 10.11), soit 750'000 francs remboursables au 31 décembre 2026, figure également à cette rubrique.

**10.9. Passifs de régularisation**

<b>Passifs de régularisation (204)</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.2025</b>	<b>31.12.2024</b>
Comptes courants avec tiers (2041)	10.9.1	529'631	22'698
Impôts (2044)		0	3'231
Total		529'631	25'929

### 10.9.1. Comptes courants avec tiers

Cette rubrique comprend les charges 2025 à payer non encore enregistrées au 31 décembre 2025. L'écart avec 2024 s'explique par un retard dans la facturation des énergies par la Ville de Genève à fin 2025 et par une clôture 2025 aux délais raccourcis par rapport à 2024, ce qui entraîne des transitoires plus importants.

### 10.10. Provisions à court terme

Le montant de 961'106 francs correspond à la provision pour vacances non prises, heures optionnelles et heures supplémentaires à reprendre ou à payer (2024 : 895'062).

#### Tableau des provisions

Provisions	Provision pour vacances et report d'heures	2025
État au 01.01.2025	895'062	895'062
Constitution	843'211	843'211
Utilisation	-777'167	-777'167
État au 31.12.2025	961'106	961'106

Provisions	Provision pour vacances et report d'heures	2024
État au 01.01.2024	772'041	772'041
Constitution	790'290	790'290
Utilisation	-667'269	-667'269
État au 31.12.2024	895'062	895'062

### 10.11. Emprunts à long terme

Le Groupement SIS a emprunté 6'000'000 de francs en novembre 2025, pour une durée de huit ans et un mois (échéance au 31.12.2033), au taux de 1.62% remboursables annuellement à hauteur de 750'000 francs dès 2026.

Sur le montant total emprunté, 750'000 francs sont classés à court terme (note 10.8) et 5'250'000 francs à long terme.

## 11. Détails du compte des investissements

Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes d'investissement liées au patrimoine administratif.

### 11.1. Détail des dépenses et recettes des investissements

	2025	2024
<b>Dépenses et recettes des investissements</b>		
50 Immobilisations corporelles		
PR - 1001 - Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier	0	34'564
PR - 1002 - Premier plan des systèmes d'information et de communication (1 <sup>er</sup> PSIC), net	143'105	160'485
PR - 1003 - Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les SPP du Groupement SIS, net	627'468	2'408'331
PR - 1005 - Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et de modification des structures destinées aux formations incendies, nets	162'120	83'764
PR - 1007 - Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	271'200	0
PR - 1008 - Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	6'897	169'522
PR - 1009 - Amélioration du système d'aide à l'engagement de la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA-118), net	0	0
PR - 1010 - Acquisition et renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (2 <sup>e</sup> PAM)	192'745	0
PR - 1011 - Deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2 <sup>e</sup> PSIC)	582'811	0
PR - 1013 - Moyens aériens	2'250'064	0
Total	4'236'410	2'856'666
52 Immobilisations incorporelles		
PR - 1002 - Premier plan des systèmes d'information et de communication (PSIC)	652'668	836'297
PR - 1011 - Deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2 <sup>e</sup> PSIC)	128'712	
Total	781'380	836'297
Total général	5'017'790	3'692'964

## 11.2. Solde des crédits d'engagement (hors recettes d'investissement)

PR – Crédit d'engagement	Dépenses au 31.12.2025	Crédit voté	Solde disponible
PR - 1002 – Premier plan des systèmes d'information et de communication (1 <sup>er</sup> PSIC), net	2'458'604	3'380'000	921'396
PR - 1003 – Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les SPP du Groupement SIS, net	3'035'799	9'170'000	6'134'201
PR - 1005 – Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et de modification des structures destinées aux formations incendies, net	245'912	957'000	711'088
PR - 1007 – Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	271'200	800'000	528'800
PR - 1008 – Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	176'419	220'000	
PR - 1009 – Amélioration du système d'aide à l'engagement de la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA-118), net		500'000	500'000
PR - 1010 – Acquisition et renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (2 <sup>e</sup> PAM)	192'745	418'000	225'255
PR - 1011 – Deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2 <sup>e</sup> PSIC)	711'523	1'350'000	638'477
PR - 1013 – Moyens aériens	2'250'037	6'639'000	4'388'963
PR - 1014 – Crédit complémentaire PR - 1007	0	135'000	0
PR - 1015 – Travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures des bâtiments du Groupement SIS	0	2'225'000	0
PR - 1016 – Renouvellement et acquisition de ventilateurs électriques	0	222'000	0
PR - 1017 – Renouvellement et acquisition de tenues de feu	0	743'000	0
PR - 1018 – Renouvellement et acquisition de matériel NRBC	0	542'000	0
Total	9'342'239	27'301'000	14'048'180

## 11.3. Crédits d'engagement clôturés

PR – Crédit d'engagement	Dépenses totales	Crédit voté	Non-dépensé
PR - 1000 – Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	261'933	287'800	25'866
PR - 1001 – Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier	329'547	330'000	453

Le crédit d'engagement PR - 1000 a été clôturé le 15 avril 2024, avec un non-dépensé de 25'866 francs.

Le crédit d'engagement PR - 1001 a été clôturé le 6 mai 2025, avec un non-dépensé de 453 francs.

## 12. Engagements hors bilan, engagements conditionnels, passifs éventuels

### 12.1. Contrats de location

Le Groupement SIS est engagé dans plusieurs contrats de location par lesquels un bailleur lui cède le droit d'utilisation d'un bâtiment, d'une infrastructure ou d'un équipement, pour une période donnée, en échange du paiement d'un loyer. Les paiements minimaux à effectuer sont déterminés sur la base des loyers constatés au 31 décembre 2025, aux plus proches échéances de résiliation contractuelles prévues. L'incidence des clauses de révision du loyer n'est pas anticipée.

Paiements minimaux à effectuer		à 12 mois	13-60 mois	> 60 mois	Total
Casernes 1, 3, CIF	Ville de Genève	1'401'432	5'605'728	2'802'864	9'810'024
Caserne 2	Ville de Genève	268'098	1'072'392	536'196	1'876'686
Musée des SPP	Ville de Genève	84'624	338'496	169'248	592'368
Trembley	Ville de Genève	69'000	276'000	138'000	483'000
Total	Ville de Genève	1'823'154	7'292'616	3'646'308	12'762'078
Rue des Bains 35	Société privée	404'743	1'618'972	809'486	2'833'201
Total général 2025		2'227'897	8'911'588	4'455'794	15'595'279
Total général 2024		2'638'154	10'489'255	5'234'068	18'361'477

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Ville de Genève accorde la gratuité sur les locaux SPV du Groupement SIS par analogie avec les communes intégrant leur compagnies SPV au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Groupement SIS loue, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, 115 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de la rue des Bains 35 pour 41'400 francs par an. Le bail est signé jusqu'au 31 décembre 2031.

### 12.2. Engagements de prévoyance professionnelle

Le Groupement SIS est affilié à la Caisse de prévoyance interne (CPI) de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés (ci-après « CAP Prévoyance »). Les données suivantes ont été fournies par CAP Prévoyance (situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025) :

- Engagements de prévoyance du Groupement SIS : 173'866'445 francs.
- Degré de couverture de la CPI, selon l'article 44 OPP 2 : 79.21%.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le déficit de couverture de prévoyance du Groupement SIS s'élève à 36'146'834 francs (au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 37'425'330). Ces engagements de prévoyance ont été calculés par CAP Prévoyance, sur la base des comptes 2024 de la CPI, les comptes 2025 n'étant pas encore audités. Conformément à l'article 18 LPSSP, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de CAP Prévoyance. La quote-part de la garantie de chaque commune est présentée en annexe (note 16.5).

### 12.3. Autres garanties et engagements conditionnels du Groupement SIS

Le Groupement SIS n'a pas accordé d'autres garanties, ni souscrit d'autres engagements conditionnels envers des tiers, autres que ceux mentionnés plus haut.

### 12.4. Passifs éventuels

Néant.

## 13. Indications supplémentaires

### 13.1. Relations avec la Ville de Genève

Depuis sa création et de manière à garantir la continuité du service public, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève. Celle-ci met à la disposition du Groupement SIS des bâtiments et infrastructures selon les modalités suivantes :

- La caserne principale, la caserne de Frontenex, l'École SIS de Versoix, les quatre dépôts de sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires situés en ville de Genève, la construction de protection civile de Trembley ainsi que le local hébergeant le Musée des sapeurs-pompiers font l'objet d'un contrat de bail à loyer « triple net » ; le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l'entretien, l'aménagement, la rénovation ainsi que tous les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d'un abattement.
- La caserne des Asters fait l'objet d'un bail à loyer (locaux nus ou bruts) : le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l'entretien, l'aménagement, la rénovation (exception faite de l'enveloppe du bâtiment) ainsi que les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d'un abattement.
- Le dépôt à la rue Rothschild est lié par un bail à loyer commercial classique.

Une convention a été signée en mars 2024 entre la Ville de Genève et le Groupement SIS afin que celui-ci puisse disposer gratuitement de fibres optiques noires permettant d'interconnecter les bâtiments qu'il utilise.

Les biens mobiliers dont disposait le Service d'incendie et de secours jusqu'au 31 décembre 2021 ont été repris par le Groupement SIS de la manière suivante :

- Les biens mobiliers non amortis (véhicules et matériels) sont confiés au Groupement SIS, moyennant paiement d'un dédommagement annuel couvrant les amortissements grevant encore les comptes de la Ville de Genève.
- Les biens mobiliers totalement amortis (véhicules, matériels, mobilier, équipements informatiques) ont été cédés en 2023, 2024 et 2025 au Groupement SIS.

En 2025, la Ville de Genève a apporté un appui administratif au Groupement SIS dans les domaines suivants :

- La Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (DSIC) a assuré au Groupement SIS toutes les prestations liées à la gestion, la sécurité et l'exploitation du système d'information et de communication du Groupement SIS, y compris de la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) avec le niveau de service usuel (*best effort*).

- La Centrale municipale d'achats et d'impression de la Ville de Genève (CMAI) a fourni au Groupement SIS une assistance pour l'organisation et la gestion de procédures relatives aux marchés publics en matière d'achat de fournitures et de services, d'impression et d'assurances, ainsi que pour la gestion et le suivi des contrats commerciaux.
- Le Service de l'énergie pourvoit aux prestations d'exploitation, d'entretien, de dépannage et de suivi énergétique des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments et infrastructures mis à disposition du Groupement SIS.

Ces accords de collaboration sont encadrés par des conventions prévoyant pour la Ville de Genève un dédommagement financier, à titre de contrepartie aux prestations exécutées par le personnel de chacun des services municipaux.

Pour sa part et afin d'assurer la continuité du service public municipal, le Groupement SIS a maintenu ses prestations en matière d'entretien des bornes hydrantes situées sur le territoire de la ville de Genève, moyennant également un dédommagement financier. Le Groupement SIS apporte également son appui à la Ville de Genève en matière de coordination et de conduite des moyens d'intervention et de soutien en cas de situations exceptionnelles (ORCOC).

Le tableau suivant présente les incidences financières des principales transactions avec la Ville de Genève au cours de l'année 2025 :

Charges encourues auprès de la Ville de Genève (y compris SPV)	C 2025	C 2024
Loyers et charges des bâtiments et infrastructures	2'519'615	2'359'641
Dédommagements pour la mise à disposition de biens mobiliers (véhicules)	799'690	1'082'597
Fournitures et prestations informatiques	79'554	88'031
Prestations d'achat public et impressions diverses	373'959	183'435
Entretien des installations et frais d'énergie (bois, électricité, chauffage)	157'376	225'113
Primes d'assurances (incendie, RC, véhicules)	51'127	51'127
Autres charges facturées par la Ville de Genève	12'550	29'882
Mise à disposition de fibres optiques (gratuité par convention)	0	0
Total des charges	3'993'871	4'019'827

### 13.2. Prestations relatives aux bornes hydrantes situées sur le territoire de la Ville de Genève

Par convention du 24 mars 2022, la Ville de Genève a mandaté le Groupement SIS afin qu'il assure la gestion des bornes hydrantes de surface et souterraines en ville de Genève ainsi que leur renouvellement, contrôle, maintenance et entretien, moyennant une rémunération annuelle forfaitaire pour solde de tout compte de 140'000 francs incluant l'achat du stock de matériel et les pièces de rechange.

Les charges directes liées à la gestion des bornes hydrantes ont été les suivantes (budget hors SPV) :

Charges liées à la gestion des bornes hydrantes	C 2025	C 2024
Achat matériel (310)	33'150	0
Achat matériel (311)	1'614	69'177
Travaux (314)	0	0
Réparations (315)	10'537	708
Total général TTC	45'301	69'885

Les heures effectuées pour les contrôles des bornes hydrantes par les sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires de la Ville de Genève ainsi que les heures des employé·e·s du Groupement SIS pour l'entretien des bornes totalisent plus de 646 heures en 2025, dont 454 heures effectuées par les SPV (2024 : 810 h dont 492.5 h par les SPV).

### 13.3. École de sapeurs-pompiers professionnels de Genève (ESPPG)

L'ESPPG a pour but de dispenser une formation de base afin de préparer les aspirant·e·s à l'examen de sapeur-pompier professionnel. L'ESPPG est organisée conjointement par le Groupement SIS et le Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires de l'Aéroport de Genève (SSLIA). Une convention régit les droits et obligations des deux parties, notamment les implications financières.

Le Groupement SIS assure la tenue des comptes de l'ESPPG et effectue l'ensemble des paiements nécessaires au fonctionnement de celle-ci. À l'issue du cycle de formation, qui dure deux ans, un décompte des coûts est établi permettant ainsi de fixer la participation financière de chacune des parties, en fonction du nombre d'aspirant·e·s et des prestations fournies.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés en revenus au titre des différentes écoles :

Écoles	C 2025	C 2024	C 2023
École 2023-2025	49'628	216'107	149'200
École 2024-2026	134'987	170'301	0
École 2025-2027	217'639	0	0

Les montants dus au Groupement SIS au titre de la convention sont comptabilisés sous la rubrique « Dédommagements de collectivités publiques (461) ».

### 13.4. Jeunes sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières du Groupement SIS (JSP)

Depuis 2023, le Groupement SIS a repris les activités précédemment organisées par l'association pour la formation des jeunes sapeurs-pompiers. Ces activités sont désormais régies par le Règlement des jeunes sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières du Groupement SIS (R 435) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2023.

Les JSP ont pour but d'encourager et de développer chez les jeunes personnes l'intérêt pour la fonction de sapeur-pompier et sapeuse-pompière ; d'instruire ces jeunes dans le domaine de la prévention, de l'intervention, des premiers secours ainsi que du secourisme (...); de les amener au bout du cursus de formation JSP et à l'obtention de son certificat.

Les charges et revenus de cette activité émarginent essentiellement au budget des SPV.

SPV – Jeunes sapeurs-pompiers	C 2025	C 2024
Formation et rémunération des moniteurs JSP (309)	9'846	19'675
Achats de fournitures de sécurité et alimentaires, impressions (310)	32'462	18'957
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	1'962	0
Prestations pour services divers (313)	13'528	5'988
Location d'autres équipements (316)	0	603
Frais de repas, hébergement et autres (317)	10'642	9'062
Cotisations à divers groupements et autres frais (319)	395	2'012
Dédommagements et remboursements divers (426)	-216	-7'460
Subventions par des tiers (entreprises publiques) (463)	0	-625
Total	68'619	48'212

Dans le cadre de l'exercice 2025, l'activité des JSP s'est concentrée sur la formation des encadrant·e·s, la poursuite du renouvellement du matériel et des équipements (notamment vestes et pantalons d'extinction pour 32'002 francs) ainsi que l'organisation de camp durant les vacances d'automne.

### 13.5. Subventions monétaires et gratuites accordées à des tiers par le Groupement SIS

Le Groupement SIS octroie des subventions à des organisations privées à but non lucratif qui poursuivent un but proche de ses propres missions (sauvetage, protection de la population, etc.). Il accorde également des gratuités à des organisations sans but lucratif, dans le cadre de manifestations locales soutenues par les autorités communales.

Les subventions répondent aux dispositions d'octroi définies par le Groupement SIS; les gratuités font l'objet d'une demande écrite étayée. Le Comité est compétent pour statuer sur l'octroi d'une subvention ou d'une gratuité.

<b>Subventions monétaires</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Subventions à des collectivités et à des tiers (363)		
Association du Musée des sapeurs-pompiers	27'500	27'500
Geneva Firefighters Pipe Band	1'500	0
Société de sauvetage de Genève	0	12'000
Total des subventions	29'000	39'500

<b>Subventions non monétaires (gratuités) – gardes de préservation</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Lake Parade	0	4'937
Association Course de l'Escalade	12'098	10'534
Compagnie 1602	2'440	2'043
Société militaire	1'276	0
Total des subventions non monétaires (gratuités)	15'814	17'514

### 13.6. Événements survenus en 2025

#### 13.6.1. Montenegro

La Confédération (DFAE - DDC) et le Groupement SIS sont liés depuis mars 2025 par un accord opérationnel qui stipule que le Groupement SIS prête assistance à la Direction du développement et de la coopération (DDC) à sa demande, dans des cas de feux de forêt et/ou de végétation, de gros feux industriels, d'inondations.

L'accord prévoit un partage des charges encourues : la DDC prend en charge les frais effectifs occasionnés par les interventions à l'étranger (art. 5); le Groupement SIS met à disposition du personnel, dont il assume la rémunération.

La DDC a fait appel au Groupement SIS le mardi 12 août 2025 pour des feux de forêt et/ou de végétation dans la région de Podgorica (Monténégro). Une réponse positive a été donnée à cette intervention qui s'est déroulée du 13 au 24 août 2025.

L'intervention a mobilisé un contingent genevois et un contingent vaudois ainsi que des volontaires romands. L'engagement fera l'objet d'un retour d'expérience.

Dans ce cadre, le Groupement SIS a mobilisé un détachement de 17 hommes présents du 13 au 21 août 2025 (à noter que trois hommes ont prolongé leur présence jusqu'au 23 août) et un second détachement de 10 hommes présents du 20 au 24 août 2025. Au total, le groupement a compté sur 25 sapeurs-pompiers professionnels (SPP), deux sapeurs-pompiers volontaires (SPV); il a détaché cinq véhicules pour cette opération (MP1, C19, T6, C10, C280).

Le Groupement SIS a encouru les charges suivantes :

Les charges de personnel représentent 204'535 francs pour un volume horaire presté global de 3'204 heures ;

Les frais effectifs encourus par le seul Groupement SIS s'élèvent à 33'820 francs (note o) se composant pour l'essentiel (64.8%) de frais de déplacement, repas, hébergement et d'achats de combustibles et subsistance (31.9%). Ces frais ont été refacturés à la DDC, conformément aux dispositions de l'accord.

D'autres charges ont été encourues par les autres acteurs de cette intervention (DDC, ECA Vaud principalement).

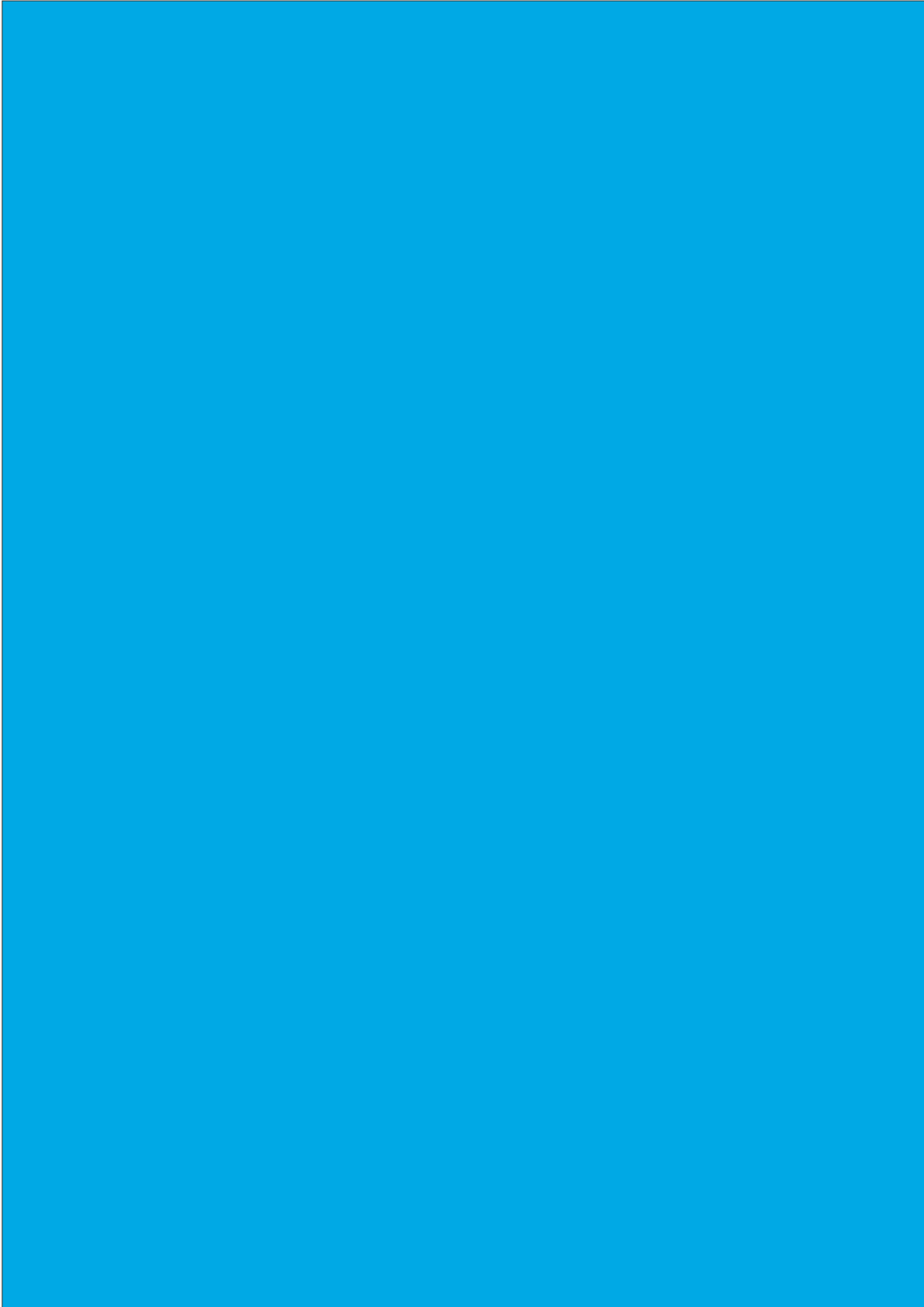
## 14. Classification fonctionnelle

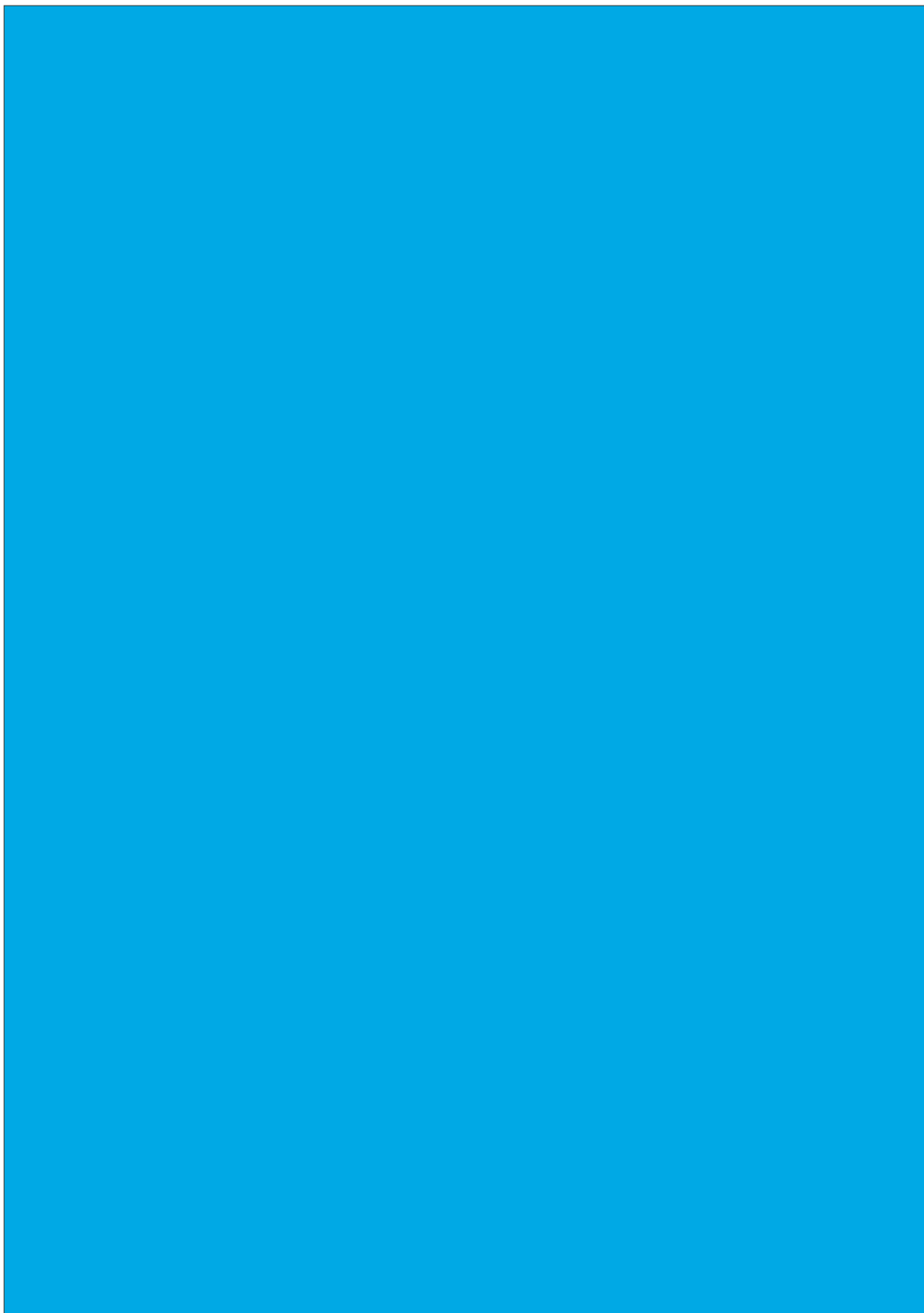
Le « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes » (MCH2) prévoit une présentation du compte de résultat suivant la classification fonctionnelle, soit le service du feu (15) et les soins ambulatoires (42).

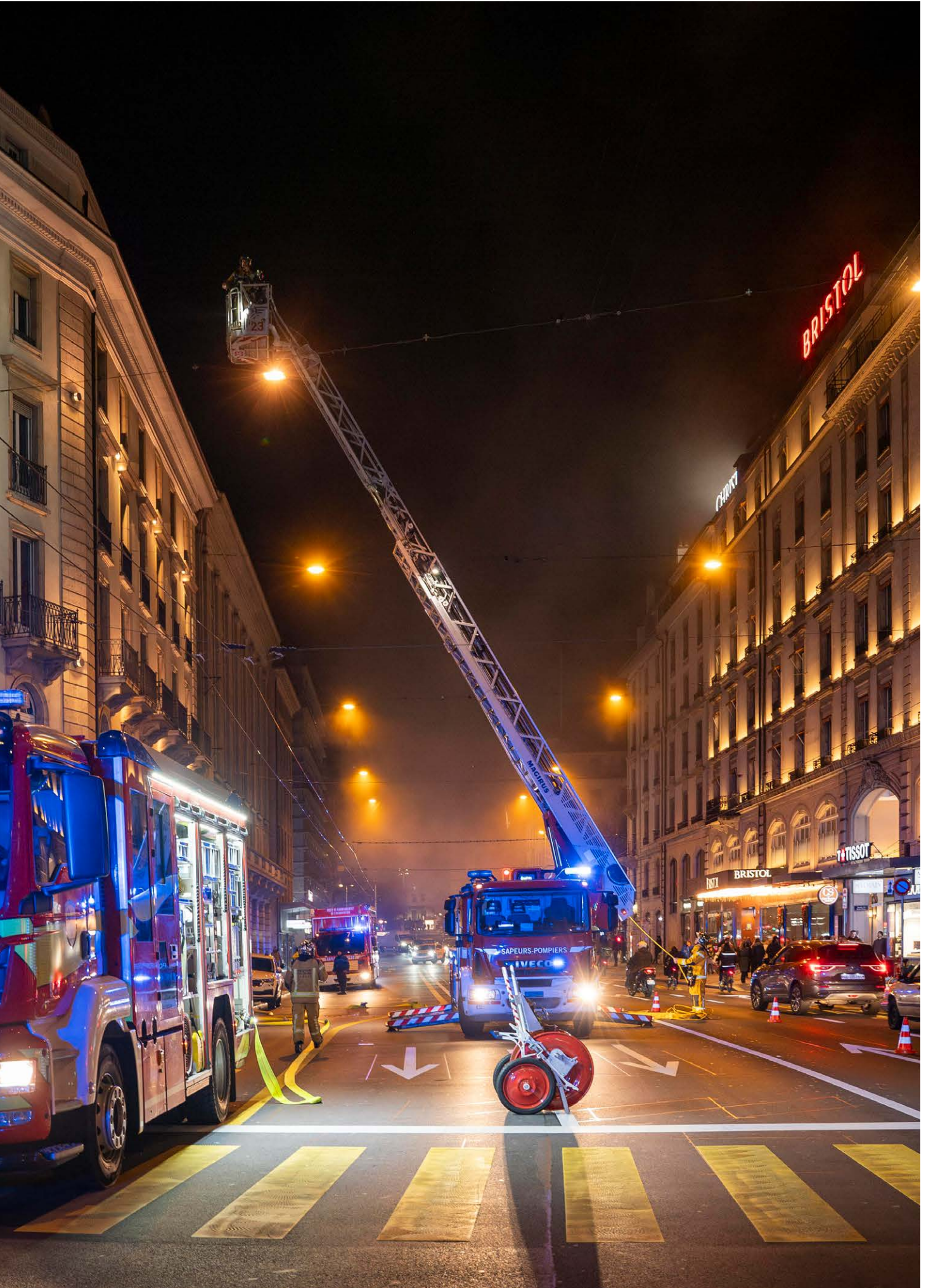
Compte de résultat	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
<b>15 Service du feu</b>			
30 Charges de personnel	-56'810'694	-59'058'458	-56'487'891
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-12'812'049	-13'133'981	-11'472'819
33 Amortissements du patrimoine administratif	-977'890	-1'968'100	-416'472
36 Charges de transfert	-1'204'505	-1'023'690	-1'296'728
39 Imputations internes	-343'583	-313'000	-273'733
<b>Total des charges – service du feu</b>	<b>-72'148'721</b>	<b>-75'497'229</b>	<b>-69'947'643</b>
42 Taxes	7'277'855	6'851'450	7'001'851
43 Revenus divers	528	332'000	1'305
46 Revenus de transfert	68'148'126	68'098'779	62'778'625
49 Imputations internes	343'583	313'000	273'733
<b>Total des revenus – service du feu</b>	<b>75'770'092</b>	<b>75'595'229</b>	<b>70'055'515</b>
34 Charges financières	-12'026	-219'000	-8'278
44 Revenus financiers	89'566	121'000	136'677
<b>Résultat – service du feu</b>	<b>3'698'911</b>	<b>0</b>	<b>236'271</b>
<b>42 Soins ambulatoires</b>			
30 Charges de personnel	-4'120'219	-3'951'419	-3'878'984
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-386'982	-683'379	-476'410
39 Imputations internes	-838	0	-1'772
<b>Total des charges – soins ambulatoires</b>	<b>-4'508'039</b>	<b>-4'634'798</b>	<b>-4'357'165</b>
42 Taxes	2'090'520	2'321'700	2'211'594
43 Revenus divers	2'848	0	0
46 Revenus de transfert	2'313'098	2'313'098	2'577'323
49 Imputations internes	838	0	1'772
<b>Total des revenus – soins ambulatoires</b>	<b>4'407'304</b>	<b>4'634'798</b>	<b>4'790'689</b>
<b>Résultat – soins ambulatoires</b>	<b>-100'735</b>	<b>0</b>	<b>433'524</b>
Total des charges du Groupement SIS	-76'668'785	-80'351'027	-74'313'086
Total des revenus du Groupement SIS	80'266'962	80'351'027	74'982'881
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3'598'177</b>	<b>0</b>	<b>669'795</b>

Sous la classification fonctionnelle « 42 Soins ambulatoires » figurent les charges directes relatives à la compagnie ambulances.

## 15. Rapport de l'organe de révision







## 16. Comptes détaillés

### 16.1. Comptes de bilan détaillés

Comptes	Description	C 2025	C 2024
1000	Caisse	2'751	5'162
1001	Poste	395'448	317'241
1002	Banque	3'321'588	1'298'675
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	1'287'735	1'029'046
1013	Acomptes à des tiers	51'296	68'735
1016	Avances pour frais administratifs provisoires	0	1'000
1019	Autres créances	600	978
1040	Actifs de régularisation : charges de personnel	0	9'621
1043	Actifs de régularisation : transferts du compte de résultat	4'182'509	2'259'589
1045	Actifs de régularisation : autres revenus d'exploitation	1'997	94'949
1061	Matières premières et auxiliaires	591'179	621'755
1070	Total actions et parts sociales	300	300
1079	BCGE garantie loyer	84'533	84'490
1406	Biens meubles PA	6'891'507	3'051'454
1420	Logiciels	96'380	148'766
1427	Immobilisations incorporelles en cours	1'250'303	998'069
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-2'089'030	-2'117'080
2001	Comptes courants avec tiers	-33'287	
2002	Impôts	-1'363	-6'227
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	3'000'000	-5'000'000
2041	Passifs de régularisation – charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-529'631	-22'698
2044	Passifs de régularisation – charges financières / revenus financiers	0	-3'231
2050	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires du personnel	-961'106	-895'062
2063	Emprunts à long terme	-6'000'000	0
2940	Réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	-4'940'000	-1'440'000
2990	Excédent / Découvert du bilan	-603'708	-505'532

## 16.2. Comptes de résultat détaillés (Groupement SIS hors SPV)

Compte	Description	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
3000	Salaires des autorités et juges	-38'271	-50'000	-66'262
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-45'491'930	-46'371'571	-44'226'123
3030	Travailleurs temporaires	-2'551	0	-110'546
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	-439'025	-399'997	-439'550
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	-2'952'046	-3'061'207	-2'867'723
3052	Cotisations patronales aux caisses de pension	-6'528'825	-6'714'939	-6'927'137
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	-911'984	-900'139	-835'330
3054	Cotisations patronales aux allocations familiales	-1'009'573	-1'039'125	-992'788
3056	Cotisations patr. aux ass. d'indemnités journalières pour maladie	0	35'000	0
3059	Autres cotisations patronales	-53'709	-133'320	-52'121
3060	Pensions	-1'656'886	-2'489'952	-1'840'877
3061	Rentes ou parts de rente	-482'510	4	-486'789
3090	Formation et perfectionnement du personnel	-568'217	-708'000	-630'543
3091	Recrutement du personnel	-3'763	0	-18'495
3099	Autres charges de personnel	-84'363	-153'332	-88'129
3100	Matériel de bureau	-84'386	-89'500	-76'044
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-2'012'271	-2'066'834	-1'929'113
3102	Imprimés, publications	-16'955	-25'500	-24'713
3103	Littérature spécialisée, magazines	-5'648	-5'500	-9'267
3105	Denrées alimentaires	-153'836	-145'000	-144'535
3110	Meubles et appareils de bureau	-44'522	-69'500	-41'057
3111	Machines, appareils et véhicules	-214'623	-320'500	-437'223
3112	Vêtements, linge, rideaux	-88'767	-194'000	-146'806
3113	Acquisition de matériel informatique	-28'513	-46'000	-29'297
3118	Immobilisations incorporelles	-364'483	-288'200	-285'016
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	-519'789	-497'030	-522'710
3130	Prestations de services de tiers	-590'354	-660'101	-661'057
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	-1'310'628	-1'026'889	-887'416
3133	Charges d'utilisation informatique	-59'631	-200'000	-83
3134	Primes d'assurances choses	-118'837	-120'806	-120'596
3137	Impôts et taxes	-46'098	-44'500	-37'412
3140	Entretien des terrains non bâtis	0	-6'000	0
3141	Entretien des routes	-23'021	-72'400	0
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-1'087'962	-1'618'900	-1'180'220
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	-2'585	-1'000	-4'266
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-497'731	-545'000	-551'577
3153	Entretien informatique (matériel)	-498'584	-532'900	-180'023
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	-322'139	-460'000	-438'607
3159	Entretien d'autres biens meubles	-45'660	-92'200	-62'021
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-2'301'025	-2'296'428	-2'264'614
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	-459'990	-316'500	-97'249

Compte	Description	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	-213'077	-100'000	-57'211
3170	Frais de déplacement et autres frais	-973'955	-906'339	-919'445
3180	Dépréciations sur créances	-170'816	0	-114'633
3181	Pertes sur créances effectives	-111'795	-300'000	-69'661
3199	Autres charges d'exploitation	-38'715	-27'300	-20'179
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	-396'357	-800'700	-157'747
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	-581'533	-1'167'400	-258'725
3400	Intérêts passifs des engagements courants	0	-79'000	-338
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	-12'026	-140'000	-7'939
3612	Dédommagements aux communes, aux fondations	-1'159'690	-989'690	-1'252'597
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-29'000	-34'000	-27'500
3910	Imputations internes pour prestations de services	-76'704	-72'000	-78'366
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	8'269'615	8'293'000	8'115'599
4250	Ventes	70'972	58'500	68'313
4260	Remboursements et participations de tiers	889'268	691'400	895'612
4290	Autres taxes	77'229	84'000	74'941
4309	Autres revenus d'exploitation	3'376	0	1'305
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	0	332'000	0
4401	Intérêts des créances et comptes courants	7'089	37'000	15'568
4402	Intérêts de placements financiers	477	0	39'109
4480	Loyers des biens-fonds loués	82'000	84'000	82'000
4601	Quotes-parts aux revenus des cantons et des concordats	7'086'681	6'865'000	6'919'420
4610	Dédommagements de la Confédération	217'746	217'746	217'746
4611	Dédommagements des cantons	0	0	0
4612	Dédommagements des communes	60'916'945	60'916'948	55'627'120
4614	Indemnités d'entreprises publiques	492'254	420'000	412'687
4630	Subventions de la Confédération	0	0	0
4631	Subventions des cantons et des concordats	11'651	31'600	144'702
4634	Subventions des entreprises publiques	11'070	0	5'000
4699	Redistributions	0	0	27'463
4910	Imputations internes pour prestations de services	335'097	313'000	275'505
	<b>Total général</b>	<b>3'586'112</b>	<b>0</b>	<b>244'412</b>

## 16.3. Comptes détaillés (SPV)

Compte	Description	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0	-64'000	0
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	-5'821	-17'000	-8'737
3052	Cotisations patronales aux caisses de pension	-600	0	0
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	-1'981	0	-3'010
3056	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières pour maladie	0	-35'000	0
3059	Autres cotisations patronales	-105	0	-158
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	-37'915	-10'000	-16'686
3099	Autres charges de personnel	-660'837	-897'300	-755'870
3100	Matériel de bureau	-27	-1'000	-983
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-118'991	-65'499	-65'724
3102	Imprimés, publications	-1'112	-1'500	-2'488
3103	Littérature spécialisée, magazines	-1'275	-1'500	-1'350
3105	Denrées alimentaires	-11'315	-25'000	-19'271
3110	Meubles et appareils de bureau	-23'635	0	-455
3111	Machines, appareils et véhicules	0	-13'000	0
3112	Vêtements, linge, rideaux	-31'184	-71'000	-7'701
3113	Acquisition de matériel informatique	0	-2'500	0
3118	Immobilisations incorporelles	-17'407	-10'000	0
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	-30'498	-42'205	-29'196
3130	Prestations de services de tiers	-13'760	-34'500	-10'137
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	-18'988	-26'000	-25'627
3134	Primes d'assurances choses	0	-4'126	0
3137	Impôts et taxes	-6'939	-5'500	-4'245
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-74'337	-10'500	-30'839
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-3'676	-4'500	-795
3153	Entretien informatique (matériel)	-18'245	-19'000	-21'907
3159	Entretien d'autres biens meubles	-1'429	-1'500	-357
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-379'424	-394'100	-379'164
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	-1'390	0	-716
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	-1'382	0	0
3170	Frais de déplacement et autres frais	-14'126	-4'603	-10'787
3181	Pertes sur créances effectives	-13'687	0	-16'282
3199	Autres charges d'exploitation	-9'812	-5'000	-9'154
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-15'815	0	-16'631
3910	Imputations internes pour prestations de services	-267'717	-241'000	-197'139
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	56'666	40'000	50'982
4250	Ventes	0	0	85
4260	Remboursements et participations de tiers	4'466	6'250	7'787
4290	Autres taxes	160	0	127

Compte	Description	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
4612	Dédommagements des communes	1'724'877	1'960'583	2'000'131
4634	Subventions des entreprises publiques	0	0	-625
4910	Imputations internes pour prestations de services	9'324	0	0
	<b>Total général</b>	<b>12'065</b>	<b>0</b>	<b>-425'383</b>

## 16.4. Cotisations communales 2025 au Groupement SIS

Charges nettes (hors SPV)	Clé 2025 *	C 2025	Clé 2024 *	C 2024
Charges nettes (hors SPV)	100.00%	60'776'948	100.00%	55'487'120
Aire-la-Ville	0.15%	88'878	0.14%	79'214
Anières	0.30%	181'789	0.29%	162'485
Avully	0.20%	122'094	0.20%	111'022
Avusy	0.17%	101'286	0.16%	90'933
Bardonnex	0.31%	187'536	0.30%	164'776
Bellevue	0.47%	284'279	0.44%	246'297
Bernex	1.29%	785'195	1.25%	694'142
Carouge	3.62%	2'198'143	3.36%	1'862'464
Cartigny	0.12%	74'857	0.12%	66'479
Chancy	0.16%	97'101	0.19%	107'534
Chêne-Bougeries	1.66%	1'006'912	1.58%	877'831
Chêne-Bourg	1.12%	681'769	1.07%	594'057
Choulex	0.14%	87'322	0.14%	78'169
Collex-Bossy	0.20%	119'256	0.20%	108'814
Collonge-Bellerive	1.13%	688'242	1.08%	601'659
Cologny	0.74%	446'849	0.71%	393'193
Confignon	0.56%	342'729	0.56%	308'672
Corsier	0.26%	160'941	0.26%	145'291
Dardagny	0.24%	145'213	0.23%	129'050
Genthod	0.36%	215'851	0.35%	193'246
Genève (Ville)	57.29%	34'818'362	59.72%	33'135'522
Grand-Saconnex	1.96%	1'193'383	1.79%	995'413
Gy	0.06%	37'685	0.06%	32'684
Hermance	0.13%	81'862	0.13%	72'371
Jussy	0.15%	90'964	0.15%	82'649
Laconnex	0.08%	48'932	0.08%	45'123
Lancy	4.87%	2'962'139	4.56%	2'531'707
Meinier	0.27%	165'303	0.27%	147'273
Meyrin	4.26%	2'587'491	3.89%	2'159'580
Onex	2.32%	1'407'012	2.28%	1'265'654
Perly-Certoux	0.42%	254'485	0.40%	219'876
Plan-les-Ouates	2.07%	1'258'104	1.79%	995'560
Pregny-Chambésy	0.61%	369'770	0.56%	310'118
Presinge	0.09%	55'149	0.09%	49'573
Puplinge	0.33%	201'748	0.32%	176'556
Russin	0.07%	39'713	0.06%	35'821
Satigny	0.95%	578'228	0.83%	459'290
Soral	0.11%	69'027	0.11%	62'512
Thônex	1.97%	1'199'773	1.86%	1'033'637
Troinex	0.32%	196'116	0.30%	168'951
Vandœuvres	0.33%	201'162	0.32%	178'632
Vernier	4.97%	3'020'971	4.72%	2'620'997
Versoix	1.69%	1'028'187	1.63%	905'594
Veyrier	1.44%	874'826	1.42%	786'699
Ville de Genève (SPV)	100.00%	1'960'583	100.00%	1'810'454

\* Les contributions sont réparties conformément à la clé fixée par l'article 42 LPSSP (note 7.3).

## 16.5. Quote-part de la garantie communale à l'égard de CAP Prévoyance

Garantie communale totale	Clé 2025*	C 2025	Clé 2024*	C 2024
Garantie communale	100.00%	36'146'834	100.00%	37'425'330
Aire-la-Ville	0.17%	61'977	0.17%	65'120
Anières	0.34%	122'839	0.34%	127'995
Avully	0.22%	78'027	0.22%	83'084
Avusy	0.18%	66'019	0.18%	68'114
Bardonnex	0.39%	141'993	0.40%	150'076
Bellevue	0.61%	221'212	0.61%	229'417
Bernex	1.51%	545'034	1.49%	558'012
Carouge	5.20%	1'880'636	5.22%	1'952'479
Cartigny	0.14%	52'042	0.14%	53'892
Chancy	0.20%	72'094	0.21%	76'722
Chêne-Bougeries	2.05%	740'623	2.02%	755'243
Chêne-Bourg	1.35%	489'036	1.31%	490'646
Choulex	0.16%	57'555	0.16%	59'506
Collex-Bossy	0.22%	77'727	0.23%	84'207
Collonge-Bellerive	1.44%	519'338	1.45%	540'796
Cologny	0.91%	327'892	0.91%	342'068
Confignon	0.64%	229'748	0.65%	243'265
Corsier	0.29%	106'067	0.30%	111'902
Dardagny	0.28%	102'576	0.29%	107'411
Genthod	0.41%	148'887	0.42%	157'186
Genève (Ville)	43.35%	15'670'935	43.71%	16'357'863
Grand-Saconnex	2.86%	1'034'880	2.80%	1'046'786
Gy	0.07%	26'614	0.07%	26'198
Hermance	0.16%	58'178	0.16%	60'255
Jussy	0.17%	60'558	0.18%	65'494
Laconnex	0.09%	31'038	0.09%	34'431
Lancy	6.60%	2'386'615	6.53%	2'442'377
Meinier	0.33%	117'738	0.33%	125'001
Meyrin	6.36%	2'299'065	6.31%	2'361'913
Onex	2.60%	940'469	2.65%	991'023
Perly-Certoux	0.53%	191'078	0.52%	192'740
Plan-les-Ouates	3.40%	1'227'930	3.22%	1'203'224
Pregny-Chambésy	0.91%	327'526	0.91%	339'448
Presinge	0.10%	37'689	0.11%	40'045
Puplinge	0.42%	150'706	0.42%	156'438
Russin	0.07%	26'614	0.08%	28'443
Satigny	1.66%	599'194	1.64%	613'027
Soral	0.13%	45'302	0.13%	48'279
Thônex	2.56%	925'258	2.51%	940'873
Troinex	0.39%	140'101	0.36%	135'854
Vandœuvres	0.39%	140'913	0.39%	146'707
Vernier	6.55%	2'367'325	6.60%	2'471'195
Versoix	1.99%	717'939	1.95%	729'794
Veyrier	1.61%	581'847	1.63%	610'781

\* La quote-part est calculée conformément à la clé fixée par l'article 16 LPSSP (note 12.2).

## 16.6. Répartition de la contribution des communes au capital propre du groupement

	Capital 2024	Clé 2025 *	Résultat 2025	Capital 2025
Résultat reporté (hors SPV)	1'709'826	100.00%	3'586'112	5'295'938
Aire-la-Ville	2'362	0.15%	5'244	7'606
Anières	4'866	0.30%	10'726	15'592
Avully	3'373	0.20%	7'204	10'577
Avusy	2'757	0.17%	5'976	8'733
Bardonnex	4'756	0.31%	11'065	15'821
Bellevue	6'987	0.47%	16'774	23'761
Bernex	20'774	1.29%	46'330	67'104
Carouge	52'427	3.62%	129'700	182'127
Cartigny	1'981	0.12%	4'417	6'398
Chancy	3'310	0.16%	5'729	9'039
Chêne-Bougeries	25'898	1.66%	59'412	85'310
Chêne-Bourg	17'749	1.12%	40'227	57'976
Choulex	2'361	0.14%	5'152	7'513
Collex-Bossy	3'277	0.20%	7'037	10'314
Collonge-Bellerive	17'598	1.13%	40'609	58'207
Cologny	11'549	0.74%	26'366	37'915
Confignon	9'279	0.56%	20'223	29'502
Corsier	4'398	0.26%	9'496	13'894
Dardagny	3'850	0.24%	8'568	12'418
Genthod	5'780	0.36%	12'736	18'516
Genève (Ville)	1'065'624	57.29%	2'054'439	3'120'063
Grand-Saconnex	28'135	1.96%	70'415	98'550
Gy	972	0.06%	2'224	3'196
Hermance	2'127	0.13%	4'830	6'957
Jussy	2'492	0.15%	5'367	7'859
Laconnex	1'365	0.08%	2'887	4'252
Lancy	72'211	4.87%	174'779	246'990
Meinier	4'362	0.27%	9'754	14'116
Meyrin	60'060	4.26%	152'674	212'734
Onex	38'185	2.32%	83'020	121'205
Perly-Certoux	6'498	0.42%	15'016	21'514
Plan-les-Ouates	26'263	2.07%	74'234	100'497
Pregny-Chambésy	8'583	0.61%	21'818	30'401
Presinge	1'472	0.09%	3'254	4'726
Puplinge	5'179	0.33%	11'904	17'083
Russin	1'079	0.07%	2'343	3'422
Satigny	11'723	0.95%	34'118	45'841
Soral	1'893	0.11%	4'073	5'966
Thônex	29'765	1.97%	70'792	100'557
Troinex	5'048	0.32%	11'572	16'620
Vandœuvres	5'326	0.33%	11'869	17'195
Vernier	75'225	4.97%	178'251	253'476
Versoix	27'189	1.69%	60'668	87'857
Veyrier	23'723	1.44%	51'619	75'342
Résultat reporté (SPV)	235'706	100.00%	12'065	247'771
Ville de Genève	235'706	100.00%	12'065	247'771

\* La répartition est calculée sur la base de la clé fixée par l'article 42 LPSSP (note 7.3).

## 17. Projets de délibération

### 17.1. Dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement

Domaine fonctionnel	Chapitre	Réel 2025	Budget 2025	Écart
15	36	1'204'505	1'023'690	+180'815

### 17.2. Projets de délibération

Le Comité vous présente trois projets de délibération :

- Le premier porte sur l'ouverture des crédits supplémentaires pour les comptes de charges présentant des dépassements.
- Le deuxième se rapporte à l'approbation des comptes annuels du Groupement SIS et contient les soldes du compte de résultat à trois niveaux et du compte des investissements, le financement des investissements, la variation de la fortune, le total du bilan ainsi que les engagements en faveur de tiers hors bilan.
- Le troisième concerne l'affectation du résultat.

#### Délibération 1 – Crédits budgétaires supplémentaires

Le Conseil intercommunal,  
vu la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;  
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;  
vu l'article 30, lettre f) de la Loi sur l'administration des communes ;  
vu l'article 14, alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article unique – Crédits supplémentaires :

Il est ouvert au Comité un crédit de 180'815 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement 2025.

#### Délibération 2 – Comptes annuels

Le Conseil intercommunal,  
vu la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;  
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;  
vu l'article 30, lettre f) de la Loi sur l'administration des communes ;

vu l'article 14, alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article premier – Compte de résultat :

Le compte de résultat du Groupement SIS pour 2025 est approuvé pour les montants suivants :

Charges d'exploitation	-76'656'759
Revenus d'exploitation	80'177'396
Résultat d'exploitation	3'520'637
Charges financières	-12'026
Revenus financiers	89'566
Résultat financier	77'540
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	0
Total du compte de résultat	3'598'177
Résultat de l'exercice (après boucllement)	3'598'177

Article 2 – Compte des investissements :

Le compte des investissements 2025 est approuvé pour les montants suivants :

Dépenses d'investissement PA	5'017'790
Recettes d'investissement PA	0
Investissements nets PA	5'017'790
Dépenses d'investissement PF	0
Recettes d'investissement PF	0
Investissements nets PF	0
Investissements nets	5'017'790

Article 3 – Financement des investissements :

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

Investissements nets PA	5'017'790
Amortissements	977'890
Excédent de revenus du compte de résultat	3'598'177
Attributions aux fonds (-) prélèvements	0
Autofinancement	4'576'067
Insuffisance de financement	-441'723

Article 4 – Variation de la fortune – État du capital propre :

L'augmentation de la fortune, soit 3'598'177 francs, est approuvée ; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de résultat 2025.

## Article 5 – Bilan :

Le bilan au 31 décembre 2025 est approuvé, totalisant, tant à l'actif qu'au passif, 18'158'126 francs. Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2025 à 51'745'113 francs.

## Article 6 – Compte rendu financier annuel pour l'exercice 2025 :

Le compte rendu financier annuel pour l'exercice 2025 est approuvé.

**Délibération 3 – Affectation du résultat**

Le Conseil intercommunal,  
vu la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;  
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;  
vu l'article 30, lettre f) de la Loi sur l'administration des communes ;  
vu l'article 14, alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

## Article unique – Affectation du résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, d'un montant de 3'598'177 francs, est affecté comme suit :

Affectation sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	3'500'000
Report à nouveau dans la fortune nette	98'177
<b>Total</b>	<b>3'598'177</b>

# GLOSSAIRE

ATSIS	Projet d'autonomisation technologique du SIS
BEP	Bureau études et prospective
BOP	Bureau opérations et prévision
CAP	Fondation de prévoyance intercommunale de la Ville de Genève,
Prévoyance	des Services industriels de Genève et des communes genevoises affiliées
CASU	Centrale d'appels sanitaires d'urgence (144)
CETA	Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (118)
CIF	Centre d'instruction et de formation de Richelien
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève
COS	Commandement des opérations de secours
DEM	Division État-major
DIAL	Division infrastructure, appuis et logistique
DIS	Division incendie et secours
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève
ESPPG	École de sapeurs-pompiers professionnels de Genève
GRIMP	Groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux
GSIS	Groupement intercommunal chargé de la défense incendie
JSP	Jeunes sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers
LAC	Loi sur l'administration des communes
LPSSP	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers
NRBC	Nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique
OCPAM	Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires
OCStat	Office cantonal de la statistique
OGI	Officier de garde incendie
PMA	Poste médical avancé
RAC	Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
RapSIS	Logiciel de rédaction des rapports du GSIS
SAE	Système d'aide à l'engagement
SIARIS	Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours
SIS	Service d'incendie et de secours
SPP	Sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers professionnel-le-s
SPV	Sapeuses-pomprières et sapeurs-pompiers volontaires
SSLIA	Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires de l'Aéroport de Genève

Le rapport d'activité du Groupement SIS  
peut être consulté en ligne sur le site internet :  
[www.sisge.ch](http://www.sisge.ch)

Des exemplaires supplémentaires peuvent  
être commandés auprès du secrétariat exécutif  
du Groupement SIS.

Quarante-quatre communes  
composent le Groupement SIS :

Aire-la-Ville  
Anières  
Avully  
Avusy



Bardonnex  
Bellevue  
Bernex  
Carouge



Cartigny  
Chancy  
Chêne-Bougeries  
Chêne-Bourg



Choulex  
Collex-Bossy  
Collonge-Bellerive  
Cologny



Confignon  
Corsier  
Dardagny  
Genève



Genthod  
Grand-Saconnex  
Gy  
Hermance



Jussy  
Laconnex  
Lancy  
Meinier



Meyrin  
Onex  
Perly-Certoux  
Plan-les-Ouates



Pregny-Chambésy  
Presinge  
Puplinge  
Russin



Satigny  
Soral  
Thônex  
Troinex



Vandœuvres  
Vernier  
Versoix  
Veyrier



**INCENDIE  
SECOURS  
GENÈVE**

Rue du Vieux-Billard 11  
1205 Genève  
+41 22 818 23 00  
info.sis@sisge.ch

[www.sisge.ch](http://www.sisge.ch)